



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2014



bruxelles
environnement
.brussels 

TABLE DES MATIÈRES

Le mot des fonctionnaires dirigeants	4
Le rapport d'activité 2014 change de structure !	5
PRÉSENTATION DE BRUXELLES ENVIRONNEMENT	6
Structure	7
Ressources	8
LES MISSIONS DE BRUXELLES ENVIRONNEMENT	20
La protection de l'environnement au service de la qualité de vie, de la cohésion sociale, de l'économie et de l'emploi	21
Les plans stratégiques et thématiques	26
Le développement, la préservation et la gestion des espaces verts et de la biodiversité	30
La gestion durable de l'énergie et des bâtiments	32
L'information, la sensibilisation et la représentation	34
La recherche et l'analyse des données	36
L'administration interne	38
LES ENJEUX DE 2014	42
Le guide Construction durable et le Site Portail : deux outils Web pour soutenir les professionnels de la construction	44
PEB 2015 : pour ses bâtiments neufs, Bruxelles fait le choix de la haute performance énergétique	48
L'Alliance Emploi-Environnement : mise en œuvre et bilan 2010-2014	52
Métabolisme bruxellois : analyse des données sur les flux de matières en soutien à l'économie circulaire	56
Alfrescoil et Brusoil : nouveaux outils pour simplifier l'échange et le traitement des données sol	60

Enquête de satisfaction Sols : un nouveau dispositif à l'écoute des bénéficiaires	64
Plan d'inspections préventives : de nouvelles priorités et une meilleure stratégie d'inspection	68
Code de l'inspection : une opportunité d'optimiser l'information destinée au public	72
Bruit des avions : mise à néant du plan de dispersion des avions au-dessus de Bruxelles	76
Plan de déplacements d'entreprise : analyse des résultats et actualisation des plans	82
Cobrace-Stationnement : mise en place d'une politique ambitieuse de diminution de la pollution de l'air	86
Travaux extraordinaires des cours d'eau : mise à ciel ouvert du Molenbeek dans le Parc Roi Baudouin	90
Parc Roi baudouin : aménagement et amélioration de la liaison entre les différentes parties du parc	94
Parc de Woluwe : le développement d'une gestion éco-responsable et respectueuse de la biodiversité	98
Candidature UNESCO : une illustration de la collaboration interrégionale pour la forêt de Soignes	102
Parckdesign : un événement associant culture et nature au bénéfice de l'image de Bruxelles	106
Appels à projets : émergence de modèles participatifs et collaboratifs locaux	110
Année européenne du gaspillage alimentaire : amplification d'un programme d'actions	114
Gestion des ressources humaines : restructuration sur base d'un modèle de business partnering	118
Implémentation du contrôle de gestion : mieux suivre les objectifs et les réalisations	122
Logiciel SAP BPC : développement d'un système intégré de planification programmatique et budgétaire	126
Facility Management : modernisation des processus de la gestion des services logistiques	130
Travaux sur les sites externes : une amélioration des conditions de travail des agents de terrain	134
Notre déménagement : une opportunité pour enclencher un processus de modernisation global	138

LE MOT DES FONCTIONNAIRES DIRIGEANTS

L'année 2014 fut une année chargée ! Les changements et les évolutions ont été nombreux, à la fois sur le plan politique et sur le plan administratif. Sur le plan politique d'abord, avec non seulement la mise en place d'un nouveau gouvernement régional mais aussi avec la mise en œuvre de la 6e réforme de l'Etat et le transfert des nouvelles compétences telles que le bien-être animal. Sur le plan administratif ensuite, avec de nombreux chantiers de modernisation dont le principal est bien sûr notre déménagement, la concrétisation d'un projet qui a permis non seulement notre installation dans un bâtiment exemplaire respectant des critères énergétiques très stricts mais aussi une modernisation de notre organisation du travail. Ces nombreuses dynamiques internes ont mobilisé en 2014 l'ensemble des agents et les défis pour 2015 sont encore plus importants mais ils sont nécessaires et laisseront petit à petit plus de place à notre métier de base : rendre un service de qualité au public et, dans une version plus ambitieuse, améliorer le monde qui nous entoure.

Bonne lecture !



LE RAPPORT D'ACTIVITÉ 2014 CHANGE DE STRUCTURE !

Par rapport aux années précédentes, le présent rapport d'activité évolue vers une version mettant davantage l'accent sur les ressources mobilisées et les enjeux spécifiques de l'année précédente. Au niveau des ressources, le personnel de l'Institut et ses caractéristiques feront l'objet d'une attention particulière et le budget de l'année 2014 sera également présenté. Au niveau des enjeux, malgré une rapide description des missions de Bruxelles Environnement, l'essentiel du rapport se concentre sur 24 fiches qui décrivent soit des dossiers emblématiques ou prioritaires, soit des projets terminés en 2014 mais à chaque fois caractéristiques de l'année écoulée. Cette nouvelle structure vise essentiellement à rencontrer deux objectifs. Le premier est d'inscrire le document dans les nouvelles dynamiques de gestion élaborées par le gouvernement et concrétisées notamment par la récente adoption des nouveaux statuts pour la fonction publique et de l'arrêté relatif aux modalités du contrôle de gestion. Ces textes législatifs et réglementaires mettent en place de nouveaux outils permettant d'orienter l'action des services publics vers de meilleurs résultats. Le présent rapport rencontre cette exigence en identifiant, au travers des fiches enjeux, les besoins particuliers de 2014, les moyens mobilisés pour répondre à ces besoins, les

résultats produits et les perspectives pour les années suivantes. L'analyse préalable du budget et du personnel permet de donner des premières indications sur les ressources nécessaires à la réalisation à la fois des missions générales et des enjeux prioritaires de l'année. Toutefois, cette version est temporaire et, dès 2015 et conformément aux exigences légales, le rapport évoluera encore en renseignant la réalisation des objectifs de Bruxelles Environnement au travers de différents indicateurs de performance.

Le second objectif répond à une volonté de Bruxelles Environnement d'articuler le présent rapport avec un autre document, plus stable et pouvant être utilisé comme « carte de visite » de Bruxelles Environnement. Ce document, que vous pouvez consulter [ici](#), présente, sous forme de web-documentaire, les missions générales et l'évolution de Bruxelles Environnement à travers le temps. Les deux documents se complètent, le web-documentaire se concentrant sur les missions et les activités récurrentes de Bruxelles Environnement et le présent rapport mettant davantage l'accent sur les grands enjeux de l'année 2014 et les résultats produits au regard des ressources mobilisées.

PRÉSENTATION DE BRUXELLES ENVIRONNEMENT

L'Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement (IBGE) est l'administration de l'environnement et de l'énergie de la Région de Bruxelles-Capitale. L'IBGE est un Organisme Administratif Autonome (OAA) de première catégorie institué par l'arrêté royal du 8 mars 1989. Pour aider le citoyen à identifier son administration, l'appellation grand public « Bruxelles Environnement » a été arrêtée. Depuis le 12 novembre 2014, le siège administratif de Bruxelles Environnement se trouve à Tour & Taxis, dans un nouveau bâtiment comportant également un espace ouvert aux citoyens, le [BEL](#) qui a ouvert ses portes en 2015.



STRUCTURE

Pour assumer les missions qui lui incombent, Bruxelles Environnement a adopté une structure d'organisation interne relativement souple et dynamique : elle correspond en premier lieu aux grands instruments de l'action administra-

tive mais elle tient aussi compte de certaines thématiques majeures ainsi que du besoin d'une répartition équilibrée des responsabilités. Cette approche se traduit par une organisation en 8 divisions, 20 sous-divisions et 60 départe-

tements auxquels s'ajoutent la Direction Générale, le service social, le SIPPT et le secrétariat du Conseil de l'Environnement. Consultez [ici](#) l'organigramme de Bruxelles Environnement.



RESSOURCES

RESSOURCES HUMAINES

Précautions méthodologiques

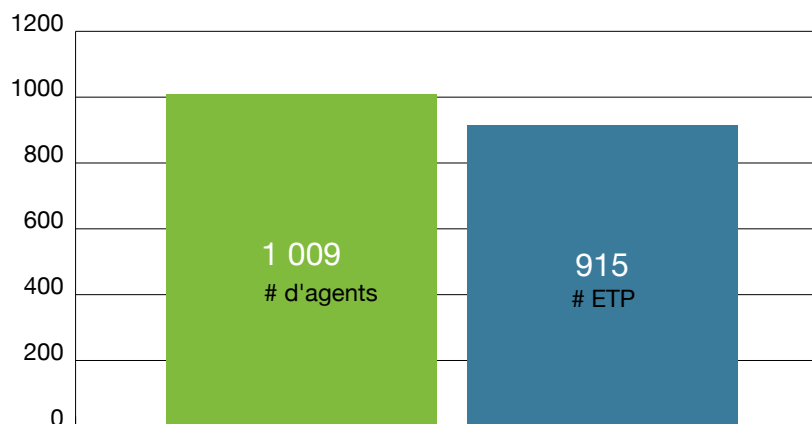
Les différentes statistiques présentées ci-dessous représentent la situation de Bruxelles Environnement en termes de ressources humaines au 31/12/14. Les détachements, les pauses-carrière et les maladies de longue durée sont intégrées dans les calculs afin de représenter le plus fidèlement possible la situation.

Nombre d'agents et ETP

Les ressources humaines de Bruxelles Environnement correspondent à 1009 agents. Parmi ceux-ci, 21% sont à temps partiel dont 13% en 4/5 et 2% en mi-temps, ce qui correspond à un total de 915 ETP. Ces chiffres comprennent également 45 agents sous contrat mais ne travaillant pas à Bruxelles Environnement. On retrouve parmi ceux-ci les détachés, les pauses-carrière et les maladies de longue durée.

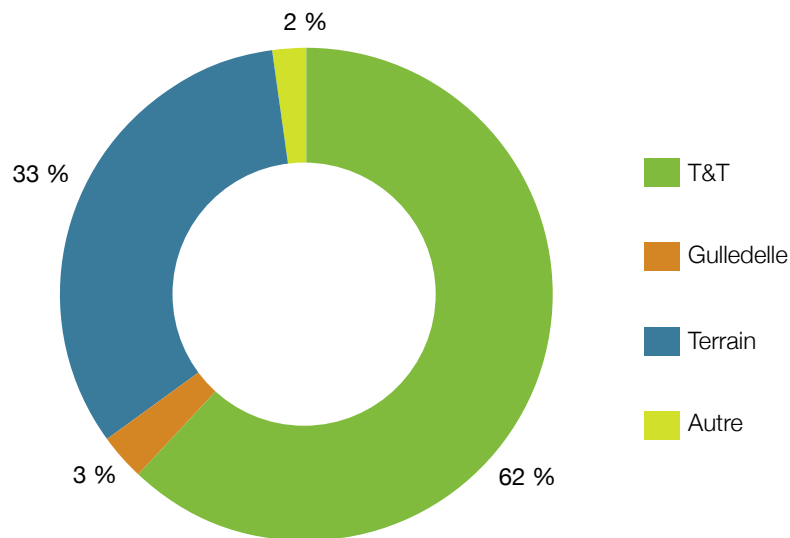


EQUIVALENCE ENTRE LE NOMBRE D'AGENTS ET LE NOMBRE D'ETP



Répartition des agents par lieu de travail

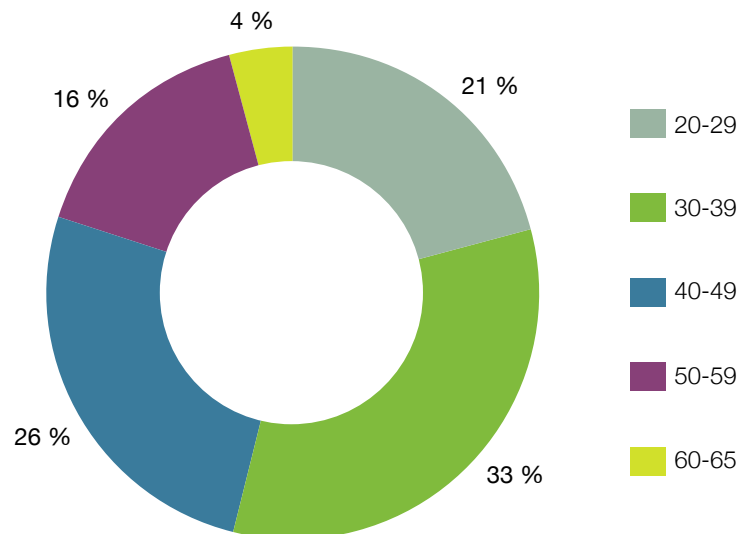
Les agents administratifs de Bruxelles Environnement travaillent majoritairement dans le nouveau siège de Tour & Taxis. Toutefois, une part importante (330 agents) sont sur le terrain au quotidien. Il s'agit des gardiens de parc, des jardiniers, des élagueurs, des gardes ou surveillants forestiers ou encore des ouvriers. Fin 2014, une petite partie était également encore présente au Gulledelle, notre ancien siège administratif situé à Woluwé-Saint-Lambert. Il s'agit d'agents de la logistique et du laboratoire. En 2015, seuls les agents du laboratoire se trouvent encore au Gulledelle, en attente du déménagement vers les jardins Massart, prévu en 2018.



RÉPARTITION DES AGENTS PAR LIEU DE TRAVAIL

Caractéristiques des agents de BE

Le personnel de Bruxelles Environnement présente une pyramide des âges assez jeune. En effet, plus de 50% du personnel de l'Institut a moins de 40 ans. Cette proportion atteint 80% pour les moins de 50 ans. La moyenne d'âge est de 39,5 ans.



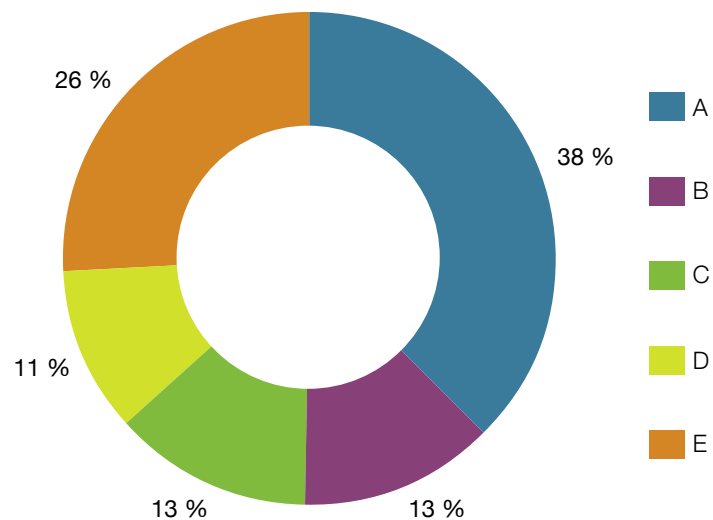
RÉPARTITION DES AGENTS PAR ÂGE



Concernant les niveaux des agents, Bruxelles Environnement possède un pourcentage important de niveaux A correspondant à des universitaires. Cette proportion s'explique par le fait que l'Institut s'est développé comme une administration d'experts sur les différents métiers et thématiques en lien avec ses compétences. Les niveaux A exercent également dans de nombreux cas les fonctions d'enca-

drement. Bruxelles Environnement possède également un nombre important de niveaux E et un pourcentage plus faible de niveaux B, C et D. Comme nous le constaterons ci-dessous, une part conséquente des niveaux D et E correspondent aux agents de terrain (jardiniers, gardiens de parc, etc.). Les effectifs des divisions sont en moyenne de 103 personnes mais varient assez fortement entre les entités.

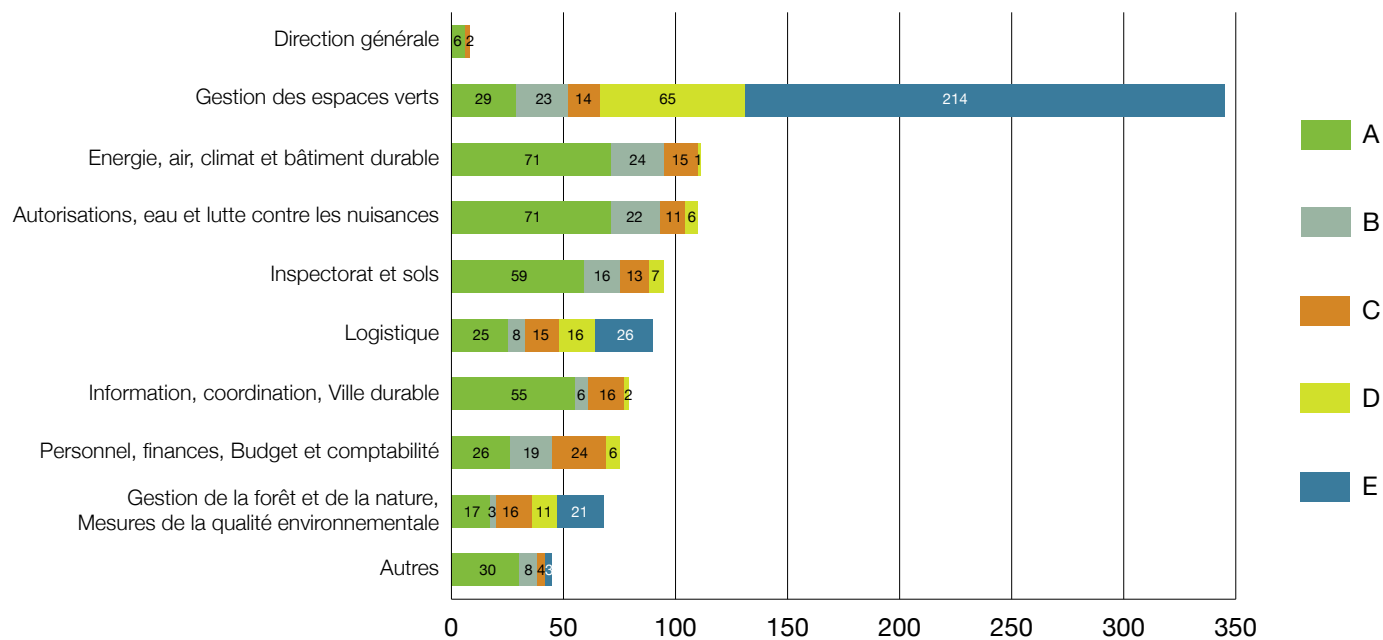
RÉPARTITION DES AGENTS PAR NIVEAU



Le croisement des effectifs par division et par niveau permet de constater que la division Espaces verts mobilise le nombre d'agents le plus important mais également le nombre de niveaux D et E le plus élevé. Viennent ensuite les divisions Qualité de l'Environnement et Gestion de la Nature, et la Division Logistique. Pour les deux premières divisions, cela correspond pour la grande majorité au personnel de terrain (gardiens de parc, jardiniers, élagueurs, etc.). Pour la division logistique, ce sont les ouvriers, les mécaniciens ainsi que

les menuisiers. Les autres divisions métiers ont un taux de niveaux A fort élevé (près de 65%) tandis que les divisions de support (logistique et RH&Fin) emploient proportionnellement moins de niveaux A. Cela peut être lié au type de divisions, les divisions métiers étant davantage mobilisées sur des métiers et thématiques spécifiques nécessitant des spécialistes. La catégorie « Autre » comprend les détachés, les maladies de longue durée et les pauses-carrière.

RÉPARTITION DES RESSOURCES HUMAINES PAR NIVEAU ET PAR DIVISION

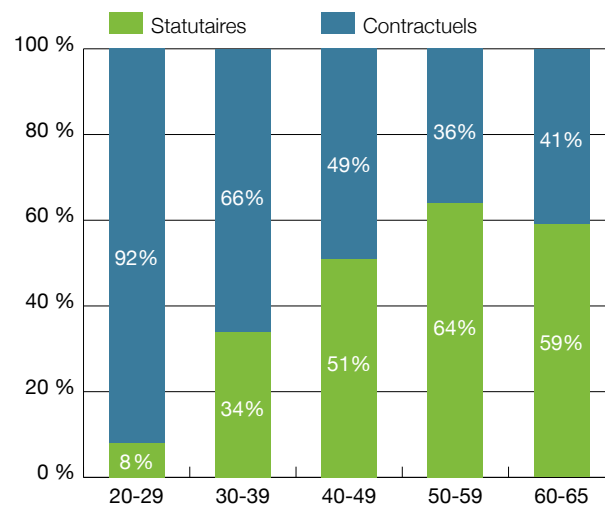
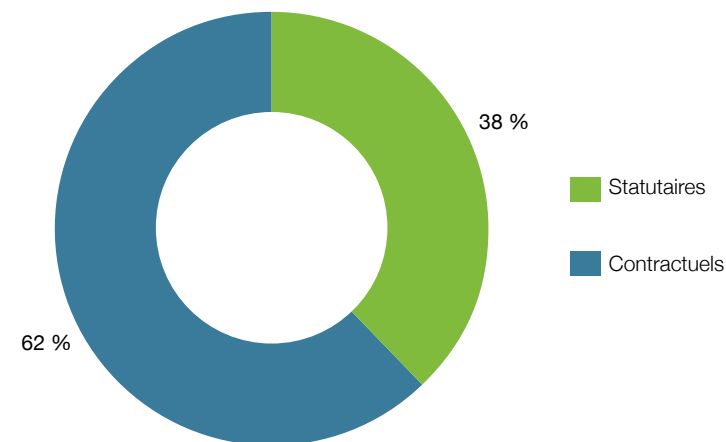


Répartition des statutaires et des contractuels

Les statutaires représentent 38% de l'ensemble des agents de Bruxelles Environnement. Toutefois, comme on peut le constater dans le graphique ci-dessous, la part de statutaires chez les moins de 40 ans est inférieure à 35% et elle n'atteint pas les 10% pour les moins de 30 ans. Ces deux catégories représentent pourtant plus de la moitié du personnel. On constate également une augmentation des statutarisations en fonction de l'âge des agents, pour atteindre près de 65% du personnel entre 50 et 59 ans. Un plan de personnel pluriannuel est actuellement en cours de préparation et permettra de mettre en place une gestion prévisionnelle des effectifs et d'anticiper les besoins au niveau du personnel statutaire et contractuel, mais surtout de rééquilibrer le ratio entre contractuels

et statutaires et faire correspondre davantage notre cadre organique à notre organigramme fonctionnel. Ces déséquilibres actuels s'expliquent par une absence de cadre linguistique valide durant plusieurs années, empêchant par là même une révision du cadre organique. Cette situation est à présent résolue, Bruxelles Environnement disposant d'un cadre linguistique valide.

RÉPARTITION DES STATUTAIRES/CONTRACTUELS



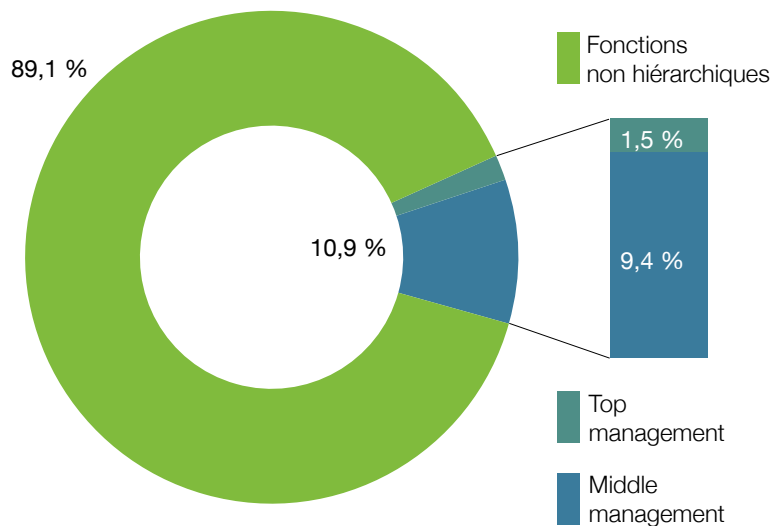
PART DE STATUTAIRES ET DE CONTRACTUELS PAR TRANCHE D'ÂGE

Taux d'encadrement

Le taux d'encadrement définit le rapport entre les fonctions hiérarchiques et les fonctions non hiérarchiques. Il convient de préciser le niveau d'encadrement. Ainsi, le « top management » correspond aux mandataires et membres du conseil de direction et le « middle management » correspond aux chefs de sous-division et aux chefs de département. Le schéma ci-dessous précise le taux d'encadrement par niveau pour le personnel administratif.

On peut constater un taux d'encadrement de 11%, ce qui correspond approximativement à un agent exerçant une fonction hiérarchique pour 10 agents. A noter également que ce sont des taux moyens et, étant donné que les départements ont des tailles assez variables, ce taux peut varier d'un département à un autre.

Au niveau des agents de terrain, le taux d'encadrement est de 25% mais celui-ci s'explique à la fois par l'organisation spécifique en petites équipes ou brigades sur le terrain et un management renforcé pour les fonctions devant travailler les week-ends et jours fériés.



TAUX D'ENCADREMENT
DU PERSONNEL ADMINISTRATIF
À BRUXELLES ENVIRONNEMENT

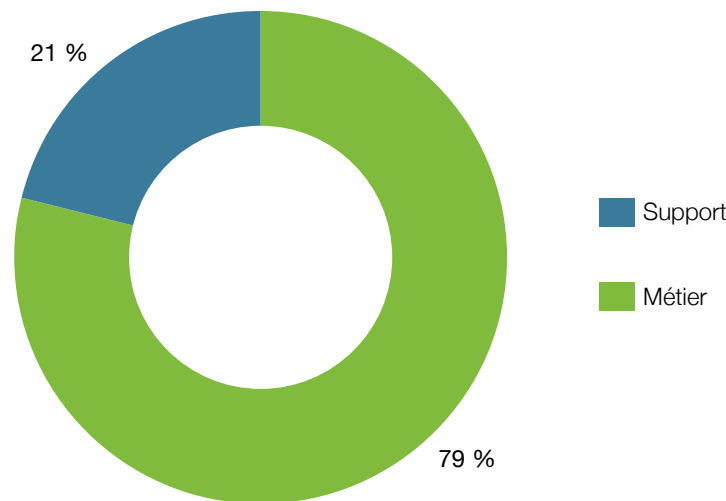
Répartition des ressources humaines par type d'activité

La distinction entre les activités de support et les activités de métiers peuvent se caractériser par le client bénéficiaire de l'activité réalisée. Si le client est interne, on sera dans des activités de support. On retrouvera ainsi la gestion des ressources humaines, la gestion financière, la logistique et une partie du temps de travail des managers. Si le client est externe, on sera dans des activités métiers.

Les clients externes peuvent être les citoyens, les entreprises, les associations mais les activités peuvent également concerner l'espace public. A Bruxelles Environnement, près de 80% des ressources humaines se consacrent à des clients externes et 20% permettent à l'administration de fonctionner correctement. Ce taux correspond aux standards renseignés dans les théories des organisations.



RÉPARTITION
DES RESSOURCES HUMAINES
PAR TYPE D'ACTIVITÉ



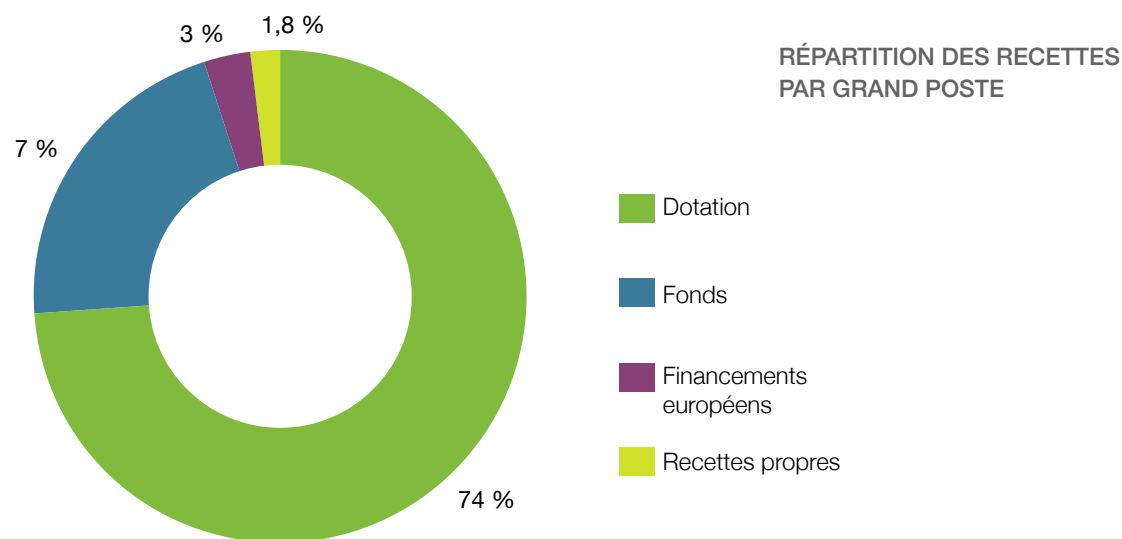
RESSOURCES BUDGÉTAIRES

Recettes : répartition par grands postes

Les recettes à l'initial 2014 s'élevaient à 134.287.000 €. Ces recettes permettent de couvrir l'ensemble des dépenses de Bruxelles Environnement, tant au niveau des frais fixes (salaires, loyers) que des subventions et des investissements. Ces recettes se composent en grande majorité des différentes dotations de fonctionnement accordées par la Région de Bruxelles-Capitale. Le second poste concerne les fonds organiques qui constituent des enveloppes que Bruxelles Environnement

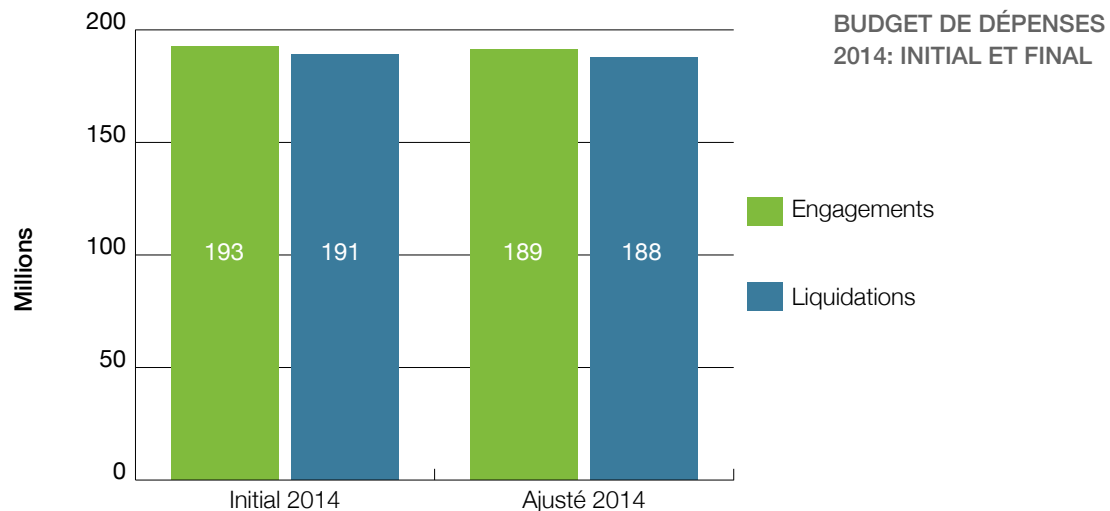
peut utiliser pour le financement de certaines politiques dédiées, comme par exemple les primes d'énergie. Les recettes propres de l'Institut sont multiples, elles peuvent provenir notamment de la location des espaces verts ou encore des loyers du patrimoine de BE mais également de différentes aides à l'emploi et autres remboursements administratifs (quote-part chèques repas, retenues pécule de vacances, etc.). Il y a enfin les financements européens tels que le FEDER ou les projets Interreg, qui composent 2% des recettes totales. En cours d'année, les recettes ont fait

l'objet d'un ajustement à la baisse pour atteindre 130.787.000€. Ces recettes correspondent au niveau des dépenses aux crédits de liquidation pour l'année 2014. A ces montants, il convient également d'ajouter la mission 15 du Service Public Régional Bruxellois (SPRB) consacrée à l'énergie et gérée par Bruxelles Environnement.



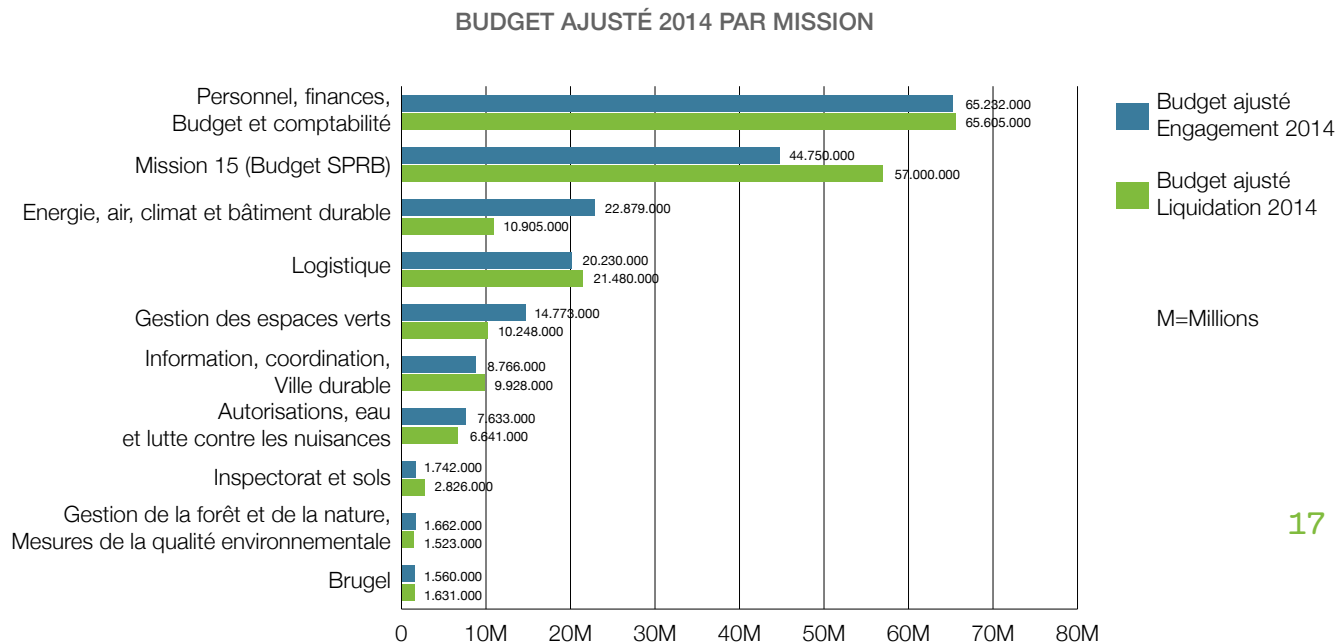
Dépenses: engagements et liquidations

Au niveau du budget des dépenses, on retrouve les engagements et les liquidations. Le budget d'engagement correspond à l'estimation de l'argent réservé pour l'année en cours en vue d'un futur paiement. Les liquidations correspondent aux prévisions de paiements de l'année en cours. La balance entre les engagements et les liquidations dépend de nombreux facteurs, notamment les projets dont le paiement est étalé sur plusieurs années ou les reports de paiement des années précédentes n'ayant pas encore été effectués. En 2014, le budget initial d'engagement s'élevait à 192.727.000 € et le budget initial de liquidations s'élevait à 191.287.000 €. Comme pour les recettes, ces montants se composent à la fois du budget de Bruxelles Environnement et de la mission 15 du SPRB. Un ajustement budgétaire a eu lieu en cours d'année. Il a fait passer le budget d'engagement à 189.227.000 € et le budget de liquidations à 187.787.000 €. Certains fonds organiques ainsi que d'autres budgets annexes, tels que ceux en lien avec le protocole Beliris permettant des aménagements d'espaces verts, ne sont pas compris dans la présente analyse.



Dépenses: répartition par mission budgétaire

Le graphique ci-contre présente la répartition des dépenses d'engagement et de liquidation par mission budgétaire. Les missions budgétaires correspondent aux divisions de Bruxelles Environnement auxquelles il convient d'ajouter la mission 15 du SPRB. Comme on peut le constater ci-contre, une partie des engagements de cette mission 15 a été transférée dans la mission Energie, Air, Climat et bâtiment durable. Ce transfert compense ainsi la différence entre les engagements et liquidations de ces deux missions.



Par ailleurs, on peut constater que la mission « Personnel, finances, Budget et comptabilité » mobilise une proportion importante du budget. Cela correspond essentiellement aux frais de personnel qui représentent 65.232.000€ en engagements, soit près de 35% du budget. De manière générale, le tableau ci-dessus permet d'analyser les ressources bud-

gétaires allouées aux grands métiers et thématiques en lien avec les compétences de Bruxelles Environnement. Pour avoir une vue claire des ressources réelles dédiées aux différents métiers et thématiques, le présent tableau doit toutefois être analysé également au regard des ressources humaines allouées par division, présentées ci-dessus.

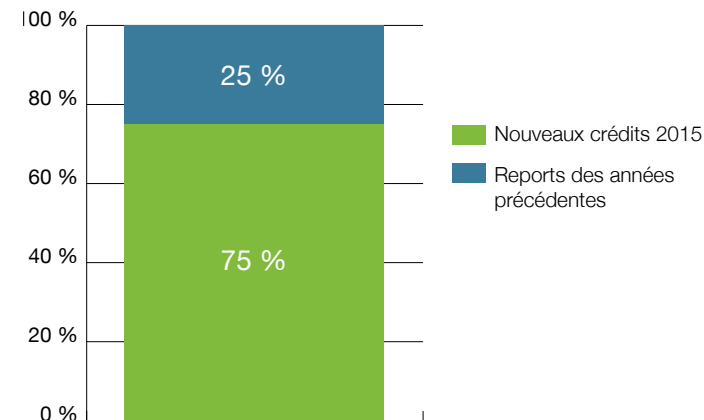
Taux d'exécution 2014 et reports 2015

Le taux d'exécution correspond aux montants effectivement engagés et liquidés au terme de l'année. Au niveau du taux d'engagement, il est de 86%. Au niveau des liquidations, ce taux est de 89%. Ces taux s'expliquent par les raisons conjoncturelles suivantes :

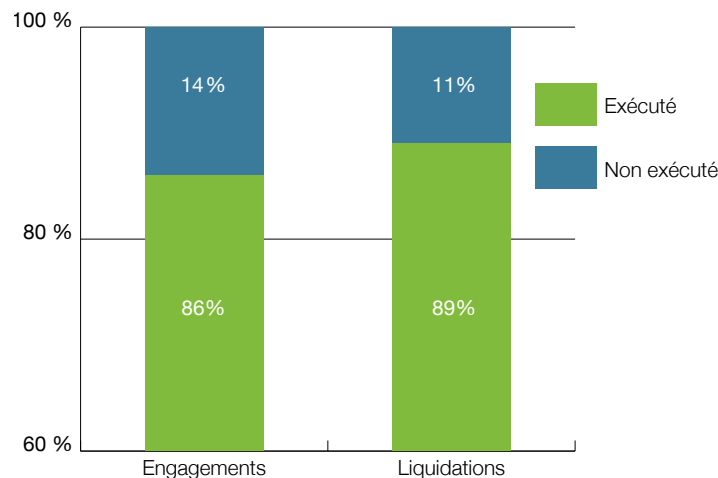
- Le changement de législature en 2014 : au vu des changements importants qu'elles impliquent, les années électorales sont généralement caractéristiques de taux d'exécution plus faibles.
- Le déménagement : au-delà de la préparation du déménagement lui-même ayant impliqué un temps important, une adaptation à la nouvelle organisation du travail était également nécessaire et a pu avoir un impact sur les réalisations pour l'année 2014.
- Changement d'adresse : le changement d'adresse a impliqué de nombreux problèmes avec la poste, qui n'a pas assuré le service nécessaire en termes de suivi du courrier. De nombreuses factures nous sont arrivées avec plusieurs semaines de retard et n'ont pu être imputées sur l'exercice 2014.

Au niveau des reports, ils concernent uniquement les liquidations et correspondent à des activités en cours et dont les montants n'ayant pas pu être payés lors de l'année prévue sont à nouveau budgétés en liquidations pour l'année ou les années suivante(s). Ils représentent 25% du budget de liquidation pour 2015. Les taux d'exécution et de reports ont poussé Bruxelles Environnement à développer en 2014 de nouveaux outils améliorant à la fois la disponibilité de l'information et la capacité de pilotage, à la fois au niveau budgétaire et comptable (voir fiche enjeu 21 : SAP BPC).

PROPORTION DES REPORTS DANS LE BUDGET 2015



TAUX D'EXÉCUTION 2014





LES MISSIONS DE BRUXELLES ENVIRONNEMENT

Les missions de Bruxelles Environnement sont multiples, et visent de nombreuses thématiques et métiers. Elles se déclinent en objectifs stratégiques qui sont eux-mêmes liés à des objectifs opérationnels et des activités ou projets. Dans le cadre de ce rapport, nous nous limiterons à présenter brièvement l'ensemble des objectifs stratégiques organisés autour de sept axes de travail. Le premier axe concerne la protection de l'environnement au service de la qualité de vie, de la cohésion sociale, de l'économie et de l'emploi. Le second concerne la planification, c'est-à-dire la définition de plans stratégiques et thématiques pour différentes matières. Le troisième concerne le développement, la préservation et la gestion des espaces verts et de la biodiversité où l'on retrouve notamment la gestion des espaces verts et de la nature. On retrouve ensuite la gestion durable de l'énergie et des bâtiments, avec notamment la PEB et les primes Energie. L'information et la sensibilisation des publics est également un axe majeur de travail pour Bruxelles Environnement mais aussi la recherche et l'analyse des données, notamment en matière de qualité de l'air. Enfin, l'administration interne regroupe l'ensemble des activités de support essentielles au bon fonctionnement de l'organisme.



LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT AU SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE, DE LA COHÉSION SOCIALE, DE L'ÉCONOMIE ET DE L'EMPLOI

DÉPLOYER/DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE VERTE EN MATIÈRE DE BÂTIMENTS DURABLES ET D'ÉNERGIE

Division pilote : Energie, air, climat et bâtiment durable

Bruxelles Environnement favorise, à travers l'Alliance Emploi Environnement – Axe Construction durable, la transition des entreprises du secteur de la construction vers les pratiques de la construction durable en vue de répondre à l'augmentation de la demande stimulée par les politiques environnementales et énergétiques, et au bénéfice de l'emploi des Bruxellois.

Bruxelles Environnement vise également à augmenter la coopération et la cohésion des

politiques menées par le secteur public régional entre l'économie, l'environnement, la recherche, l'emploi et le social, et assure la transmission de la connaissance relative à la conception et à la rénovation de bâtiments durables auprès des concepteurs et des prescripteurs.

Enfin, il poursuit l'appui des secteurs dans la mise en œuvre des réglementations énergétiques et environnementales liées au bâtiment (architecte, ingénieur, chauffagiste) en proposant notamment des formations à l'excellence.



ASSURER LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS ET NUISANCES

Division pilote : Autorisations, eau et lutte contre les nuisances

Bruxelles Environnement est chargé d'octroyer les permis d'environnement dans différents domaines ainsi que de délivrer diverses autorisations hors permis.

L'Institut assure aussi la réalisation des audits énergétiques requis pour les gros consommateurs d'énergie, la mise en œuvre de la réglementation relative à la protection contre les effets des ondes électromagnétiques, etc. Par ailleurs, Bruxelles Environnement participe à une gestion coordonnée des actions publiques relatives à la prévention et à la lutte contre la pollution et les nuisances, tout en assurant un rôle d'expert dans ces domaines.



ENCOURAGER LA TRANSITION DE L'ÉCONOMIE VERS PLUS DE DURABILITÉ DANS UNE LOGIQUE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Division pilote : Information, coordination, Ville durable

Bruxelles Environnement développe plusieurs champs d'actions, tant au niveau de l'offre des entreprises que de la demande des citoyens et des autorités publiques en lien avec l'économie circulaire : le changement de modes de consommation/comportement, la gestion des ressources et des déchets, la création d'emplois pour les Bruxellois dans les secteurs liés à l'environnement et la transition de l'économie. Dans cette dernière catégorie, citons les actions de soutien au management environnemental en entreprise, la coordination de l'Alliance Emploi-Environnement ainsi que d'autres actions visant à promouvoir une dynamique participative multi-secteur.



GÉRER LES DÉCHETS ET RESSOURCES EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE DANS UNE LOGIQUE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Division pilote : Information, coordination, Ville durable

Bruxelles Environnement met en œuvre les obligations relatives au Plan de prévention et de gestion des déchets, notamment en assurant le monitoring de la production et des modes de traitement des déchets en Région bruxelloise, et en développant les perspectives de création d'emplois pour les Bruxellois dans le secteur des ressources et déchets. Par ailleurs, il participe également à l'adaptation de la législation bruxelloise dans le domaine et porte la thématique aux niveaux interrégional et européen.



SOUTENIR LES DYNAMIQUES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE LOCAL ET D'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE

Division pilote : Information, coordination, Ville durable

L'échelle du quartier prend tout son sens quand on vise à améliorer la qualité de vie des Bruxellois. C'est la maille à partir de laquelle tricoter une ville plus durable, où se lient étroitement les enjeux environnementaux, sociaux, économiques et de gouvernance.

Afin d'appuyer l'émergence de quartiers durables, Bruxelles Environnement sensibilise, forme et incite les acteurs du secteur en mettant à disposition des outils spécifiques et des incitants ; il soutient et accompagne les groupes d'habitants qui se mobilisent pour transformer leur quartier ou qui développent des initiatives collectives en faveur de modes de vie urbaine plus soutenables. Les « appels à projets » constituent l'un des principaux dispositifs de soutien et d'amplification.

Par ailleurs, Bruxelles Environnement encourage également les communes et CPAS bruxellois à entreprendre des actions pour intégrer le développement durable dans leur mode de fonctionnement, à travers les appels à projets Agenda IRIS 21.



STIMULER LES COMPORTEMENTS ET MODES DE CONSOMMATION AYANT UN IMPACT ENVIRONNEMENTAL RÉDUIT

Division pilote : Information, coordination, Ville durable

Bruxelles Environnement promeut auprès des citoyens des comportements et modes de consommation ayant un impact environnemental réduit. A cette fin, des actions sont notamment développées dans le cadre de la mise en œuvre du chapitre prévention du Plan de prévention et de gestion des déchets (ex : réduction du gaspillage de papier, encouragement à la réduction des emballages, promotion du compostage, etc.). Aussi, ces dernières années, en phase avec la politique européenne, compte tenu de ses impacts importants et de l'opportunité qu'elle représente pour Bruxelles, notamment en termes d'activités et d'emplois, l'alimentation durable s'est peu à peu profilée comme un objectif prioritaire.

ASSURER LA PRÉVENTION ET LA GESTION DES SOLS POLLUÉS EN VUE DE CONSTRUIRE UNE VILLE DURABLE

Division pilote : Inspectorat et sols pollués

Bruxelles Environnement est chargé de mettre en œuvre la législation sur les sols pollués. Plus concrètement, il élabore l'inventaire de l'état du sol et le tient à jour, informe les parties prenantes de leurs obligations en matière de gestion du sol (via l'attestation du sol certifiant l'état du sol des parcelaires dans la Région et la carte de l'état du sol), contrôle les installations polluantes et remet des avis techniques sur les études et les travaux réalisés. Bruxelles Environnement vise également à réintégrer les friches et les terrains pollués au sein du circuit économique par l'octroi de primes et subsides pour les pollutions orphelines, et par la mise en place et la gestion des fonds de traitement des pollutions causées par les secteurs les plus polluants... Ces mesures permettent de protéger la santé publique, d'améliorer la qualité de vie et l'environnement des Bruxellois et de réhabiliter les terrains pollués en vue de les réaffecter à de nouvelles activités économiques, résidentielles, récréatives et d'intérêt collectif.



RÉALISER DES INSPECTIONS AFIN DE PROMOUVOIR DES COMPORTEMENTS PLUS RESPECTUEUX DE LA LÉGISLATION

Division pilote : Inspectorat et sols pollués

Bruxelles Environnement veille au respect de la législation environnementale en Région de Bruxelles-Capitale via la réalisation des inspections couvrant tous les domaines d'activités ayant un impact sur l'environnement (déchets, amiante, laboratoires utilisant des OGM, installations de chauffage, rayonnements électromagnétiques, nuisances sonores etc.). En cas d'infraction persistante ou de risque de dommage environnemental, elle peut notamment ordonner au responsable de prendre les mesures nécessaires pour remédier à tout danger pour la santé publique et l'environnement. Le dialogue et la sensibilisation sont toujours privilégiés par rapport à la répression. Toutefois, lorsque ceux-ci échouent ou lorsque les infractions constatées sont susceptibles de présenter un danger pour l'environnement et la santé humaine, un procès-verbal est dressé et des mesures ou amendes administratives sont prises afin de sanctionner et faire cesser les comportements inadéquats et délinquants. Bruxelles Environnement planifie également des contrôles préventifs afin de prévenir les infractions, les nui-

sances et les dangers pour la santé publique, et les dommages à l'environnement et réagit aussi lorsque des citoyens lui signalent des dangers, des nuisances, des pollutions afin de les supprimer, les limiter ou les réduire en fonction des dispositions légales existantes.



ELABORER UNE POLITIQUE DE PROTECTION ET DE PROMOTION DU BIEN-ÊTRE ANIMAL ADAPTÉE AU CONTEXTE URBAIN

Division pilote : Inspectorat et sols pollués

Suite à la VIe Réforme de l'Etat, la matière du bien-être animal est devenue une compétence régionale et Bruxelles Environnement a été choisi comme administration pour cette matière. Bruxelles Environnement a donc intégré les aspects liés à cette nouvelle thématique dans son fonctionnement et vise à élaborer une politique de protection et de promotion du bien-être animal adaptée au contexte urbain. Il est principalement en charge tant des aspects relatifs aux normes et aux politiques de gestion et d'exécution du bien-être animal que du contrôle du respect des réglementations et de la sanction des infractions en cette matière.



LES PLANS STRATÉGIQUES ET THÉMATIQUES

DÉVELOPPER LA STRATÉGIE INTÉGRÉE EN MATIÈRE D'AIR-CLIMAT-ÉNERGIE ET BÂTIMENTS DURABLES

Division pilote : Énergie, air, climat et bâtiment durable

En application des politiques européennes et internationales en matière d'Air, de Climat et d'Énergie, la Région de Bruxelles-Capitale est face à d'importants défis. Une stratégie coordonnée est dès lors nécessaire pour agir sur les principaux acteurs (les bâtiments et le transport en particulier) et traverser plusieurs champs de compétences. Le Plan intégré Air-Climat-Énergie vise à encadrer cette stra-

tégie. Il doit être adopté par le Gouvernement avant sa mise en application et intégrer les engagements pris dans le cadre de la stratégie européenne Énergie – Climat 2020.

Le Code Bruxellois de l'Air, du Climat et de la maîtrise de l'Énergie (COBRACE) a été adopté le 2 mai 2013 ; il transpose plusieurs directives européennes et définit le cadre de référence réglementaire pour la Région.

Bruxelles Environnement coordonne l'élaboration et la mise en œuvre de ces stratégies et réglementations, et représente également la Région dans les instances de coordination suprarégionales, telles que CONCERE, le CC-PIE, la CNC qui permettent la construction et la mise en œuvre de politiques concertées entre les trois Régions.

DÉVELOPPER LA STRATÉGIE EN MATIÈRE D'INSPECTIONS DANS LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

En matière de contrôle et de surveillance, BE est en charge du développement et de l'application du plan d'inspections préventives. Ce plan représente un instrument d'application de la législation environnementale, tant européenne que régionale, et décrit le mode de fonctionnement de BE en matière d'inspection. Il vise donc à expliquer la stratégie d'inspection à moyen terme, qui se trouve à la base de la politique d'exécution de Bruxelles Environnement, et à la fois à synthétiser la logique et la structure des mesures nécessaires à la réalisation de cette stratégie. Le plan d'inspections fournit également le cadre de référence pour l'élaboration du programme annuel d'inspection, un outil opérationnel dépendant des priorités du plan d'inspections préventif, qui tend à concrétiser les activités spécifiques d'inspection et qui facilite le suivi de leur réalisation.



ASSURER UNE DIMINUTION DE L'IMPACT DU BRUIT ET DES VIBRATIONS EN VILLE SUR LA QUALITÉ DE VIE DES CITOYENS

Division pilote : Autorisations, eau et lutte contre les nuisances

En matière de bruit, Bruxelles Environnement est responsable de la définition de la vision prospective en matière de bruit, et de la mise en œuvre du plan de prévention et de lutte contre le bruit et les vibrations en milieu urbain adopté en 2009. Ce dernier vise à maîtriser l'environnement sonore de la Région afin de garantir une qualité de vie pour tous. L'Institut se charge également de la gestion des données bruit, de mener des actions de lutte contre le bruit et les vibrations ainsi que de la gestion des plaintes. En ce qui concerne la problématique particulière du survol aérien de Bruxelles, Bruxelles Environnement accompagne le Gouvernement pour trouver une solution durable et équilibrée en lui fournissant des données objectives et concrètes.



ASSURER UNE GESTION DURABLE DE L'EAU EN VILLE

Division pilote : Autorisations, eau et lutte contre les nuisances

Bruxelles Environnement est en charge du développement de la vision prospective relative à la gestion intégrée et durable de l'eau, et assure la gestion coordonnée des actions sur le territoire bruxellois. L'Institut est ainsi responsable de la mise en œuvre du Plan de Gestion de l'Eau adopté par la Région en 2012 mais aussi du Plan Pluie et de l'Ordonnance Cadre Eau. Ces différents documents visent notamment le maintien du bon état quantitatif et qualitatif des 5 masses d'eau souterraines de la Région, la surveillance de la centaine de captages d'eau de distribution et d'eau à usage industriel, la surveillance des cours d'eau, étangs et zones humides, le développement du maillage bleu mais aussi d'autres objectifs tels que l'amélioration du réseau d'égouttage afin de limiter les risques d'inondation.



ENCOURAGER LA RÉDUCTION DE LA POLLUTION DE L'AIR GÉNÉRÉE PAR LES TRANSPORTS

Division pilote : Autorisations, eau et lutte contre les nuisances

En matière de pollution de l'air générée par les transports, Bruxelles Environnement encourage une amélioration de la performance environnementale du parc automobile et une diminution de l'impact des déplacements liés aux entreprises et aux sites d'activités. Pour ce faire, il assure, en coordination avec les acteurs concernés, la coordination et la mise en œuvre des différents plans d'actions parmi lesquels figurent le Plan Régional de Déplacements (plan IRIS2), le Plan Air-Climat et des dispositions législatives telles que le COBRACE, qui prévoit notamment une politique de stationnement hors voirie, l'obligation pour les entreprises d'élaborer des plans de déplacements d'entreprises (PDE), l'arrêté sur l'exemplarité des autorités en matière de transport, etc.

Il est également en charge des mesures d'urgence ponctuelles telle que le plan Pic de Pollution et de diverses mesures d'incitation et d'accompagnement telles que l'outil Ecoscore.



LE DÉVELOPPEMENT, LA PRÉSERVATION ET LA GESTION DES ESPACES VERTS ET DE LA BIODIVERSITÉ

GARANTIR LA GESTION INTÉGRÉE ET DURABLE DU PATRIMOINE FORESTIER ET NATUREL



Division pilote : Gestion de la forêt et de la nature, mesures de la qualité environnementale

Bruxelles Environnement assure la gestion technique et l'entretien récurrents des sites naturels et des réserves naturelles, des bois et de la Forêt de Soignes, et veille à garantir un accès et un accueil de qualité pour tous les

Bruxellois, tout en enravant la perte de biodiversité. Les stratégies de gestion et d'aménagement à plus long terme s'effectuent à l'aide de plans de gestion et du Schéma de Structure interrégional pour la Forêt de Soignes. Un accent particulier est mis sur la connectivité du réseau écologique et une gestion des espaces naturels favorisant la spontanéité du développement de la végétation, la diversité des milieux et des paysages. Cette gestion se fait dans le respect de la réglementation interdisant l'utilisation de pesticides sur l'ensemble du territoire.

Bruxelles Environnement est également en charge de rassembler les informations scientifiques sur les bois, forêts et sites naturels, et de les communiquer auprès du public.

DÉVELOPPER ET AMÉNAGER DES INFRASTRUCTURES VERTES ET DE LA NATURE EN VILLE

Division pilote : Gestion des espaces verts

Bruxelles Environnement possède les compétences relatives à l'aménagement et la restauration des parcs, des jardins ainsi que des équipements fonctionnels et récréatifs de ces mêmes espaces verts.

Face aux défis démographiques, l'enjeu est de renforcer l'offre dans la Région, et d'amé-

liorer la répartition spatiale et l'accessibilité des espaces verts dans le pentagone et dans la première couronne. Pour y parvenir, toutes les opportunités sont exploitées : espaces verts de proximité, toitures vertes, intérieurs d'îlot, talus de chemin de fer...

Ces actions s'inscrivent dans le concept de « maillage vert ». Présent dans le Plan Régional de Développement dès 2002, ce concept vise à encourager le développement qualitatif et quantitatif des espaces verts par le développement ou l'aménagement d'éléments ponctuels et linéaires du paysage, qui seront progressivement reliés entre eux pour permettre la constitution d'un réseau. La constitution de ces corridors verts reliant entre eux les espaces verts et naturels jusqu'au centre-ville doit permettre de rapprocher la nature des Bruxellois.

Le maillage vert intègre également d'autres stratégies complémentaires comme le maillage bleu, le maillage socio-récréatif, le maillage jeux, le maillage potagers et le maillage ou réseau écologique.



GÉRER QUALITATIVEMENT LES INFRASTRUCTURES VERTES ET DE LA NATURE EN VILLE

Division pilote : Gestion des espaces verts

Bruxelles Environnement est en charge de l'entretien horticole et technique des espaces verts ainsi que des missions de gardiennage pour l'ensemble des espaces verts régionaux. Cette gestion des infrastructures vertes et de la nature doit être exemplaire tant au niveau de l'efficacité que de l'exemplarité. En effet, la qualité de l'entretien des espaces publics induit traditionnellement un respect, et donc moins de dégradations, moins de déchets volants, et une plus forte attractivité et satisfaction pour les utilisateurs. Cette qualité

d'entretien participe à l'image de marque de la Région. Les modes de gestion font appel à des principes écologiques tels que la non-utilisation de produits phytopharmaceutiques et de biocides, la réduction des intrants chimiques, la valorisation des déchets verts sous forme de compost, le maintien du bois mort dans les massifs, etc., et permettent ainsi de créer des espaces plus accueillants pour la biodiversité, avec des paysages plus agréables à vivre pour les usagers.

La gestion quotidienne des espaces verts comporte également des missions d'ouverture et fermeture des parcs, d'entretien et de propreté, d'accueil du public, de surveillance, de promotion de comportements responsables, et d'animation.

PROMOUVOIR L'USAGE DES ESPACES VERTS AUPRÈS DES CITOYENS ET EN ASSURER L'ACCESSIBILITÉ

Division pilote : Gestion des espaces verts

Au-delà de la gestion quotidienne et des aménagements, Bruxelles Environnement propose également une politique d'animation et de participation sociale au sein des espaces verts. En effet, ces derniers sont des lieux de socialisation importants dans la ville, et les gardiens animateurs gèrent et or-

ganisent de nombreuses activités et fêtes de quartier afin d'en promouvoir l'usage, soit à des fins sportives et récréatives, soit à des fins culturelles. Pour ce faire, la collaboration avec les associations locales est importante. Les parcs accueillent déjà près de 500 événements chaque année. Ceux-ci respectent notamment une charte en matière de nuisances sonores, d'obligation de tri des déchets et d'économie des ressources. Des actions de sensibilisation et d'information du public aux espaces verts et à la nature sont également développées en parallèle.



LA GESTION DURABLE DE L'ÉNERGIE ET DES BÂTIMENTS

APPLIQUER LA RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE DE BÂTIMENTS DURABLES ET D'ÉNERGIE

Division pilote : Energie, air, climat et bâtiment durable

Le Code bruxellois de l'Air, du Climat et de la maîtrise de l'Énergie (COBRACE) concentre les principales mesures réglementaires en la matière, et définit plus particulièrement les normes et prescriptions relatives aux bâtiments (qui constituent, avec le transport, les principaux contributeurs de la Région aux changements climatiques). Le champ de la réglementation concerne à la fois la Performance Énergétique des Bâtiments (PEB) dans ses différents volets (travaux, certification, chauffage et climatisation) et le programme PLAGE. Bruxelles Environnement s'emploie à développer des méthodes de calcul de la performance énergétique qui soient justes et pertinentes, en bonne coordination avec les deux autres Régions du pays, chaque fois que c'est possible. Il s'agit d'un travail continu d'amélioration qui vise à offrir aux acteurs du marché un cadre de travail le plus informatisé possible.

ORGANISER LES MARCHÉS DE L'ÉNERGIE

Division pilote : Energie, air, climat et bâtiment durable

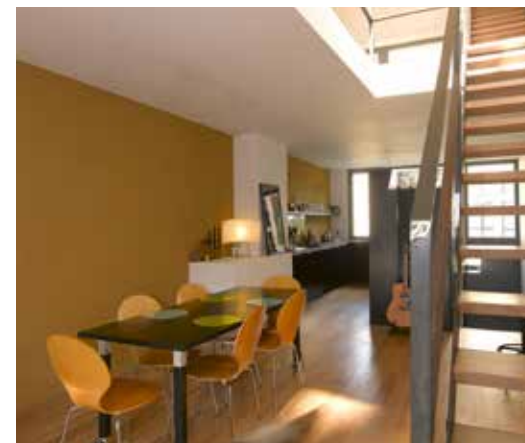
Conformément aux ordonnances du 19 juillet 2001 et du 1er avril 2004 relatives à l'organisation des marchés de l'électricité et du gaz en Région de Bruxelles-Capitale, Bruxelles Environnement est appelé à porter son attention sur différents éléments tels que les risques de black-out en hiver, la nécessité de préparer sur le plan juridique, organisationnel, technique et financier le transfert à terme du réseau de gaz pauvre en gaz riche, suivre le débat européen quant à la généralisation des compteurs intelligents et son impact financier sur les consommateurs mais aussi la progression des indices de précarisation des consommateurs sur le marché de l'énergie, ainsi que l'introduction par Brugel d'un nouveau système tarifaire pour la distribution et la gestion équilibrée du marché des certificats dans les années à venir.

Enfin, Bruxelles Environnement veille également à la désignation pour 3 ans du Centre d'Information aux consommateurs de gaz et d'électricité.

STIMULER LES CONSOMMATEURS EN MATIÈRE DE BÂTIMENTS DURABLES ET D'ÉNERGIE

Division pilote : Energie, air, climat et bâtiment durable

L'accompagnement des consommateurs vise à offrir un ensemble de services qui, d'une part développe une certaine « culture » de l'énergie et de la construction durable et, d'autre part, calibre au mieux ce que Bruxelles Environnement peut apporter pour faciliter le passage à l'acte du consommateur compte tenu de ses capacités d'action. Ces services comprennent un accompagnement proactif des ménages, des publics fragilisés, des entreprises et des autorités publiques ainsi que des mécanismes de soutien financier par l'intermédiaire des primes Energie.



L'INFORMATION, LA SENSIBILISATION ET LA REPRÉSENTATION

INFORMER ET SENSIBILISER AUX GRANDES THÉMATIQUES ENVIRONNEMENTALES

Division pilote : Information, coordination, Ville durable

L'amélioration de l'état de l'environnement passe également par une modification de nos comportements. Pour encourager ces changements, Bruxelles Environnement vise à informer et sensibiliser les citoyens de leurs droits et devoirs en matière d'environnement, mais aussi de tout ce qui existe et qui est mis à leur disposition pour adopter des comportements plus respectueux de l'environnement. Les actions de sensibilisation visent aussi à soutenir et accompagner l'engagement citoyen en mettant en avant les initiatives citoyennes pour améliorer l'environnement. Enfin, elles visent à promouvoir une image positive de Bruxelles Environnement en expliquant son rôle, ses missions et le but de ses actions.

METTRE EN ŒUVRE LA POLITIQUE D'ÉDUCATION RELATIVE À L'ENVIRONNEMENT

Division pilote : Information, coordination, Ville durable

Le programme d'éducation à l'environnement et à l'énergie défendu par la Région de Bruxelles-Capitale s'articule autour de deux priorités : sensibiliser les enfants aux grands enjeux environnementaux et améliorer la gestion environnementale de l'école.

Pour favoriser les échanges d'expériences et d'outils, faire collaborer les écoles et les valoriser, Bruxelles Environnement a initié le réseau [BUBBLE](#). Ce réseau a pour vocation de soutenir la motivation des acteurs scolaires et d'offrir un espace de reconnaissance des efforts d'amélioration progressive de leur situation environnementale. Le BEL contribuera également, par son espace d'exposition permanente, à la réalisation de cet objectif.



PORTER AU NIVEAU SUPRARÉGIONAL LA PRÉOCCUPATION URBAINE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT ET DE CLIMAT

Division pilote : Information, coordination, Ville durable

Bruxelles Environnement participe à de nombreux organismes et structures de coordination afin de définir la position belge tant au niveau européen qu'international dans des dossiers liés à l'environnement et à l'énergie. Cette participation découle d'une part d'obligations légales (principalement des accords de coopération) et d'autre part, de la nécessité de collaborer avec les autres niveaux de pouvoir belges compétents.

Bruxelles Environnement participe aussi activement aux réseaux des villes et aux réseaux thématiques afin de pouvoir défendre les intérêts des villes et d'échanger de bonnes expériences avec d'autres villes et régions.



LA RECHERCHE ET L'ANALYSE DES DONNÉES

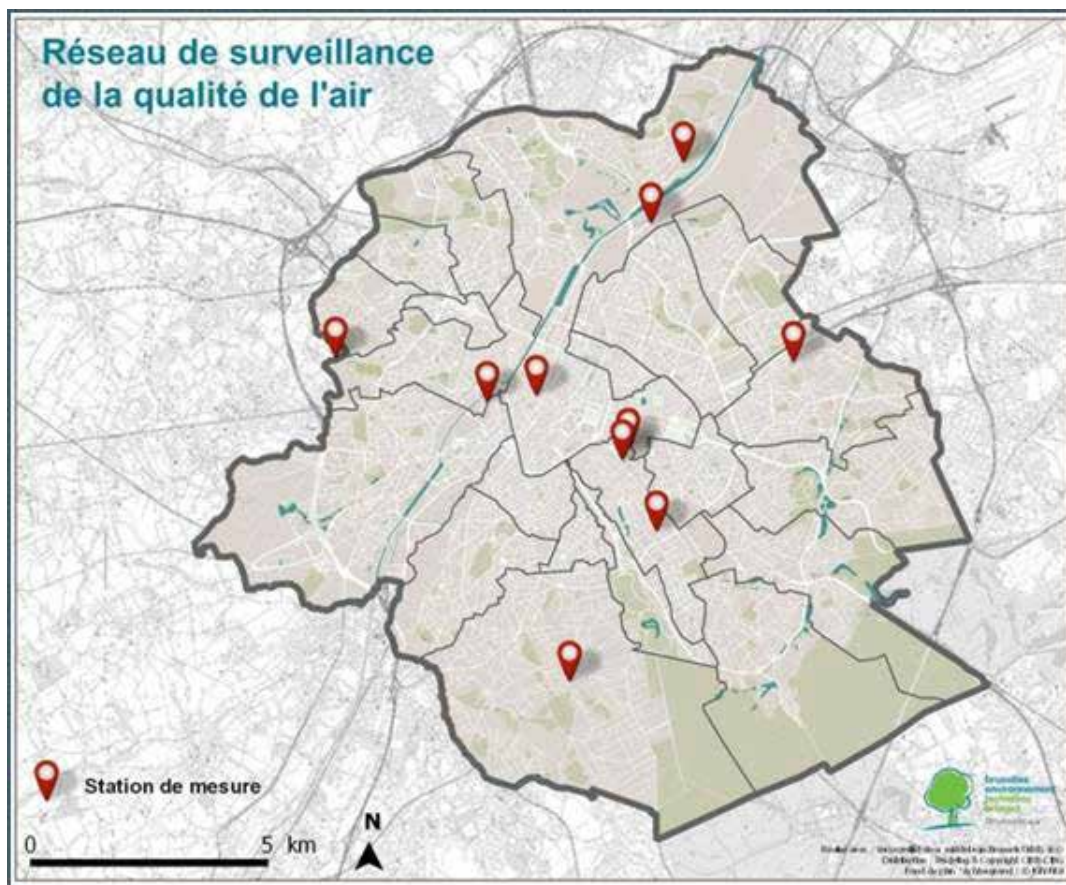
DEVENIR LE CENTRE DE RECHERCHE ET D'EXPERTISE DANS LE DOMAINE QUALITÉ DE L'AIR – SANTÉ

Division pilote : Gestion de la forêt et de la nature, Mesures de la qualité environnementale

Bruxelles Environnement assure la surveillance de la qualité de l'air en Région de Bruxelles-Capitale.

Le laboratoire Air contrôle la qualité de l'air ambiant au moyen d'un réseau de 10 stations de mesure qui enregistrent en permanence la concentration de différents polluants. Il permet notamment de vérifier le respect des normes de qualité de l'air fixées par les directives européennes et de calculer l'indice quotidien de pollution de l'air. Le laboratoire Air assure aussi la représentation et la participation aux missions de la Cellule Interrégionale de l'Environnement (CELINE), telles que définies dans l'accord de coopération. Depuis 2000, un nouveau service parallèle a été créé, la Cellule Régionale d'Intervention en Pollution Intérieure (CRIPI). Il est axé sur les problèmes de pollution intérieure en support au diagnostic médical.

Ce pôle d'expertise « air-santé-environnement » joue un rôle très important dans toutes les négociations suprarégionales en matière de qualité de l'air et de la thématique air-santé.



SURVEILLER ET ANALYSER L'ÉTAT, L'ÉVOLUTION ET LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

Division pilote : Gestion de la forêt et de la nature, Mesures de la qualité environnementale

Bruxelles Environnement rassemble et transmet des informations sur la qualité de l'environnement à ses publics cibles et publie différents documents d'analyse : l'Etat de l'Environnement tous les quatre ans, et sa version synthétique tous les deux ans ; les rapports sur les incidences environnementales des plans et programmes coordonnés par l'Institut ; l'Atlas de l'environnement, etc. Ces différents documents permettent l'évaluation et la gestion de l'environnement.

Il organise également l'implémentation de la directive INSPIRE et de l'ordonnance GEOBRU.

Il est présent dans les négociations (supra) régionales en matière de données environnementales et transmet de nombreuses informations à la Commission européenne, contribuant ainsi à la réponse de la Région à ses obligations européennes de rapportage.

ÊTRE LE CENTRE D'EXPERTISE EN MATIÈRE D'ESPACES VERTS ET DE NATURE AUPRÈS DES ACTEURS PUBLICS ET PRIVÉS

Division Pilote : Gestion des Espaces verts

La gestion des espaces verts et de leur patrimoine biologique requiert une expertise scientifique et technique approfondie permettant notamment la définition de plans et stratégies pour la gestion des sites ou d'habitats et d'espèces invasives ou rares. Ces compétences de recherche permettent non seulement la rédaction des plans de gestion de chaque site mais aussi la gestion des données en matière d'espaces verts et de nature. Pour ce faire, l'intervention des scientifiques et des techniciens chargés de la gestion journalière est indispensable afin de créer un retour d'évaluation. Ceux-ci interviennent sur les infrastructures vertes et bleues (maillage vert), les potagers, les jeux et infrastructures ludiques, les produits phytopharmaceutiques, l'accessibilité aux personnes souffrant de déficiences. Les services des Espaces Verts assurent aussi le développement du Plan nature et du Programme de réduction des produits phytosanitaires.



L'ADMINISTRATION INTERNE

COORDONNER LES ACTIVITÉS JURIDIQUES ET LES DOSSIERS JURIDIQUES TRANSVERSAUX

Division pilote :

Information, coordination, Ville durable

Bruxelles Environnement assure la coordination et la cohérence de toutes les consultations et avis juridiques en son sein. Pour ce faire, divers outils internes de coordination juridique sont mis en place, couvrant notamment la centralisation, la diffusion et l'archivage de l'information juridique, la gestion des aspects juridiques des dossiers transversaux tels que la 6ème réforme de l'Etat, la délégation de pouvoirs, la protection des données à caractère personnel mais aussi la supervision de la transposition/mise en œuvre du droit international et du droit de l'Union européenne, une veille juridique et le suivi du processus « Smart regulation /simplification administrative » au niveau européen, national et bruxellois.



ASSURER LA DISPONIBILITÉ DES RESSOURCES MATÉRIELLES PERMETTANT LA RÉALISATION DES MISSIONS DE L'ADMINISTRATION

Division pilote : Logistique

Bruxelles Environnement doit permettre à toutes les divisions de fonctionner de manière optimale. Pour ce faire, est prise en charge, par des services centralisés, la gestion de l'achat et de l'entretien du matériel ainsi que des assurances. Cela comprend aussi l'achat, la fourniture, l'entretien et la maintenance de la flotte de véhicules, des machines horticoles et d'entretien des espaces verts, de l'outillage divers (environ 300 machines), du mobilier et équipements des espaces de travail, des appareils scientifiques de mesure et de contrôle, des vêtements de travail ainsi que l'ensemble des ressources consommées pour les besoins du fonctionnement interne.

ASSURER LA GESTION DE L'INFORMATION ET DES TIC (TECHNIQUES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION)

Division pilote : Logistique

Le traitement et l'échange d'information performants au sein de Bruxelles Environnement sont essentiels pour assurer un fonctionnement interne optimal grâce à des échanges fluides et efficaces. Pour ce faire, l'Institut assure à la fois la gestion des flux informatiques et papier. Sur le volet informatique, il gère la maintenance et les développements du système. Sur le volet papier, il assure la gestion du courrier entrant et sortant. L'archivage papier et informatique est également assuré.



ASSURER LA GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE L'ADMINISTRATION

Division pilote : Logistique

Bruxelles Environnement gère un parc immobilier de près de 200 bâtiments représentant plus de 25.000 m², sans compter notre siège social de Tour & Taxis. Il s'agit principalement de sites extérieurs, de bâtiments classés, du siège administratif et d'ouvrages d'art (ponts, murs d'enceintes,...) liés à notre gestion des espaces verts et naturels (parcs, réserves naturelles, promenade verte, etc.). Cette gestion immobilière implique de prendre en charge les occupations, les assurances, les entretiens et les mises en conformité ainsi que le développement (construction, rénovation) et le paiement des coûts immobiliers et fiscaux liés à ce parc. A côté du patrimoine immobilier, les services gèrent également les infrastructures publiques constituées par les plaines de jeux, les fontaines, la signalétique, l'éclairage et autres mobiliers urbains présents dans les parcs et forêts de la Région.



CONTRÔLER LA CONFORMITÉ ET L'UTILISATION DES RESSOURCES ET AMÉLIORER LA GESTION DES RISQUES

Division pilote : Division Personnel, RH & Finances

Bruxelles Environnement renforce en permanence ses mécanismes de gestion des risques et d'amélioration de l'efficacité, et de l'efficience de ses réalisations. Pour ce faire, il vise à ce que l'ensemble des règles et dispositions réglementaires relatives à la gestion d'un Organisme Administratif Autonome de première catégorie soient connues, appliquées auprès des membres du personnel concernés et le cas échéant, traduites en procédures internes couvrant l'ensemble des cycles administratifs. Notons que l'audit interne est en cours d'implémentation via la mise en place d'un comité d'audit et d'un plan d'audit, et que le contrôle de gestion est en cours de développement.

ÊTRE UN EMPLOYEUR DYNAMIQUE, ATTRAYANT ET INNOVANT

Division pilote : Division Personnel, RH & Finances

Bruxelles Environnement veille au développement du bien-être de son personnel en fournissant un fonctionnement orienté vers la satisfaction des bénéficiaires, en maintenant un climat de travail agréable, motivant et responsabilisant, tout en favorisant la circulation de l'information, le sentiment d'appartenance et la culture d'entreprise. Il soutient également le développement d'un management basé sur la responsabilisation et la satisfaction des usagers.

L'administration du personnel est quant à elle chargée d'administrer les rémunérations, les primes et les allocations du personnel ainsi que d'assurer la gestion des présences/absences et le suivi administratif de la carrière du personnel.

GÉRER LES RESSOURCES FINANCIÈRES

Division pilote : Division Personnel, RH & Finances

Bruxelles Environnement assure au quotidien la gestion budgétaire et comptable des dépenses et des recettes allouées. En tant que dépositaire des deniers publics, l'Institut se doit d'être infaillible au regard de leur gestion. L'objectif consiste à garantir une rigueur totale dans les processus pour être une référence crédible aux yeux de tous. Pour ce faire, des rapports d'exécution du budget sont régulièrement publiés et un contrôle centralisé des marchés publics et des subventions est également mis en place.

L'informatisation des processus d'élaboration et de suivi de l'exécution du programme de travail et du budget permettra de suivre en temps réel l'exécution effective des prévisions.



Jobs en stages bij Leermilieu Brussel

Werkervaring - Opleiding en stages

Leermilieu Brussel

Emploi et stages à Bruxelles

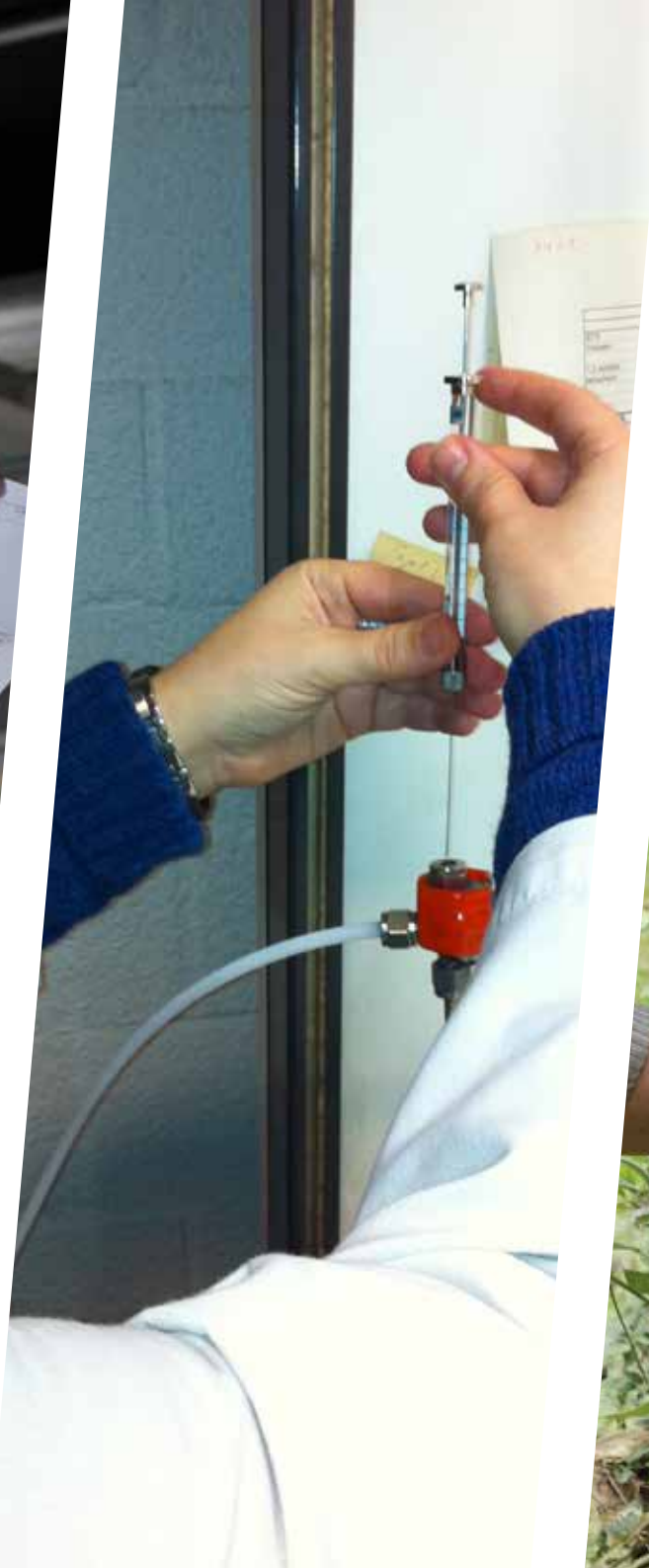
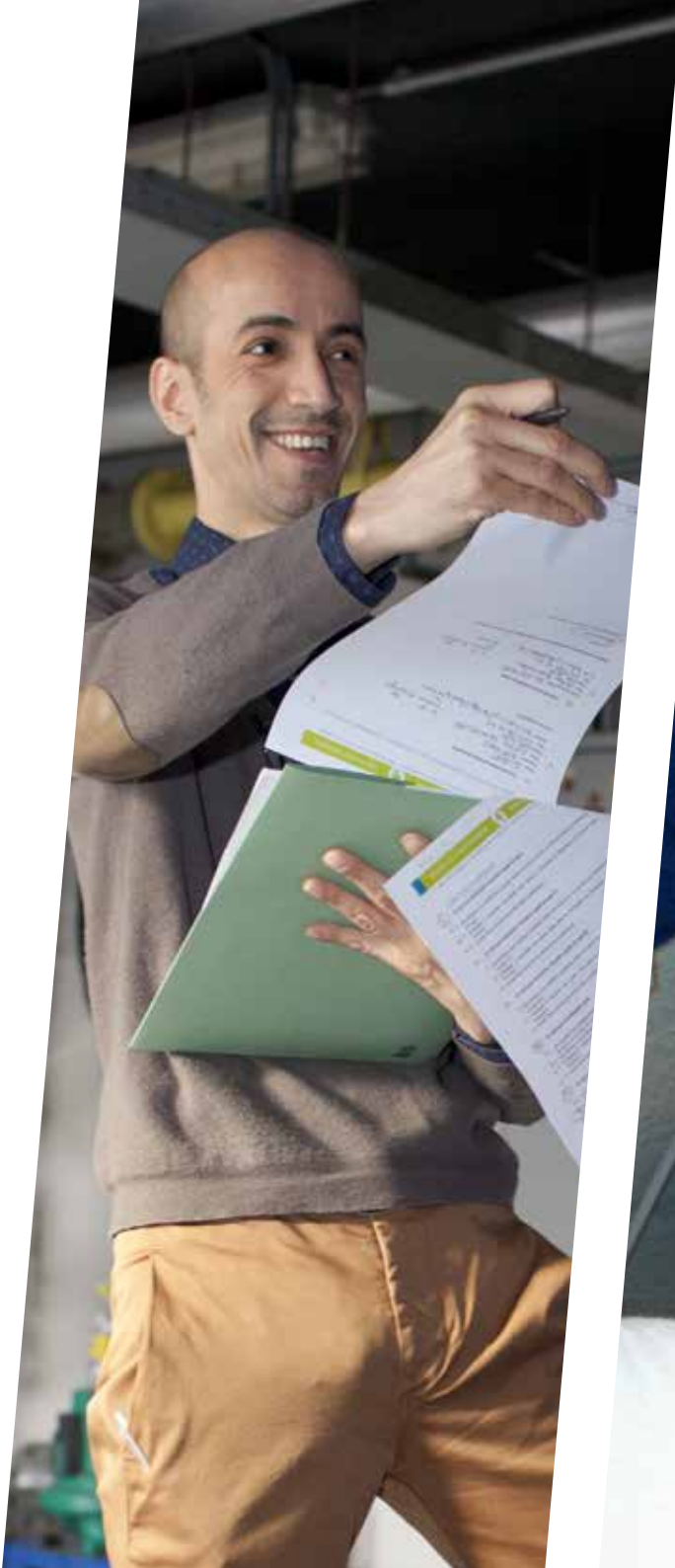
Expérience - Formation et stages

Leermilieu Brussel

LES ENJEUX DE 2014

Les différents objectifs stratégiques décrits ci-dessus ont fait l'objet de nombreux enjeux en 2014. Bruxelles Environnement a choisi de rendre compte de 24 enjeux spécifiques qui représentent soit des dossiers prioritaires, soit des projets terminés en 2014, soit des activités ayant nécessité une attention particulière mais tous sont caractéristiques de cette année. La présentation se fait sous forme de fiche identifiant dans un premier temps l'enjeu et ses finalités, ensuite l'état de la situation avant 2014 et les moyens mobilisés, et enfin les résultats et les perspectives pour l'avenir. Ces fiches permettent non seulement de rentrer dans le détail des actions de Bruxelles Environnement et des dossiers de 2014 mais également de s'inscrire dans une logique de transparence en termes de reporting, en précisant, pour un besoin identifié, les réalisations et les résultats de l'Institut au regard des ressources budgétaires et humaines allouées.





LE GUIDE CONSTRUCTION DURABLE ET LE SITE PORTAIL : DEUX OUTILS WEB POUR SOUTENIR LES PROFESSIONNELS DE LA CONSTRUCTION

DESCRIPTION DE L'ENJEU ET FINALITÉS

La Région de Bruxelles-Capitale s'est engagée à relever les défis environnementaux spécifiques à une ville durable. Or, à Bruxelles, le bâtiment est responsable de 70% de la consommation d'énergie et le parc immobilier est vieillissant. Dans cette optique, Bruxelles Environnement a développé de multiples actions et outils, dont le Guide Bâtiment Durable et le Portail Construction Durable. Ceux-ci visent à soutenir les professionnels par la diffusion d'informations sur la construction durable.

L'objectif de ces outils est de rehausser le socle de compétences des professionnels du secteur, pour les rendre plus durables et compétitifs (e.a. vis-à-vis des concurrents des pays limitrophes). Et cela, en matière de conception, de matériaux et produits, techniques, technologies vertes et construction durable.

Le [Guide Bâtiment Durable](#), publié sur internet, a pour ambition de fournir une aide concrète aux professionnels désirant minimiser l'impact environnemental de leurs bâtiments, tout en y assurant le confort et la santé.

Le [Portail CD](#) vise à créer un espace d'information centralisé pour le secteur de la construction. Il facilite ainsi l'accès à une information validée et actualisée, et encourage les professionnels à innover en s'orientant davantage vers le « durable ».

// OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- Stimuler le consommateur en matière d'énergie
- Développer l'économie verte en matière de bâtiment durable

// DONNÉES LÉGALES OU ASSIMILÉES

- Alliance Emploi-Environnement mise en place en 2009 dans le cadre du Pacte de Croissance Urbaine Durable adopté par le Gouvernement bruxellois et les partenaires sociaux : le guide construction durable et le site portail sont des actions de l'Alliance Emploi-Environnement
- Plan intégré Air-Climat-Energie en cours de finalisation : plan stratégique et thématique défini au niveau de la Région de Bruxelles-Capitale ayant des implications pour la construction durable



ETAT DES LIEUX AVANT 2014 ET MOYENS MIS EN ŒUVRE

Une enquête, réalisée par le bureau d'études Ipsos début 2014, a notamment mis en avant que près de 6 professionnels sur 10 craignent de ne pas trouver de main-d'œuvre qualifiée pour réaliser leurs projets PEB 2015. Plus ils ont une expérience de la construction durable, plus ils sont confrontés à ce manque de main-d'œuvre qualifiée. Par ailleurs, l'enquête fait ressortir que Bruxelles Environnement est la première source d'information consultée sur la construction durable (7 professionnels sur 10).



Il est donc essentiel et pertinent pour l'Institut de développer des outils de diffusion d'informations à destination des professionnels de la construction tels que le guide et le site portail. En 2014, les contenus du Guide ont été approfondis par la rédaction de la partie « dispositifs » qui expose les solutions et approches techniques concrètes pour la construction et la rénovation de bâtiments durables. Les marchés attribués et mis en œuvre en 2014 concernent le soutien à la coordination du Guide (coordination des rédacteurs internes et externes, développeur Web et traduction) et la rédaction de contenus par 5 bureaux d'études (sur les thèmes énergie, mobilité, eau, gestion, pollutions électromagnétiques, confort acoustique et protection de la nature).

Par ailleurs, l'année 2014 a vu démarrer la fiche-action « Site-Portail Construction Durable » identifiée dans le cadre de l'Alliance Emploi-Environnement, avec l'attribution d'un marché visant la création et la production du portail web, la mise en place d'un partenariat solide pour l'alimenter en contenu et la constitution de son comité éditorial et enfin, l'organisation d'une campagne de promotion étalée sur l'année pour faire connaître l'outil auprès de ses publics-cibles.



// RESSOURCES BUDGÉTAIRES ET HUMAINES

- Ressources budgétaires : 355.000 € pour le développement du site et du guide
- Ressources humaines : 1 ETP pour la réalisation, le suivi et l'actualisation des outils

// PARTENAIRES

- Panel d'experts spécialisés dans les différentes thématiques : développement des contenus
- Service Public de Wallonie (SPW), département Développement Durable
- Centre Scientifique et Technique de la construction (CSTC)
- Confédération Construction Bruxelles-Capitale (CCBC) et Wallonie (CCW)

RÉSULTATS

Ces deux actions ont permis de répondre à la nécessité de rehausser le niveau de compétences des entreprises de construction et autres acteurs du bâtiment (concepteurs, négociants en matériaux, etc.). A travers des outils comme le Guide et le Portail, Bruxelles Environnement met à disposition une information ciblée et pertinente sur la rénovation et la construction de bâtiments, et répondant au mieux aux enjeux environnementaux. Dans ces outils simples, rapides et intuitifs, on

trouve : des informations pratiques; des détails techniques; les normes; la réglementation en vigueur; les aides financières... Le Portail a généré près de 5000 articles, vidéos, formations, etc.

Le guide représente actuellement en moyenne 6000 visites/mois.

De manière plus générale, ces deux actions font partie d'un ensemble de mesures de l'Alliance Emploi-Environnement, qui ont permis aux entreprises d'acquérir un meilleur niveau général de maîtrise du marché. Ces mesures concernent notamment :

- la collecte et la compilation de l'information sur la construction durable au sein d'outils de diffusion pour les entreprises et les différents relais vers les professionnels du secteur (ex : facilitateurs) ;
- la croissance de l'offre de formation pour les professionnels, par la création de modules adaptés pour favoriser la maîtrise des référentiels et des nouvelles techniques ;
- le renforcement, l'adaptation et la création de nombreux outils d'accompagnement des entreprises.

PERSPECTIVES

Avec la mise en application de la réglementation PEB 2015 à Bruxelles, la demande en construction durable est amenée à croître rapidement. Il est dès lors important de soutenir le secteur de la construction pour le rendre apte à respecter celle-ci. Au-delà de cette réglementation, le Gouvernement inscrit sa volonté de mener une politique énergétique plus intégrée. Le Guide et le Portail répondent à cette volonté et profitent de ce besoin d'information pour élargir sa portée purement énergétique à des considérations de confort, santé, mobilité, biodiversité, etc. En 2015, un marché a été attribué en sous-traitance pour disposer d'un webmaster pour l'administration des contenus des deux sites (guide et site portail Construction Durable).





PEB 2015 : POUR SES BÂTIMENTS NEUFS, BRUXELLES FAIT LE CHOIX DE LA HAUTE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

DESCRIPTION DE L'ENJEU ET FINALITÉS

Les exigences PEB 2015 sont une étape essentielle vers le standard européen obligatoire « presque 0 énergie » de 2020. Pour y parvenir, Bruxelles Environnement s'emploie à développer des méthodes de calcul de la performance énergétique qui soient justes et pertinentes, en bonne coordination avec les deux autres Régions du pays, chaque fois que c'est possible. Il s'agit d'un travail continu d'amélioration et qui vise à offrir aux acteurs du marché un cadre de travail le plus informatisé possible.

// OBJECTIF STRATÉGIQUE

- Appliquer la réglementation en matière de bâtiments durables et d'énergie

// DONNÉES LÉGALES OU ASSIMILÉES

- Code bruxellois de l'Air, du Climat et de la maîtrise de l'Energie : principales mesures réglementaires en la matière et plus particulièrement les normes et prescriptions relatives aux bâtiments
- Arrêté du 21/02/13 qui fixe de nouvelles exigences en PEB applicables au 01/01/15 pour les logements, bureaux et écoles qui font l'objet d'une demande de permis d'urbanisme pour une nouvelle construction ou pour une rénovation assimilable à un bâtiment neuf.



ETAT DES LIEUX AVANT 2014 ET MOYENS MIS EN ŒUVRE

La méthode de calcul a été élaborée dans les années 2000 par le CSTC et l'université de Gand pour évaluer des bâtiments bien plus consommateurs que les bâtiments conçus actuellement. Vu les niveaux de performance atteints par les bâtiments actuels, la méthode initiale a nécessité et nécessite des améliorations sensibles dans la manière de rendre compte de l'efficacité énergétique, au risque de donner des résultats peu cohérents par rapport à l'ambition défendue. En 2014, des études ont été lancées afin de vérifier sur base de bâtiments neufs performants réels si la méthode d'évaluation de la PEB est suffisamment précise pour évaluer le respect des exigences PEB 2015. Les conclusions partiellement négatives ont amené à proposer des modifications techniques de ces exigences. Afin d'aider les trois Régions dans l'évolution de la méthode de calcul, celles-ci ont désigné, tout récemment, par appel d'offres, un Consortium constitué d'une dizaine de centres de recherche, universités et bureaux d'ingénierie sous la direction du Centre Scientifique et Technique de la Construction (CSTC). Il a pour charge d'étudier et de proposer des modifications de la méthode de calcul sur une liste de sujets dont la priorité est définie par les trois Régions.

Par ailleurs, tenant compte des délais d'adaptation de la méthode commune par les trois Régions, Bruxelles Environnement a proposé de modifier l'arrêté « exigences » en vue de lever les difficultés dues aux paramétrisations des méthodes de calcul identifiées, via une adaptation temporaire des valeurs, le temps nécessaire d'adapter la méthode de calcul pour 2017.

// RESSOURCES BUDGÉTAIRES ET HUMAINES

- Ressources budgétaires : 285.000 € coûts des études
- Ressources humaines : 4 ETP dédiés au dispositif PEB

// PARTENAIRES

- CSTC : directeur de l'étude relative aux méthodes de calcul
- Région wallonne
- Région flamande



RÉSULTATS

L'étude relative aux méthodes de calcul livrera ses premiers résultats en 2015.

Au niveau de la modification de l'arrêté, une proposition de modification à court terme des exigences problématiques a été proposée. Cette proposition a fait l'objet d'une concertation avec le secteur le 12 janvier 2015 et a été accueillie favorablement. Le projet d'arrêté a ensuite été adopté en première lecture par le Gouvernement le 5 février 2015.

PERSPECTIVES

Les exigences PEB 2015 sont une étape nécessaire et essentielle vers le standard européen obligatoire « bâtiments presque zéro énergie » de 2019/2021, tant en terme de timing que d'ambition.

Vu ce standard NZEB en 2019/2021, l'irrévocabilité de la très haute performance a guidé la réflexion sur le niveau d'exigence passif, d'autant que le secteur bruxellois de la construction a investi le sujet et démontré que ces exigences sont réalisables et ce, à grande échelle. Cette action sur le neuf préfigure celle nécessaire sur la rénovation dont l'enjeu est énorme et le potentiel énergétique plus important que la construction neuve. Aujourd'hui, les bâtiments rénovés ne sont soumis qu'à des exigences de moyens, principalement liées à des valeurs minimales d'isolation des parois (valeurs U et R). Le nouvel enjeu est d'arriver à ce que le processus de rénovation soit balisé afin de maximiser l'amélioration énergétique à long terme.



L'ALLIANCE EMPLOI-ENVIRONNEMENT : MISE EN ŒUVRE ET BILAN 2010-2014

DESCRIPTION DE L'ENJEU ET FINALITÉS

Le concept de l'Alliance Emploi-Environnement (AEE) part du constat que les enjeux environnementaux représentent un gisement essentiel d'emplois et de croissance économique. L'idée est donc la création d'emplois en stimulant les secteurs économiques les plus porteurs et en les soutenant dans leur transition vers plus de durabilité. Les prévisions en termes de création d'emplois lors du déploiement de l'ensemble des actions et politiques en cours (à l'horizon 2020) sont de 10.100 emplois. Concrètement, l'AEE comprend actuellement près de 200 actions concrètes, co-créées avec les acteurs des secteurs. En outre, la dynamique de co-construction avec les acteurs publics-privés tend à être répliquée dans le cadre de la mise en œuvre de la future stratégie bruxelloise en économie circulaire.



// OBJECTIF STRATÉGIQUE

- Encourager la transition de l'économie vers plus de durabilité dans une logique d'économie circulaire

// DONNÉES LÉGALES OU ASSIMILÉES

- Pacte de Croissance Urbaine Durable – 2010 adopté par le Gouvernement bruxellois et les partenaires sociaux : mise en place de l'Alliance Emploi-Environnement
- Plan Déchets, Plan Air-Climat-Energie, Plan de gestion de l'eau en cours au niveau de la Région de Bruxelles-Capitale

ETAT DES LIEUX AVANT 2014 ET MOYENS MIS EN ŒUVRE

L'AEE touche différents secteurs. Le secteur de la construction à Bruxelles représente 25.000 emplois salariés et indépendants en 2011 (+4.300 emplois en construction durable d'ici 2020), il est également responsable de 70% des émissions de gaz à effet de serre et constitue la plus grande opportunité d'économie d'énergie. Le secteur de l'Eau permettrait quant à lui la création de 1.850 emplois supplémentaires d'ici 2020. Le secteur de la gestion des déchets représente actuellement 2.000 emplois à Bruxelles (+500 emplois d'ici 2020). La Région de Bruxelles-Capitale produit environ 2 millions de tonnes de déchets annuellement. Un peu moins du quart sont gérés par l'Agence régionale pour la Propreté « Bruxelles-Propreté », dont +/- 30% sont recyclés.

En ce qui concerne le dispositif de l'AEE proprement dit, durant la première moitié de 2014, le travail de coordination de la mise en œuvre des actions co-construites dans le cadre des phases d'élaboration des axes a été poursuivi pour la construction durable, l'eau et les ressources, et déchets. Pour l'axe alimentation durable, la mise en œuvre a démarré début 2014. Ce sont en tout 250 acteurs qui mettent en œuvre près de 200 ac-

tions de l'Alliance Emploi-Environnement : 64 actions dont 15 clôturées et 49 en cours pour l'axe Construction Durable, 35 dont 5 clôturées pour l'axe Eau, 43 dont 1 clôturée pour l'axe Ressources-Déchets et 50 dont 1 clôturée pour l'axe Alimentation Durable.

La deuxième moitié de 2014 a principalement été consacrée à une évaluation de l'AEE telle que demandée par le nouveau Gouvernement dans la Déclaration de Politique régionale. Cette évaluation se prolonge début 2015. Il en ressort une volonté globale de poursuivre la dynamique bottom-up tout en rationalisant le processus dans une optique de gain de temps et de mise en avant de la transversalité.



// RESSOURCES BUDGÉTAIRES ET HUMAINES

- Ressources budgétaires : 2.750.000 € pour les frais de fonctionnement et les subventions et financements des divers acteurs
- Ressources humaines : 5 ETP pour la coordination générale du dispositif

// PARTENAIRES

- L'AEE est une dynamique participative qui associe environ 250 acteurs tels les fédérations professionnelles, des opérateurs économiques privés, les syndicats, les acteurs publics de l'environnement, de l'activation économique, de la formation, de la recherche, les acteurs associatifs...



RÉSULTATS

Par rapport à la démarche classique d'un programme de développement d'un secteur, le processus de l'AEE se veut intégré : c'est l'ensemble des besoins du secteur qui sont pris en considération, et font l'objet de réponses coordonnées par les différents opérateurs concernés.

L'approche est aussi entièrement participative, au sens où ce sont les opérateurs eux-mêmes qui se concertent entre eux et avec les représentants du secteur pour proposer des actions, et les mettent en œuvre dans un cadre transparent et concerté.

Cette démarche originale présente plusieurs avantages dont les principaux sont dans un premier temps l'identification d'actions pertinentes et réalistes, car en prise directe avec la réalité du travail des opérateurs. Ensuite, la mobilisation des opérateurs dès la conception et la dynamique de coopération entre opérateurs d'horizons différents. Enfin, l'articulation d'actions complémentaires et synergiques autour d'objectifs stratégiques. Le pouvoir public joue le rôle de catalyseur des énergies et le garant des ambitions de durabilité. A ce jour, les grandes réalisations de l'Alliance Emploi-Environnement sont :

- 12.200 m² de centres de formation en Construction durable ;
- 184.000 heures de formation données en Construction Durable de 2011 à 2014 ;
- 1.800 entreprises (dont certaines en économie sociale) ou indépendants sensibilisés, accompagnés, soutenus ou impliqués dans la transition vers la construction durable ;
- 1.915 jeunes impliqués dans l'Alliance Construction Durable ;
- 360 entreprises qui ont participé aux activités de l'AEE-Eau ;
- 29 marchés sur 58 passés par des opérateurs de l'eau ont été remportés par des sociétés bruxelloises ;
- un réseau des acteurs de déchets de construction et de déconstruction animé par Bruxelles Environnement.

PERSPECTIVES

Le processus de construction et d'intervention de l'Alliance est itératif, se développant en suivant le cycle du type «PDCA» (roue de Deming) : planification - action - suivi/évaluation - correction. L'année 2015 sera consacrée à l'évaluation. L'Alliance sera ensuite réorientée et renforcée, en lien avec la future stratégie bruxelloise économie circulaire ainsi que la stratégie 2025 du Gouvernement pour reprendre ensuite une nouvelle phase d'actions.





MÉTABOLISME BRUXELLOIS : ANALYSE DES DONNÉES SUR LES FLUX DE MATIÈRES EN SOUTIEN À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

DESCRIPTION DE L'ENJEU ET FINALITÉS

Les villes sont d'importantes consommatrices de ressources qui sont soit stockées plus ou moins longtemps, soit ressortent généralement sous forme de déchets et rejets. Pour ces territoires, l'utilisation plus efficace des ressources (e.a. via une recircularisation des flux) alliée à la création d'emplois locaux constitue un enjeu majeur. Pour y parvenir, une étude permettant d'améliorer la connaissance des flux entrants, stockés et sortants de la Région est nécessaire et doit contribuer à l'élaboration d'une stratégie d'économie circulaire au sein de la Région de Bruxelles-Capitale. Cette étude vise deux finalités principales. La première est de fournir les informations nécessaires au développement de l'économie circulaire en quantifiant les principaux flux de matières, énergie et eau (entrées, sorties et éventuellement stocks), en identifiant les consommateurs/producteurs, caractéristiques des flux, et en approfondissant l'étude de certains flux potentiellement intéressants ; ces éléments doivent permettre

la production de supports visuels susceptibles de soutenir la communication et le débat (vision systémique globale des flux facilitant une vision plus transversale de certains enjeux). La deuxième finalité est celle de l'intérêt statistique et scientifique pour de telles matières encore peu abordées. L'étude permettra ainsi un apport de données et connaissances liées à l'état de l'environnement ainsi qu'un soutien au développement de la comptabilité environnementale.

// OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- Surveiller et analyser l'état, l'évolution et la gestion de l'environnement
- Encourager la transition de l'économie vers plus de durabilité dans une logique d'économie circulaire

// DONNÉES LÉGALES OU ASSIMILÉES

- Aucune



ETAT DES LIEUX AVANT 2014 ET MOYENS MIS EN ŒUVRE

En tant que Ville-Région, la Région de Bruxelles-Capitale développe et publie régulièrement – via le rapport sur l'état de l'environnement notamment – des données et indicateurs relatifs à de nombreux flux (énergie, émissions, déchets...). Toutefois, certains flux tels que les importations (autres que eau et énergie) ou les stocks de matériaux (bâtimens, infrastructure...) n'avaient encore été que très peu étudiés. Par ailleurs, aucune vision systémique des flux n'avait encore été développée pour la Région, hormis celle développée dans les années 70 par le Professeur Duvigneaud (ULB), dans le cadre de ses travaux sur l'écosystème bruxellois. Ces derniers, orientés vers une approche écologique du fonctionnement urbain, ne constituaient toutefois pas une base solide pour élaborer une stratégie d'économie circulaire. Considérant cela, l'étude « Métabolisme urbain : quantification des flux et pistes de réflexion pour une optimisation de l'usage des ressources en Région de Bruxelles-Capitale » s'est articulée autour de 5 étapes. La première visait l'analyse et exploitation des données/études existantes au niveau de la Région et autres territoires urbains pertinents. La seconde, la réalisation d'un bilan métabolique des grands flux de matières, eaux et énergie entrants/

stockés/réutilisés/transformés/sortants en Région de Bruxelles-Capitale. La troisième, la sélection de flux pour une étude quantitative et qualitative plus détaillée. La quatrième, une étude quantitative et qualitative détaillée des flux/activités sélectionnés et définition d'opportunités/stratégies politiques à mettre en œuvre. Enfin, la cinquième visait la mise en place d'une dynamique participative relative à la diffusion des résultats de l'étude. Cette étape visait essentiellement à l'organisation et la préparation d'exposés pour un événement visant à initier une stratégie d'économie circulaire en Région de Bruxelles-Capitale.

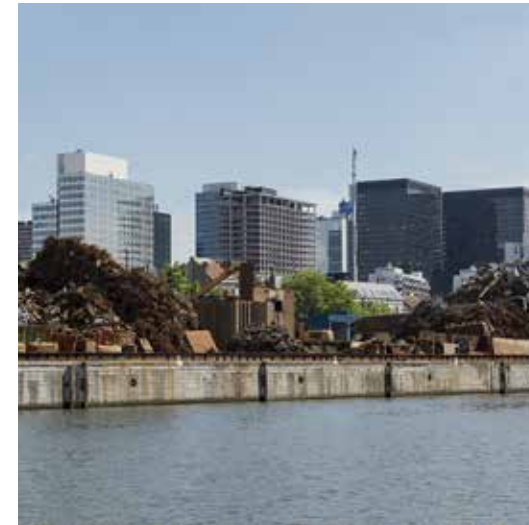


// RESSOURCES BUDGÉTAIRES ET HUMAINES

- Ressources budgétaires : 77.196 € pour l'étude
- Ressources humaines : 0,6 ETP pour la préparation et le suivi de l'étude

// PARTENAIRES

- Consortium en charge de l'étude composé de 3 bureaux d'étude, 2 centres universitaires et 1 expert
- Nombreuses collaborations en interne



RÉSULTATS

La présente étude représente, grâce à l'analyse préliminaire de près de 20 flux, un outil de sensibilisation et d'information important sur la thématique de l'économie circulaire et son potentiel. De plus, l'événement participatif a accueilli +/- 250 participants d'horizons très diversifiés et a permis, non seulement de disposer de supports de communication (schémas donnant une vision globale et synthétique des flux) mais surtout d'initier une dynamique de co-création d'une stratégie d'économie circulaire à Bruxelles. Toutefois, cette seule étude ne permet pas toujours directement d'orienter les secteurs économiques sur les flux analysés (matières, eau et énergie) car l'approche métabolique a été réalisée à l'échelle régionale alors que les entrepreneurs ont plus besoin de connaître les niches ou les chaînons manquants à une échelle plus locale.

PERSPECTIVES

L'étude du métabolisme régional permettra d'alimenter de manière substantielle la stratégie bruxelloise en matière d'économie circulaire, en priorité dans les secteurs de l'éco-conception, du réemploi et du recyclage.





ALFRESCOSOIL ET BRUSOIL : NOUVEAUX OUTILS POUR SIMPLIFIER L'ÉCHANGE ET LE TRAITEMENT DES DONNÉES SOL

DESCRIPTION DE L'ENJEU ET FINALITÉS

Le développement des plateformes Alfresco-soil et Brusoil s'inscrit dans la dynamique de simplification administrative. Plus concrètement, ces plateformes visent à améliorer l'efficacité en matière d'échange, de partage et de traitement de données techniques et d'informations, tant en interne que vis-à-vis des bénéficiaires de nos services (notaires, experts, particuliers, entreprises,...). Concrètement, la mise en production des plateformes informatiques permet premièrement le développement de formulaires « web » qui servent à introduire auprès de Bruxelles Environnement des données et des documents, et de recevoir des attestations et des décisions d'une manière plus directe et plus rapide. Ensuite, la consultation instantanée des données de la carte de l'état du sol, le chargement des études, et l'actualisation immédiate et optimale de l'inventaire de l'état du sol et enfin, l'indicateur, la signature et l'expédition électroniques des décisions.

Ces plateformes permettent ainsi d'éviter les tracasseries administratives aux bénéficiaires, d'accélérer le traitement, de respecter les délais légaux (sécurité juridique) et in fine d'offrir un meilleur service.

// OBJECTIF STRATÉGIQUE

- Assurer la prévention et la gestion des sols pollués en vue de construire une ville durable

// DONNÉES LÉGALES OU ASSIMILÉES

- Ordonnance du 5 mars 2009 relative à la gestion et à l'assainissement des sols pollués
- Arrêtés du 17 décembre 2009 fixant la liste des activités à risque et les normes
- Arrêtés du 8 juillet 2010 fixant le contenu type et la stratégie d'exécution des reconnaissances de l'état du sol, des études détaillées, des projets d'assainissement, projets de gestion du risque et projets d'assainissement limité
- Arrêté du 24 septembre 2010 relatif aux attestations du sol



ETAT DES LIEUX AVANT 2014 ET MOYENS MIS EN ŒUVRE

La mise en œuvre de l'Ordonnance du 5 mars 2009 implique que Bruxelles Environnement doit délivrer annuellement des dizaines de milliers d'attestations et de décisions pour permettre aux demandeurs de vendre leur bien immobilier, démarrer une activité économique, etc. Dans ce contexte, l'Institut se doit de fournir l'information la plus récente et complète possible dans les délais légaux (sécurité juridique des transactions). De ce fait, l'échange et le traitement automatisés des données est une étape cruciale dans le processus de gestion des dossiers. Auparavant, seuls 79% des décisions respectaient les délais légaux, et l'encodage manuel des données par les experts prenait trop de temps et causait de nombreuses erreurs, ce qui retardait la mise à jour de l'inventaire de l'état du sol.

Au niveau de la plateforme Brusoil, le module 1 permet aux experts externes d'y uploader de façon automatique (à l'aide des logiciels de terrain) les données techniques concernant le site étudié. Ces données sont récupérées chaque jour par Bruxelles Environnement et analysées par ses agents afin de remettre une décision au demandeur. Dès qu'une décision est prise, l'inventaire de l'état du sol et la carte de l'état du sol sont mis immédiatement à

jour, ce qui permet d'informer instantanément un vendeur ou un acheteur, un candidat entrepreneur... En cas de transaction immobilière, les notaires reçoivent ainsi leurs attestations du sol (environ 25.000/an) et leurs dispenses (environ 9.000/an) dans des délais très courts (entre 1 et 10 jours).

Au niveau de la plateforme Alfrescoil, cette application fonctionne en lien et en complément à la BD sols. Les agents qui analysent les données arrivées via Brusoil vont générer les décisions depuis la BD sols (environ 4.500/an) et puis les exporter vers Alfrescoil. Dans Alfrescoil, la décision va être relue, corrigée et validée électroniquement par les différents managers, puis

signée par la Direction générale de l'Institut et expédiée électroniquement au demandeur.

// RESSOURCES BUDGÉTAIRES ET HUMAINES

- Ressources budgétaires :
321.739 € pour les marchés
- Ressources humaines :
2 ETP pour la mise en place et le suivi des projets

// PARTENAIRES

- RealDolmen : développement de la plateforme Alfrescoil
- NSI : développement de la plateforme Brusoil



RÉSULTATS

Au niveau de Brusoil, l'automatisation des encodages de données nécessaires à la mise à jour de l'inventaire de l'état du sol et la bonne qualité de ces données feront que la gestion des dossiers sera plus fluide et moins longue, ce qui permettra d'accélérer les transactions immobilières pour les demandeurs qui disposeront d'une information rapide et de qualité, tout en garantissant la sécurité juridique des opérations. Concrètement, le module 1 de Brusoil réduit le temps d'encodage au niveau des experts à quelques minutes seulement (au lieu de 2-5 jours d'avant) puisqu'ils uploadent les données de leur PC dans Brusoil. Il permet aussi de réduire à néant les erreurs commises au niveau des recherches ou des encodages de données, et donc d'accélérer le traitement des études et d'augmenter leur taux d'approbation. Tout ceci aura un impact très positif sur le délai de mise à jour de l'inventaire de l'état du sol.

Au niveau d'Alfrescoil, la signature et l'expédition électroniques des dossiers permettent aux demandeurs d'obtenir leurs attestations et décisions dans les délais légaux et donc de réaliser leurs ventes (un avis hors délai bloque la vente au niveau du notaire !). L'expédition électronique réduit les charges administratives sur les demandeurs qui ne doivent plus

prendre congé pour aller chercher leur recommandé à la poste. L'effet d'Alfrescoil est perceptible mais n'est pas encore très important vu que sa mise en production ne date que de fin juin 2014 et a connu des soucis techniques pendant les premiers mois. Fin 2014, 83% (+ 4%) de décisions ont respecté les délais légaux, ce qui devrait évoluer positivement en 2015.

La longueur de la procédure est jugée comme le gros point noir de l'Ordonnance sol, et Brusoil et Alfrescoil apportent une bonne partie de la solution.

PERSPECTIVES

Les perspectives par rapport à ces nouveaux outils sont nombreuses. Il conviendra notamment d'étendre le champ d'application d'Alfrescoil à la délivrance des attestations du sol et des dispenses, de finaliser la validation des données de l'inventaire de l'état du sol, et de mettre à jour la BD sols et la carte de l'état du sol en conséquence mais aussi de poursuivre la mise en place des liens entre la BD Sols et la plateforme régionale de gestion des permis NOVA, et de finaliser le développement du module 2 de la plateforme Brusoil, le mettre à disposition des experts sol et assurer sa maintenance. Enfin, un module de rapportage standard et de contrôle

automatique des études introduites auprès de Bruxelles Environnement pourra être opérationnel dès 2017.

L'objectif est également d'arriver d'ici 2019 à ce que 100% de décisions délivrées par Bruxelles Environnement respectent les délais légaux et qu'au moins 90% des études soient déclarées conformes du premier coup.



ENQUÊTE DE SATISFACTION SOLS : UN NOUVEAU DISPOSITIF À L'ÉCOUTE DES BÉNÉFICIAIRES

DESCRIPTION DE L'ENJEU ET FINALITÉS

L'enquête de satisfaction s'inscrit dans un processus d'alignement de la législation et des instruments de gestion des sols à la réalité bruxelloise. Le défi en 2014 était de capter les perceptions des bénéficiaires, et de déterminer les forces et les faiblesses de la situation actuelle. Les résultats serviront à faire des propositions au Gouvernement pour adapter la législation sol, et la rendre plus efficace et plus pragmatique en tenant compte des besoins socio-économiques de la Région.

Les finalités de ces enquêtes de satisfaction se situent autour de 4 piliers :

- **L'ordonnance sol et ses arrêtés d'exécution** : évaluation des faiblesses de leur mise en œuvre.
- **Les outils/instruments de gestion des sols pollués** : évaluation de leur efficacité et leur facilité d'emploi en vue de diminuer les charges administratives.
- **Les procédures internes de gestion** : évaluation et adaptation de l'organisation et des procédures de travail afin d'évoluer vers une gestion orientée résultats et clients.
- **Les relations avec les partenaires** : évaluation de la capacité de disponibilité, d'écoute et de communication afin d'améliorer la qualité des services offerts par Bruxelles Environnement.

// OBJECTIF STRATÉGIQUE

- Assurer la prévention et la gestion des sols pollués en vue de construire une ville durable

// DONNÉES LÉGALES OU ASSIMILÉES

- Ordonnance du 5 mars 2009 relative à la gestion et à l'assainissement des sols pollués
- Arrêtés du 17 décembre 2009 fixant la liste des activités à risque et les normes
- Arrêtés du 8 juillet 2010 fixant le contenu type et la stratégie d'exécution des reconnaissances de l'état du sol, des études détaillées, des projets d'assainissement, projets de gestion du risque et projets d'assainissement limité
- Arrêté du 24 septembre 2010 relatif aux attestations du sol



ETAT DES LIEUX AVANT 2014 ET MOYENS MIS EN ŒUVRE

La législation bruxelloise en matière de gestion des sols pollués existe déjà depuis dix ans et l'ordonnance en vigueur aujourd'hui date de mars 2009. De nombreux acteurs contestaient la lourdeur administrative et surtout l'impact financier de cette législation sur les transactions immobilières et l'implantation de projets économiques ou urbanistiques. Ainsi, plusieurs articles et reportages ont été publiés dans les médias, et de nombreuses plaintes ou recours ont été introduits auprès de différentes instances administratives et politiques. Bruxelles Environnement a, dès 2004, développé ses procédures de travail et adapté sa pratique au fur et à mesure qu'il acquérait de l'expérience et en s'inspirant de la pratique des autres Régions, notamment la Région flamande. L'enquête Sol s'adressait à la fois en interne aux gestionnaires de dossiers et autres services concernés mais également en externe aux clients, c.-à-d. les notaires, experts, entrepreneurs, etc. L'enquête visait à affiner le diagnostic relatif à la législation et à suggérer des pistes pour l'amélioration du dispositif.

Les moyens mobilisés ont consisté essentiellement à la préparation des enquêtes (rédaction de notes et formulaires nécessaires au lancement des enquêtes, liste des personnes à interroger, explication des finalités et prise de rendez-vous), à la réalisation, retranscription, analyse, synthèse, validation et présentation des enquêtes tant en interne qu'auprès des partenaires externes. Enfin, l'analyse, la validation, la rédaction du rapport final et la présentation de résultats et des conclusions de toutes les enquêtes.

// RESSOURCES BUDGÉTAIRES ET HUMAINES

- Ressources budgétaires : /
- Ressources humaines : 1 ETP pour la réalisation de l'enquête et l'analyse des résultats (en cours)

// PARTENAIRES

- Partenaires externes : notaires, experts, entrepreneurs, agents immobiliers, fédérations professionnelles, opérateurs publics et administrations ;
- Partenaires internes : gestionnaires de dossiers et autres services concernés.



RÉSULTATS

Les résultats des enquêtes de satisfaction sont en cours d'analyse. Cependant, il a pu être constaté que les partenaires interrogés ont investi beaucoup de temps dans ces enquêtes et y ont participé de manière très active et très constructive, ce qui a favorisé la collecte de nombreuses recommandations très pertinentes. Les résultats provisoires des enquêtes internes montrent déjà que certaines procédures internes de travail doivent évoluer vers plus de pragmatisme, et être orientées résultats et clients et que la communication en matière de gestion des sols pollués doit être améliorée.

Au niveau des enquêtes externes, elles devraient permettre de dégager des pistes à proposer au Gouvernement en vue d'adapter la législation sol, en tenant compte des faiblesses du dispositif actuel et avec comme but principal la simplification de la procédure d'étude et de traitement des sols pollués, et la réduction des charges administratives sur les débiteurs d'obligations. Enfin, la prise en compte d'un maximum de recommandations issues de ces enquêtes aidera toutes les parties prenantes à mieux comprendre la politique de gestion des sols pollués et à s'approprier ses finalités.

PERSPECTIVES

L'enquête de satisfaction est la clé de voûte de l'amélioration de la politique de gestion des sols pollués. Une fois les résultats de ces enquêtes connus et validés, un groupe de travail transversal, qui sera mis sur pied par le Gouvernement, les analysera dans le but d'intégrer un maximum de recommandations dans la modification de l'ordonnance sol. De plus, un colloque sera organisé le 26 mai 2015 pour présenter d'une part le bilan des 10 ans de gestion des sols pollués, et d'autre part les résultats des enquêtes de satisfaction et les grandes lignes de modification de l'Ordonnance sol. La modification de l'Ordonnance sera inscrite à l'agenda du Gouvernement en 2015.

Parallèlement, l'organisation, les instruments et les procédures internes seront adaptés, et les relations avec les parties prenantes seront améliorées. Les arrêtés d'exécution devraient être modifiés ou élaborés par le Gouvernement dès que le contenu de la nouvelle ordonnance sol sera fixé.





PLAN D'INSPECTIONS PRÉVENTIVES : DE NOUVELLES PRIORITÉS ET UNE MEILLEURE STRATÉGIE D'INSPECTION

DESCRIPTION DE L'ENJEU ET FINALITÉS

Le plan d'inspection est un instrument de contrôle qui esquisse le cadre dans lequel opère le service Inspectorat. Le plan d'inspection a été établi conformément aux législations européennes et régionales, et tente d'expliquer la stratégie à moyen terme du service d'inspection environnementale, qui est à la base de sa politique d'exécution. Le plan d'inspection détermine également le cadre de référence du programme d'inspection annuel, un instrument de contrôle opérationnel qui définit les activités d'inspection concrètes.

Les objectifs visés par un plan d'inspection sont les suivants :

- Viser une efficacité optimale au niveau de l'utilisation des moyens disponibles par une inspection basée sur les risques
- Respecter la législation européenne et les dispositions régionales spécifiques
- Développer une vision pluriannuelle
- Servir de cadre de référence pour l'établissement d'un programme d'inspection, par le biais d'une procédure qui détermine où, quand et par qui les activités d'inspection seront effectuées, et éventuellement au moyen de quelle stratégie.

// OBJECTIF STRATÉGIQUE

- Réaliser des inspections afin de promouvoir des comportements plus respectueux de la législation

// DONNÉES LÉGALES OU ASSIMILÉES

- Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)
- Code du 25/03/1999 de l'inspection, la prévention, la constatation et la répression des infractions en matière d'environnement et de la responsabilité environnementale
- Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 4 avril 2001 prévoyant des critères minimaux applicables aux inspections environnementales dans les Etats membres



ETAT DES LIEUX AVANT 2014 ET MOYENS MIS EN ŒUVRE

Avant 2013, il n'y avait pas d'obligation légale d'établir un plan d'inspection pluriannuel pour les entreprises figurant à l'annexe 1 de la directive 2010/75. Ces entreprises ont évidemment été contrôlées, mais sans plan d'inspection détaillé. C'est pourquoi un projet a été lancé en 2013, en collaboration avec un partenaire externe, pour mettre sur pied ce plan d'inspection afin de garantir un contrôle et un suivi optimaux de ces entreprises. Ce projet s'est poursuivi en 2014.



En ce qui concerne les entreprises autres que celles reprises à l'annexe 1, on travaille avec un programme d'inspection annuel, qui fixe des objectifs en fonction d'entreprises ou de secteurs à contrôler prioritairement. Cette méthodologie doit toutefois encore être optimisée pour obtenir un programme d'inspection encore plus orienté risques.

Le plan d'inspection s'articule en deux parties: La première partie concerne la rédaction d'un plan d'action pour les entreprises telles que visées à l'annexe 1 de la directive DEI, y compris deux stations d'épuration, tandis que la deuxième partie est consacrée à un plan d'inspection pour les entreprises situées dans la zone du canal. On a travaillé par phases afin d'avoir un résultat final complet et cohérent. Dans un premier temps, on a sélectionné les entreprises. Le périmètre cible de la zone du canal a également été défini et on a identifié les secteurs d'exploitation qui y sont représentés.

Dans un deuxième temps, on a effectué une évaluation à l'aide de la méthode d'évaluation des risques élaborée par le Réseau européen pour l'application et le respect du droit de l'environnement (IMPEL), appelée outil IRAM.

A ce stade, les fréquences d'inspection des entreprises individuelles ont été définies pour

la première partie, en fonction de leur évaluation selon l'analyse IRAM.

Une analyse similaire a été effectuée pour la deuxième partie, non pas au niveau des entreprises individuelles, mais au niveau sectoriel : les entreprises ont été réparties en secteurs typiques et l'analyse des risques s'est faite sur la base des installations typiques à un secteur. Finalement, le plan d'inspection a été rédigé et prévoit notamment des procédures et des outils.

// RESSOURCES BUDGÉTAIRES ET HUMAINES

- Ressources budgétaires : 45.000 € pour les firmes extérieures
- Ressources humaines : 0,3 ETP pour la coordination, le suivi et la mise en place du plan d'inspection

// PARTENAIRES

Haskoning Belgium NV

RÉSULTATS

Grâce au recours à l'outil IRAM pour l'évaluation des risques, il s'est avéré que l'on pouvait diminuer la fréquence des inspections pour certaines entreprises et passer d'un contrôle annuel à un contrôle tous les deux ou trois ans, ce qui correspond à la fréquence d'inspection minimale prévue par la directive DEI. Le plan d'inspection répond ainsi aux obligations de la directive, tout en laissant la liberté d'augmenter l'étendue des inspections.

Le plan d'inspection pour les entreprises de l'annexe 1 DEI a été finalisé en 2014, répondant ainsi aux obligations légales de la directive. En ce qui concerne la partie du plan d'inspection consacrée aux entreprises situées dans la zone du canal, nous disposons d'un instrument analytique qui permet de répartir ces entreprises en catégories de risques et d'élaborer un planning pluriannuel pour ces entreprises, en fonction des moyens disponibles.

PERSPECTIVES

Un programme d'inspection global doit être soumis pour approbation au gouvernement pour 2016, lequel décrit toutes les activités d'inspection préventives de la division. Ce programme d'inspection s'inscrit dans le cadre d'un plan d'inspection global, qui prévoit aussi des inspections non planifiées suite à des plaintes ou des incidents.

Suite au transfert de compétences résultant de la sixième réforme de l'Etat, des contrôles devront également être prévus à partir de 2015 dans le cadre du bien-être animal et du transit de déchets.





CODE DE L'INSPECTION : UNE OPPORTUNITÉ D'OPTIMALISER L'INFORMA- TION DESTINÉE AU PUBLIC

DESCRIPTION DE L'ENJEU ET FINALITÉS

L'optimisation de l'information destinée au public est une initiative interne initiée suite à la mise en œuvre du nouveau code de l'Inspection. Le projet vise la réécriture des documents de l'inspecteurat dans un but de maintenir un dialogue transparent, incitant à la remédiation des situations infractionnelles et à l'utilisation de différents canaux et outils de communication (internet...).

L'initiative vise non seulement les aspects juridiques dans les documents et procédures mais aussi le langage et le contenu pour mieux atteindre leur objectif : la remédiation des infractions. Les finalités sont donc de rendre le contenu des documents plus didactique, plus lisible et d'inciter à la mise en conformité en mettant l'accent sur le respect de l'environnement et la gestion réfléchie de l'entreprise mais également de soutenir les actions de l'inspecteurat en développant et optimisant d'autres canaux de diffusion d'information.



// OBJECTIF STRATÉGIQUE

- Réaliser des inspections afin de promouvoir des comportements plus respectueux de la législation

// DONNÉES LÉGALES OU ASSIMILÉES

- Code du 25/03/1999 de l'inspection, la prévention, la constatation et la répression des infractions en matière d'environnement et de la responsabilité environnementale



ETAT DES LIEUX AVANT 2014 ET MOYENS MIS EN ŒUVRE

Auparavant, les documents destinés au public et ceux utilisés par les inspecteurs étaient formulés dans un langage formel typique de la pratique administrative. Bien que le destinataire y retrouvait toute l'information pertinente, les documents restaient cependant mal compris par les néophytes qui constituent la majeure partie des destinataires. En même temps, les canaux de diffusion d'information sur le métier d'inspection étaient sous-employés. Enfin, des outils tels que le vade-mecum des infractions nécessitaient une mise à jour et une vulgarisation. Le projet d'optimisation de la communication a permis de définir une méthodologie qui distingue à la fois les aspects à améliorer dans les documents et les documents restant à créer, tout en respectant la cohérence et en veillant au bilinguisme.

La première phase de la mission a permis de définir une stratégie élaborée en collaboration avec un partenaire externe. Elle a ensuite été suivie d'une analyse approfondie de la situation actuelle, avec comme objectif l'identification des forces, des faiblesses, des opportunités et des risques liés aux aspects pratiques. Cette analyse a servi de base à l'élaboration de la définition des axes d'amélioration. La

troisième phase a mené à l'élaboration d'un plan d'action incorporant les résultats et constatations obtenus dans les phases précédentes et définissant les actions concrètes à entreprendre. Enfin, ce plan d'action a été réalisé étape par étape, en concertation permanente avec le partenaire externe.

// RESSOURCES BUDGÉTAIRES ET HUMAINES

- Ressources budgétaires : 126.251 € pour les frais d'étude
- Ressources humaines : 1 ETP pour la coordination et le suivi de l'étude

// PARTENAIRE

- ECOREM : bureau d'étude spécialisé dans la gestion environnementale

RÉSULTATS

Environ 200 documents-types ont été revus et adaptés. Cela concerne à la fois les courriers et les procédures qui s'y rapportent. Une proposition de plaquette a été élaborée pour les professionnels ainsi qu'une proposition de stratégie de communication. Une structure de page web pour l'inspectorat a été créée. Différents chapitres du vade-mecum des infractions ont été réécrits.

PERSPECTIVES

Le défi est de concrétiser les initiatives prises, d'une part, par la création de pages web présentant l'inspectorat (fonctionnement, philosophie) et fournissant toutes les informations utiles aux citoyens et aux entreprises pour leur éviter d'être en infraction suite à une méconnaissance des règles, des obligations, des techniques, des sanctions, etc. et, d'autre part, par la publication de la plaquette et du nouveau vade-mecum des infractions. Les actions d'information seront également renforcées au niveau du partenariat avec les communes bruxelloises, par un meilleur échange d'informations, d'expériences et d'expertise. De plus, dans un souhait d'amélioration continue, une enquête de satisfaction sera organisée en 2015.





BRUIT DES AVIONS : MISE À NÉANT DU PLAN DE DISPERSION DES AVIONS AU-DESSUS DE BRUXELLES

DESCRIPTION DE L'ENJEU ET FINALITÉS

Le survol intense de la Région de Bruxelles-Capitale par les avions décollant ou atterrissant de Bruxelles-National altère significativement la qualité de vie et l'habitabilité dans la Région. Depuis le début des années 2000, la Région de Bruxelles-Capitale subit périodiquement des modifications de survol de son territoire, au gré des gouvernements fédéraux, sans qu'une concertation n'ait jamais eu lieu avec les autorités régionales, ni qu'une étude des impacts n'ait été menée.



Il convient pour la Région bruxelloise de défendre le droit des Bruxellois à un environnement de qualité, sous peine d'assister à une désaffection voire un exode des populations, réduire l'ampleur des nuisances sonores dues au trafic aérien à des niveaux acceptables en termes de santé publique, défendre la prise en compte d'un critère de densité de population dans la détermination des routes et des procédures de vols.

// OBJECTIF STRATÉGIQUE

- Assurer une diminution de l'impact du bruit et des vibrations en ville sur la qualité de vie des citoyens

// DONNÉES LÉGALES OU ASSIMILÉES

- L'AGRBC du 27 mai 1999 relatif à la lutte contre le bruit généré par le trafic aérien (pris en vertu de l'ordonnance du 17 juillet 1997 relative à la lutte contre le bruit en milieu urbain) : permet de contrôler les nuisances sonores dues aux avions et d'en limiter l'impact sur la population bruxelloise
- Au niveau régional bruxellois, le Plan Bruit et les accords de gouvernement font mention de la nécessité de résoudre durablement la problématique des nuisances sonores dues au survol aérien

ETAT DES LIEUX AVANT 2014 ET MOYENS MIS EN ŒUVRE

Plus de la moitié du trafic aérien de l'aéroport, situé à 2 km de la Région, survole la Région bruxelloise, soit plus de 100.000 mouvements par an. Les observations réalisées en 2012 montraient qu'après 4 années de diminution successives (de 2008 à 2011), le nombre de vols dépassant les normes de l'arrêté avait augmenté en 2012, sans toutefois atteindre le nombre de 2010. C'est en moyenne 3 à 5% du total des vols de l'aéroport qui sont sanctionnés annuellement (voir tableau ci-dessous).

Début 2014, la situation s'est cristallisée suite à l'application unilatérale d'un nouveau plan de dispersion des vols. Outre une augmentation importante du nombre de plaintes et du nombre de Bruxellois effectivement survolés, les premières constatations ont montré que la nouvelle configuration de vol entraînait une augmentation des violations aux normes de l'arrêté, en particulier dans les zones les plus éloignées de l'aéroport. Dans ce cadre, la Région de Bruxelles-Capitale a introduit, en date du 9 mai 2014, une action en cessation environnementale, que Bruxelles Environnement a dû accompagner et argumenter.

NOMBRE DE VOLS EN INFRACTION				
	Vols diurnes AVE	Vols diurnes PV	Vols nocturnes AVE	Vols nocturnes PV
2005	3633	329	1631	1525
2006	4210	233	1805	1865
2007	4397	284	2279	2292
2008	4081	411	2137	1476
2009	3181	219	1891	907
2010	3619	129	1832	798
2011	2544	106	1544	634
2012	3647	108	1596	731

Pour ce faire, plusieurs agents des Services Données Bruit et Plan Bruit, ainsi que des Inspecteurs du Département Gestion des Nuisances ont été mobilisés afin d'assurer le suivi de l'action en cessation environnementale. Depuis 2000, ces équipes assurent un suivi systématique de chaque avion potentiellement en infraction grâce à un réseau de mesure fixe très performant. Elles procèdent aux constatations des infractions, dressent des procès-verbaux contre les compagnies aériennes, leur infligent des amendes administratives et assurent le suivi de celles impayées auprès du SPRB Bruxelles Fiscalité ou lors des recours devant le Collège d'Environnement ou le Conseil d'Etat. A ce jour, la quasi-totalité des arrêts du Conseil d'Etat ont d'ailleurs confirmé les amendes et ont instauré une importante jurisprudence en la matière.

En 2014, il s'agissait en particulier d'analyser les données issues des stations de mesure, d'évaluer l'impact des modifications sur les populations et les territoires survolés, et d'objectiver l'augmentation du nombre de plaintes. Deux stations de mesure de réserve, en plus des 17 déjà existantes (dont 9 pour les avions), ont été installées à titre provisoire, la première à Etterbeek, le 28/03/2014 et la seconde à Auderghem, le 06/06/2014. Elles ont permis, avec d'autres stations situées sous les routes modifiées (routes du Canal et du Virage à Gauche), de mesurer l'accroissement du nombre de violations à l'AGRBC du 27 mai 1999.

// RESSOURCES BUDGÉTAIRES ET HUMAINES

- Ressources budgétaires :
22.000 € pour l'achat de deux sonomètres
- Ressources humaines :
2,1 ETP pour l'analyse des données et le traitement du dossier

RÉSULTATS

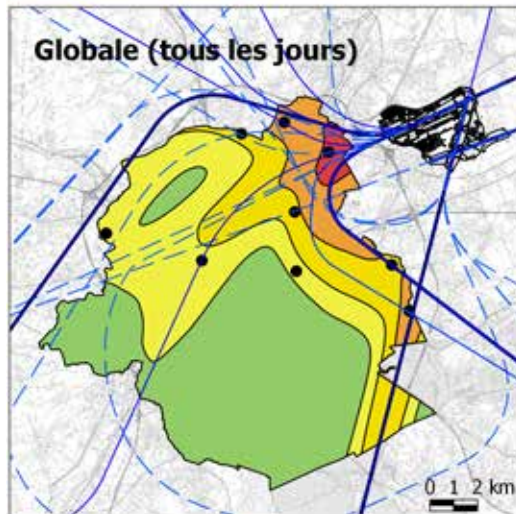
Au niveau qualitatif, l'action en cessation environnementale introduite par la Région de Bruxelles-Capitale s'est conclue par un jugement favorable pour elle, à savoir l'ordonnance du tribunal de 1ère instance du 31/07/2014, qui en l'espèce ordonne à l'Etat fédéral de cesser d'utiliser les routes telles que modifiées ou mises en œuvre depuis le 6 février, dans un délai de 3 mois, sous peine d'une astreinte de 50.000 EUR par jour calendrier de retard. Courant septembre, les communes et les associations de riverains de l'Oostrand ont fait appel de cette décision. Bien que la situation n'ait pas changé à l'échéance des 3 mois, un groupe de concertation entre le fédéral et la Région a été mis en place et une première réunion de contact s'est tenue le 28/11/2014. L'Etat s'engage aujourd'hui à cesser le plan de vol mis en place en février 2014 à partir du début avril 2015.

Au niveau quantitatif, Bruxelles Environnement a produit 4 rapports périodiques reprenant l'analyse comparative relative à la mise en application des nouvelles routes aériennes en 2014, successivement en date du 30/04/2014, du 27/06/2014, du 09/07/2014 et du 09/10/2014. Ceux-ci ont montré que plus de 1/3 de la Région (58 km²) subissait l'influence de nouvelles routes en 2014,

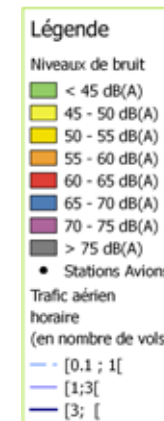
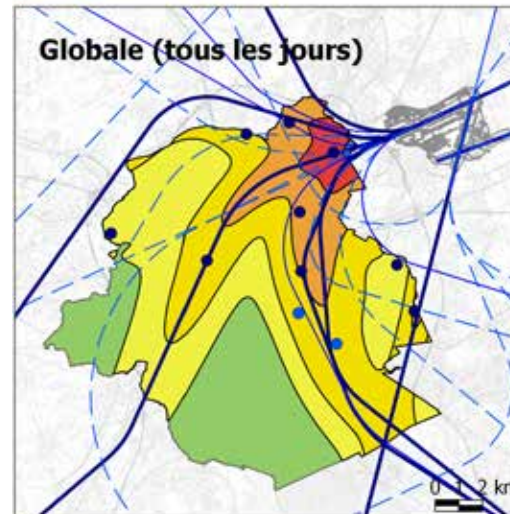
contre 24 km² en 2013 et que 1/3 de la population (soit 387.719 personnes) était touché, contre 152.000 en 2013. En ce qui concerne l'augmentation du nombre de violations, par exemple à la station d'Etterbeek, là où les cadastres 2011 et 2012 calculaient en journée une violation des normes bruxelloises en moyenne une fois tous les 5 à 10 jours, il a été observé sur une période donnée en moyenne presque 21 violations/jour.



Bruit
Niveaux sonores 2013 - Lden



Bruit
Niveaux sonores 2014
(année partielle) - Lden
du 10/02/2014 au 01/09/2014



PERSPECTIVES

Il convient pour la Région bruxelloise de maintenir les outils et une structure lui permettant de disposer de toutes les informations utiles et pertinentes pour exposer et défendre l'intérêt des Bruxellois. Ces données devront être collectées grâce à un réseau de mesure modernisé et adapté. Ce réseau sera également développé au niveau local pour objectiver les nuisances ressenties par les habitants. Toutes ces données seront particulièrement utiles dans le cadre du groupe de concertation Etat Fédéral / Régions, des futurs projets de loi et de la création de l'Autorité indépendante de contrôle des nuisances sonores liées au survol des habitations.

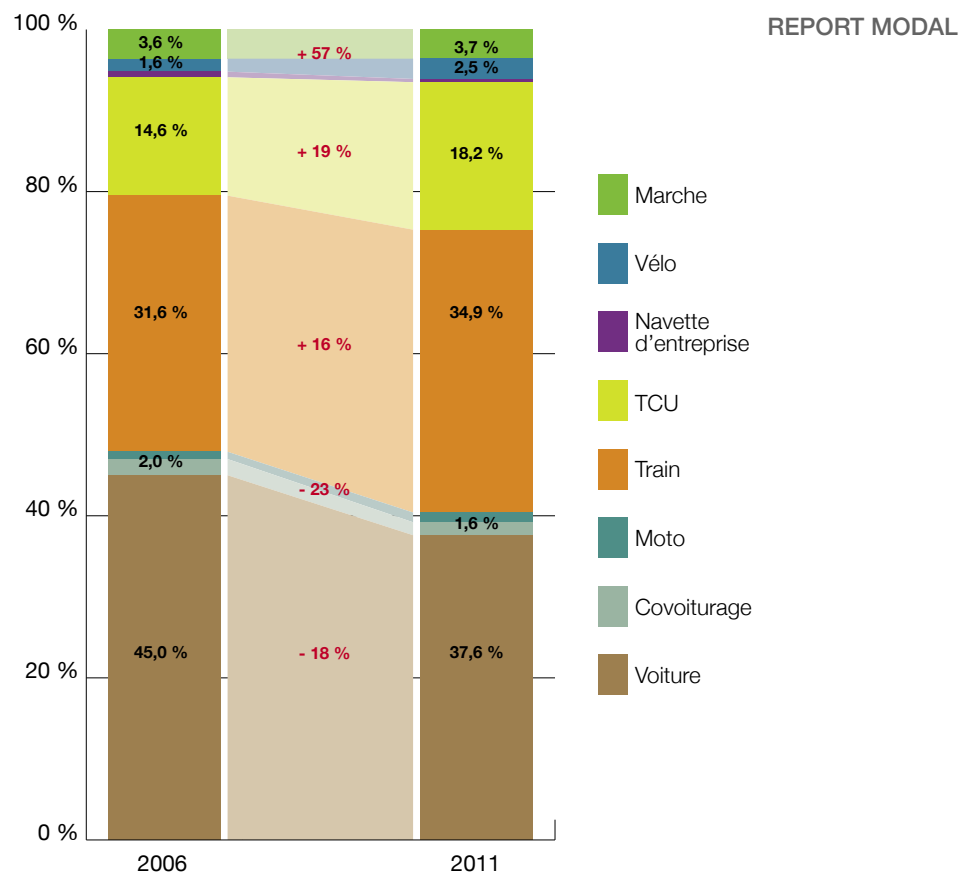




PLAN DE DÉPLACEMENTS D'ENTREPRISE : ANALYSE DES RÉSULTATS ET ACTUALISATION DES PLANS

DESCRIPTION DE L'ENJEU ET FINALITÉS

Le trafic est une source importante de pollution atmosphérique. Pour tenter d'y remédier, les entreprises de plus de 100 travailleurs sont tenues, depuis 2011, d'établir un plan de déplacements d'entreprise (PDE) tous les 3 ans. Ainsi, Bruxelles Environnement avait reçu 585 PDE. En 2014, les entreprises devaient actualiser leur PDE. Le défi consistait à organiser efficacement l'actualisation des PDE, et à proposer des outils et des informations pour garantir la qualité des PDE afin d'obtenir un résultat optimal (en termes de report modal) sur le terrain. L'objectif des PDE obligatoires est de contribuer à la réduction du trafic automobile (objectif IRIS2) et d'améliorer la qualité de l'air en Région de Bruxelles-Capitale. Etant donné que l'absence de PDE ne donne lieu à aucune sanction et que l'obtention de résultats sur le terrain (réduction du trafic automobile) dépend de l'implication de l'entreprise, il est essentiel de sensibiliser les entreprises à l'intérêt général des PDE et aux avantages qu'elles peuvent en retirer, ainsi que de faciliter la réponse à l'obligation.



Le résultat des activités de Bruxelles Environnement doit être :

- quantitativement : un taux de réponse élevé
- qualitativement : des PDE de qualité, avec des plans d'action efficaces et ambitieux

// OBJECTIF STRATÉGIQUE

- Encourager la réduction de la pollution de l'air générée par les transports

// DONNÉES LÉGALES OU ASSIMILÉES

- Ordonnance du 14 mai 2009 relative aux plans de déplacements
- Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 7 avril 2011 relatif aux plans de déplacements d'entreprises
- Le PDE devait être actualisé le 30/06/2014 ; le formulaire devait être remis le 15/10/2014 (sites > 200 travailleurs) / 15/01/2015 (sites de 100 à 200 travailleurs)
- Le PDE a un 'homologue' au niveau fédéral : le diagnostic des déplacements domicile-travail ; l'obligation de PDE a été alignée sur ce diagnostic fédéral sur plusieurs points

ETAT DES LIEUX AVANT 2014 ET MOYENS MIS EN ŒUVRE

Pour l'obligation de PDE de 2011, 585 PDE ont été remis, pour un total de 294.000 travailleurs, soit 42% de l'emploi. L'analyse des données des PDE de 2011 a démontré que la part de la voiture a diminué en Région de Bruxelles-Capitale entre 2005 et 2011 et que cette baisse est plus importante dans les entreprises soumises à l'obligation de PDE (entre 2005 et 2011, ce n'était obligatoire qu'à partir de 200 travailleurs) (-12,5%) que dans les entreprises sans PDE (-7,7%). Un PDE renforce donc le report modal. L'analyse montre également qu'en 2011, les entreprises prenaient

plus de mesures en matière de mobilité qu'en 2006. Fin 2013, BE avait réalisé 173 audits de la première période de PDE 2011-2014.

En 2014, Bruxelles Environnement a continué à effectuer des audits de PDE qui sont un moyen important pour améliorer la qualité des PDE et pour créer un contact privilégié entre l'Institut et le coordinateur mobilité. Le rapport «Plans de déplacements d'entreprises en Région de Bruxelles-Capitale - Bilan de la situation en 2011» a été mis sur le site Internet et communiqué aux coordinateurs mobilité (formation et Enews), ainsi qu'à un public spécialisé, notamment à la Commission régionale de la Mobilité et à la formation pour les conseillers en mobilité. Une brochure récapitulative sur le bilan a été réalisée et envoyée à toutes les entreprises comptant plus de 100 travailleurs sur un site. La formation Mobility Manager a été lancée, en collaboration avec Bruxelles Mobilité. Le formulaire électronique PDE (sur IRISbox) a été développé et mis à disposition. L'outil d'enquête de mobilité en ligne a été mis à jour et plusieurs fonctions ont été ajoutées. Mise à jour des pages Internet sur les PDE, rédaction d'articles et organisation de séances d'information sur l'actualisation des PDE. En collaboration avec Bruxelles Mobilité, un premier salon de la mobilité a été organisé en vue de créer un réseau de coordi-

neurs de mobilité. La procédure pour le transfert des données des PDE au SPF Mobilité et transports pour le diagnostic des déplacements domicile-travail, ce qui représente une avancée importante en termes de simplification administrative, a été (re)développée.

// RESSOURCES BUDGÉTAIRES ET HUMAINES

- Ressources budgétaires : 70.000€ pour le développement d'outils et l'organisation de formations pour les plans de déplacements d'entreprises
- Ressources humaines : 2,4 ETP pour la gestion de l'obligation relative aux plans de déplacements

// PARTENAIRES

- Bruxelles Mobilité : partenaire au niveau de l'obligation de PDE et responsable principal du volet sensibilisation. Plusieurs activités sont organisées conjointement: la formation de Mobility Manager et le salon de la Mobilité
- CIRB: responsable du développement d'outils informatiques: le formulaire d'IRISbox et l'outil d'enquête de mobilité
- SPF Mobilité et Transports: responsable du diagnostic des déplacements domicile-travail, obligatoire pour toutes les entreprises > 100 travailleurs

RÉSULTATS

Grâce au bilan des PDE de 2011, Bruxelles Environnement a une meilleure vision du résultat de l'obligation et des facteurs qui entravent la réduction du recours à la voiture. Il s'agit de chiffres que l'Institut a déjà pu utiliser pour orienter la politique (p.ex.: soutien de l'application de la politique de stationnement en dehors de la voie publique (COBRACE) et pour illustrer des présentations à l'adresse d'entreprises. Nous ne pourrions pas citer de chiffres avant 2015 mais à l'analyse des formulaires de PDE, nous remarquons le résultat des audits: les entreprises qui ont déjà été auditées, ont entre-temps appliqué bien plus souvent les mesures obligatoires que les autres. Le formulaire électronique et l'outil d'enquête de mobilité en ligne sont actuellement beaucoup plus utilisés qu'il y a 3 ans. Les outils sont plus conviviaux, ce qui augmente la satisfaction des entreprises et la qualité des données des PDE, ainsi que l'efficacité du traitement par Bruxelles Environnement.

D'un point de vue quantitatif, 56 audits supplémentaires ont été réalisés durant le premier semestre de 2014 (donc avant la mise à jour du PDE), ce qui fait un total de 229 sites audités sur 585 (soit près de 40%) pour la première période de PDE (2011-2014). L'impact des audits sur la réduction du recours

à la voiture ou sur l'introduction de mesures ne pourra être mesuré qu'en 2015: la date limite pour introduire le PDE est en effet fixée au 15/01/2015. Les formations ont connu une grande affluence : séances d'information PDE (150 personnes), salon de la mobilité (100 personnes), 32 personnes ont suivi la formation de Mobility Manager. Nous ne pouvons pas faire de lien de cause à effet entre leur participation et la qualité des PDE. La nouvelle version de l'outil d'enquête mobilité a déjà été utilisée par 230 entreprises depuis son lancement, en mai 2014, contre 160 entre 05/2011 et 05/2014.



PERSPECTIVES

Il n'est jamais simple d'analyser l'impact d'une mesure «douce» comme un plan de déplacements d'entreprise. Mais les PDE de 2014 seront une source précieuse d'informations. La situation de 2011 pourra être comparée à celle de 2014 et, en particulier, l'impact de certaines mesures sur le changement de modes de transport. Les données des PDE permettront d'analyser l'impact des actions de BE: l'effet des audits, le taux de participation, la qualité des données, etc. Il convient toutefois aussi de tenir compte dans ces analyses des facteurs externes qui peuvent influencer la situation. Les données contribueront également à (ré)orienter les outils et le soutien aux entreprises, et à prioriser les entreprises à auditer et les actions à développer. La législation actuelle fera également l'objet d'une évaluation en vue d'une simplification administrative et d'une optimisation des mesures obligatoires.



COBRACE-STATIONNEMENT : MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE AMBITIEUSE DE DIMINUTION DE LA POLLUTION DE L'AIR

DESCRIPTION DE L'ENJEU ET FINALITÉS

En RBC, le trafic routier est la principale source d'émission de particules fines et d'oxydes d'azote, qui sont deux polluants pour lesquels des procédures d'infraction sont en cours contre la Région pour le non-respect des normes fixées par l'Europe. Un levier efficace dont dispose Bruxelles Environnement pour diminuer les émissions du trafic est d'agir sur le stationnement hors voirie. Cette politique, inscrite dans le COBRACE (Code bruxellois de l'Air, du Climat et de la maîtrise de l'Energie), vise à diminuer le nombre de places de parking dans les bureaux existants, qui ont un effet d'aspirateur de trafic, via les permis d'environnement. L'enjeu en 2014 fut de mettre en place un système de gestion opérationnel, une collaboration inter-administration et des procédures adéquates pour la mise en application efficace de cette politique.

// OBJECTIF STRATÉGIQUE

- Encourager la réduction de la pollution de l'air générée par les transports

// DONNÉES LÉGALES OU ASSIMILÉES

- Ordonnance du 2 mai 2013 portant le Code Bruxellois de l'Air, du Climat et de la maîtrise de l'Energie (COBRACE) (M.B. du 21 mai 2013) : articles 2.3.51 et suivants
- Arrêté d'exécution du 16 janvier 2014 « relatif à l'enregistrement des chargés de l'évaluation des incidences, au service d'accompagnement et aux agents chargés du contrôle, au sens du Chapitre 3, du Titre 3, du Livre 2 du Code bruxellois de l'Air, du Climat et de la maîtrise de l'Energie » (M.B. du 5 février 2014)

ETAT DES LIEUX AVANT 2014 ET MOYENS MIS EN ŒUVRE

Depuis 2009, la Région bruxelloise a reçu diverses mises en demeure et demandes d'informations motivées dans le cadre de procédures d'infraction auprès de la Commission européenne en ce qui concerne les concentrations en NO₂ et en PM₁₀. Les émissions de NO_x et de PM₁₀ sont principalement dues au trafic routier : en 2013, ce secteur était responsable de 67,8% des émissions de NO_x et de 47,5% des émissions de PM₁₀. Dans toutes les réponses à la Commission, la Ré-

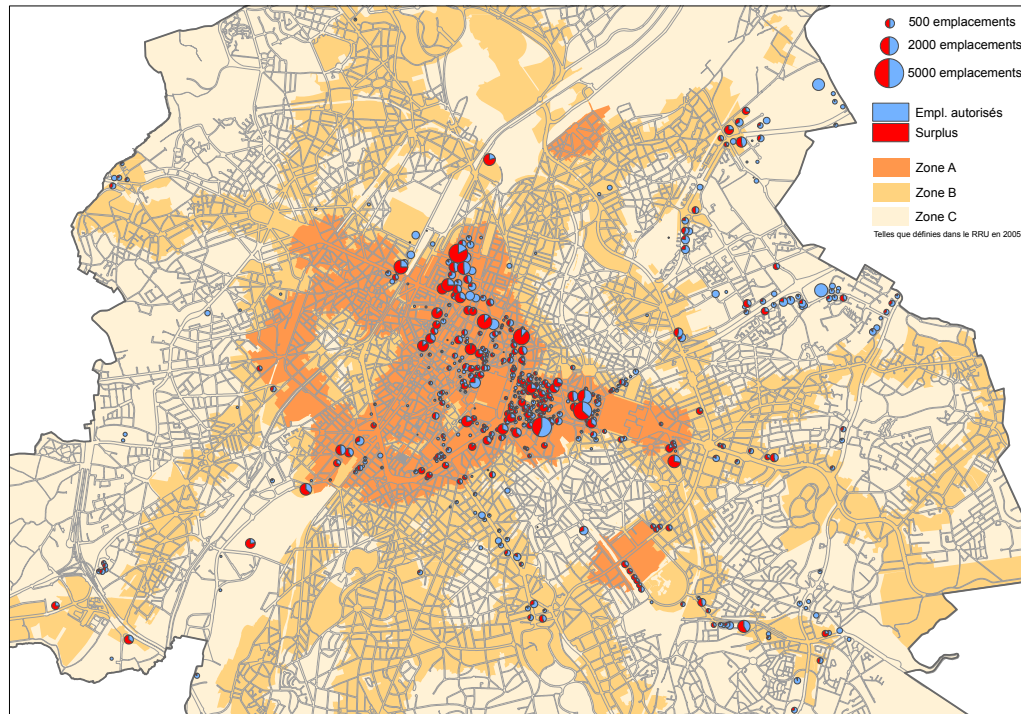
gion a prévu un panel de mesures à mettre en place pour améliorer la qualité de l'air. Le volet stationnement du COBRACE en constitue l'une des principales.

En effet, vu que la mise à disposition d'un emplacement de parking gratuit est un facteur prépondérant du choix modal, la politique de stationnement occupe une place très importante dans l'objectif de diminuer les déplacements en voiture.

A titre d'illustration, l'usage de la voiture est 2,5 fois plus important lorsqu'une place de parking est disponible (et gratuite) sur le lieu de travail.

Face à ce constat, la Région impose depuis 2002, via le Règlement Régional d'Urbanisme (RRU), aux nouvelles constructions de bureaux des quotas maximum de places de parking en fonction de la superficie des bâtiments et de leur accessibilité en transports publics.

La particularité du COBRACE est qu'il permet, depuis le 5/02/2014, d'appliquer les normes de stationnement maximal du RRU aux immeubles existants au moment du renouvellement ou à la prolongation de chaque permis d'environnement (tous les 15 ans). Pour les emplacements excédentaires par rapport à la norme, le titulaire du permis a le choix entre les supprimer, les mettre à disposition des riverains, les transformer en parking public ou payer une charge environnementale dissuasive sur chaque place.



En 2014, Bruxelles Environnement a mis en œuvre un plan d'action efficace pour son application. Une grille d'évaluation a été élaborée, permettant d'estimer avec précision les besoins réels des entreprises en matière de stationnement pour leur permettre de continuer leur activité économique de façon équilibrée. Cette estimation prend en considération une multitude de facteurs tels que la localisation, les besoins de l'entreprise en déplacements

professionnels, les besoins de parkings pour les visiteurs, pour des formations, pour la production de bien matériel, pour le travail en équipe ou en horaire décalé... Elle intègre également le fait que chaque entreprise applique des mesures efficaces pour diminuer l'utilisation de la voiture. Les procédures d'instruction des permis d'environnement ont été adaptées, des bureaux d'études ont été enregistrés et un cadastre par-

kings hors voiries, en particulier des parkings publics, a été réalisé. Bruxelles Environnement a également organisé des formations, développé un site Web, averti par mailing, organisé une concertation avec les secteurs et avec ses partenaires afin de faciliter et d'informer.

Enfin, BE a participé au développement des arguments qui ont permis à la Région de gagner le recours introduit contre le COBRACE auprès de la Cour constitutionnelle.

// RESSOURCES BUDGÉTAIRES ET HUMAINES

- Ressources budgétaires : /
- Ressources humaines : 4 ETP

// PARTENAIRES

- Bruxelles Développement urbain : dans les procédures mixtes, le COBRACE et le RRU traitent de la même problématique, la concertation est donc indispensable
- Communes : responsables d'appliquer le COBRACE pour les permis de classe 2
- Bruxelles Fiscalité : en charge de la perception de la charge environnementale
- Bruxelles Mobilité et Bruxelles Parking : partenaires de référence pour les aspects liés à la mobilité et à la gestion des parkings publics

RÉSULTATS

La réalisation principale de Bruxelles Environnement est l'énorme travail fourni pour assurer l'application d'une mesure très originale et innovante. BE a dû faire preuve de capacité de discussion, de conviction et d'adaptation pour construire un modèle réaliste afin d'appliquer cette mesure particulière.

Les facteurs de réussite de cette mesure dépendent de l'accompagnement des entreprises fourni par BE (afin de les inciter à supprimer ou à transformer leurs parkings) et de l'intégration de la mesure dans la politique régionale de stationnement, en partenariat avec Bruxelles Mobilité et Parking Brussels. Ainsi, cette mesure permettra véritablement de dissuader l'utilisation de la voiture et de venir en soutien à toutes les mesures qui encouragent l'utilisation de modes de transport alternatifs (vélo, marche, transports publics, covoiturage...), ce qui permettra une diminution nette des émissions de gaz polluants.

Au niveau quantitatif, 60 dossiers de permis d'environnement ont déjà été analysés en 2014. A ce stade, ces dossiers comptabiliseraient environ 1.400 emplacements excédentaires potentiels. Il est encore trop tôt pour en extraire des statistiques en termes d'effet (suppression/reconversion/taxe).

Une convention bilatérale avec Bruxelles Fiscalité a également été signée et mise en application, elle organise notamment le système d'échange d'information des dossiers et des chiffres, et la gestion des recours. Enfin, 7 bureaux d'études ont été enregistrés pour réaliser des rapports d'incidences spécifiques.

PERSPECTIVES

Les estimations montrent que le nombre de dossiers devrait augmenter progressivement jusqu'à 200 permis d'environnement par an. Ceci représente un potentiel de places impactées d'environ 3.000 emplacements par an. D'ici 5 ans, 15.000 emplacements potentiels auront été identifiés, dont la moitié environ devraient tomber sous l'obligation du COBRACE, les autres y échappent car ils sont affectés à une utilisation accessoire. Ces 15.000 emplacements devront soit être supprimés, soit être transformés en parking public ou en parking réservé aux riverains, soit être soumis à taxation.

La taxation entrera en application dès début 2015 et sera gérée par Bruxelles Fiscalité. Cette taxe étant progressive, ses effets vont aller en augmentant. Les entreprises devront dès lors prendre les mesures nécessaires pour encourager les alternatives à l'usage de la voiture seul. Afin que la mesure ait un impact maximal

en termes de diminution du trafic automobile et d'amélioration de la qualité de l'air, l'enjeu pour BE dans les années à venir est de mettre en place un accompagnement efficace des entreprises, en collaboration avec les partenaires (Bruxelles Parking et Bruxelles Mobilité), afin de les aider à fonctionner avec moins de places de parking (lien avec les plans de déplacements d'entreprises) et à transformer les emplacements mis à disposition aux travailleurs.

Au bout de 15 ans, la totalité des emplacements de parkings aura été analysée. Nous estimons que la mesure permettrait potentiellement une diminution jusqu'à 20.000 ou 25.000 emplacements réservés aux activités de bureau, sur un total d'environ 123.000, ce qui représenterait entre 16 et 20% des places et donc 11.000 à 14.000 voitures en moins chaque jour. Ces chiffres sont tributaires d'une analyse au cas par cas dans le sens où la majorité des immeubles de Bruxelles ont des affectations multiples qui biaisent les statistiques.



TRAVAUX EXTRAORDINAIRES DES COURS D'EAU : MISE À CIEL OUVERT DU MOLENBEEK DANS LE PARC ROI BAUDOUIIN

DESCRIPTION DE L'ENJEU ET FINALITÉS

La réhabilitation du Molenbeek par la création d'un lit à travers le Parc Roi Baudouin 1 contribue à l'amélioration du cadre de vie et de la qualité paysagère. Le projet participe à la mise en valeur écologique du parc par le réaménagement d'habitats naturels liés à l'eau. Il vise également à atteindre le bon état des masses d'eau et à lutter contre les inondations dans la vallée du Molenbeek, en participant à la reconnexion de celui-ci au Canal. Ces travaux s'inscrivent dans la dynamique régionale du Maillage Bleu.

Ce dernier est un programme visant à valoriser la présence de l'eau en Région bruxelloise, notamment via la reconnexion des cours d'eau, étangs et zones humides qui forment le réseau hydrographique de la Région. Il constitue une approche intégrée de réhabilitation de l'eau à Bruxelles, dont les finalités sont de rétablir autant que possible la continuité et la qualité du réseau hydrographique de surface et d'y faire écouler les eaux propres.

Dans ce cadre, la réalisation d'aménagements permettant de sortir le ruisseau du collecteur pour le laisser s'écouler dans un nouveau lit de 500 mètres au sein même d'un espace vert, participe pleinement à la réalisation de ces objectifs.



// OBJECTIF STRATÉGIQUE

- Coordination de la politique de l'eau et gestion durable des eaux de surface

// DONNÉES LÉGALES OU ASSIMILÉES

- Directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23/10/2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau
- Plan Régional de Développement adopté via l'Arrêté du Gouvernement du 12/09/2002
- Plan régional de lutte contre les inondations Plan PLUIE 2008-2011 adopté par le Gouvernement le 25/11/2008
- Plan de gestion de l'eau (2009-2015) approuvé par l'Arrêté du Gouvernement le 12/07/2012
- Arrêté d'identification des sites Natura 2000

ETAT DES LIEUX AVANT 2014 ET MOYENS MIS EN ŒUVRE

Comme mentionné ci-dessus, les enjeux du Maillage Bleu sont multiples mais trois indicateurs permettent toutefois de mesurer ces enjeux par vallée et par projet. Le premier indicateur correspond à la connexion finale des eaux. Avant les travaux, il s'agissait du réseau de collecte des eaux usées. Le second indicateur concerne la longueur de cours d'eau à ciel ouvert dans le bassin versant du Molenbeek. Celle-ci était de 6.611 m. Enfin, le troisième indicateur concerne la surface effective de la vallée dont les eaux de ruissellement sont réellement connectées au Molenbeek. Avant les travaux, cette surface était de 189 ha.

La prolongation du Molenbeek à ciel ouvert au travers du parc Roi Baudouin constitue un des deux volets de la partie bruxelloise du projet Interreg IV, nommé Scaldwin. L'étude pour ces aménagements a débuté en 2009 et a nécessité des phases de faisabilité, d'avant-projet et de projet menant à la demande de Permis d'Urbanisme et à l'adjudication pour la réalisation proprement dite.

// RESSOURCES BUDGÉTAIRES ET HUMAINES

- Ressources budgétaires : 561.350 € pour les travaux, partiellement financés par l'Europe
- Ressources humaines : 0,5 ETP pour le contrôle de l'exécution des travaux et le suivi administratif du projet

// PARTENAIRES

- Union européenne pour le projet Interreg Scaldwin dont fait partie le projet en partenariat avec les Régions flamande et wallonne, ainsi que des collectivités de France et des Pays-Bas
- Hydrobru et Vivaqua : gestionnaires du collecteur



RÉSULTATS

La prolongation à ciel ouvert du Molenbeek à travers le Parc Roi Baudouin phase 1 joue un rôle essentiellement écologique et paysager. D'un point de vue paysager, il s'agit de recréer un paysage de vallée antérieur à la création du parc. Ce projet a permis la prolongation du Molenbeek à ciel ouvert sur 400 mètres. Ce sont ainsi 27 ha de surface effective qui ont été reconnectés au bassin versant.

Bien que ce projet ne déconnecte pas durablement les débits du Molenbeek du réseau de collecte, il constitue un pas important pour la reconnexion future du Molenbeek vers le Domaine Royal et le canal. En outre, il permet de tamponner dans le parc une quantité importante d'eau propre en temps de pluie et ainsi diminuer la surcharge du collecteur.

Au niveau des indicateurs présentés dans le point ci-dessus et permettant d'évaluer les effets des aménagements sur la gestion durable de l'eau, les résultats sont les suivants. Pour le premier indicateur, la reconnexion au canal n'a pas encore pu être réalisée à ce stade. Pour le second, la longueur de cours d'eau à ciel ouvert dans le bassin versant du Molenbeek est passée de 6.611 m à 7.011 m. Enfin, pour le troisième, la surface effective connectée au Molenbeek (permet d'évaluer l'importance de la réalisation pour la connectivité de la vallée) : de 189 ha à 219 ha.

PERSPECTIVES

Pour que la réhabilitation du Molenbeek à Jette remplisse correctement l'ensemble des fonctions et optimise le fonctionnement écologique de ce tronçon du Molenbeek, il est encore nécessaire de connecter des tronçons amonts : Kattebroek (chantier 2015) et Hunderenveld.

Par ailleurs, ce projet constitue un pas important vers la reconnexion du Molenbeek amont au Canal, qui permettra durablement de décharger le réseau de collecte et d'épuration. Pour que ces aménagements jouent donc pleinement leur rôle dans la lutte contre les inondations et la gestion durable de l'eau, il est indispensable de continuer à étudier les faisabilités technique et économique de la reconnexion du Molenbeek amont au Domaine Royal et au Canal.





PARC ROI BAUDOIN : AMÉNAGEMENT ET AMÉLIORATION DE LA LIAISON ENTRE LES DIFFÉRENTES PARTIES DU PARC

DESCRIPTION DE L'ENJEU ET FINALITÉS

La pression démographique et les enjeux écologiques de fonctionnement d'une ville durable nous obligent à combiner des techniques respectueuses de la valeur naturelle et écologique des espaces avec des aménagements et équipements qui permettent d'augmenter l'intensité et la qualité de l'offre récréative. L'aménagement du parc Roi Baudouin est très symbolique de notre challenge paradoxal « Plus de récréation dans plus de nature ». Vieux de plus de 30 ans, il a fait l'objet de plusieurs chantiers de remise à niveau. Le projet actuel vise à renforcer l'image et la capacité d'accueil du parc et de ses infrastructures vertes et bleues. Les aménagements amélioreront le paysage de la vallée en privilégiant le passage de la nouvelle rivière et des cheminements doux (dont la promenade verte), et augmentera fort la capacité d'accueil de la plaine de jeux et des infrastructures sportives pour jeunes. Plus précisément, le projet porte sur une zone d'articulation entre deux phases du parc et une voirie importante.

Le projet vise à donner plus d'importance aux infrastructures vertes et bleues par rapport à l'infrastructure de voirie et ainsi renforcer la perception des nouvelles infrastructures vertes et bleues par rapport à la voirie ou aux transports publics. La combinaison de fonctions biologiques, hydrologiques, récréatives, de mobilité douce... visibles en un même lieu, exprime la force « naturelle » du projet.

// OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- Développer des infrastructures vertes et de la nature en ville
- Promouvoir l'usage des espaces verts auprès des citoyens et en assurer l'accessibilité

// DONNÉES LÉGALES OU ASSIMILÉES

- PRDD : développement du maillage vert, et en particulier la connexion entre les phases du Parc Roi Baudouin
- PRAS : affectation du lieu comme espace vert
- Arrêté d'identification des sites Natura 2000 : identification des trois phases du parc

ETAT DES LIEUX AVANT 2014 ET MOYENS MIS EN ŒUVRE

L'aménagement du parc a 30 ans et ne correspond plus aux normes d'utilisation de l'espace vert public actuel. Il est amorti et doit être rénové. De grandes surfaces imperméables sont sans utilisation, la plaine de jeux est mal conçue et trop petite, et l'image et la fonctionnalité de l'infrastructure verte et bleue sont trop faibles par rapport à la voirie et aux constructions. Au niveau de la réalisation du projet, les nouveaux aménagements ont été précédés d'ateliers participatifs avec les utilisateurs du parc pour identifier les attentes du public, et ses craintes. Cette première étape s'est déroulée en 2012. Ensuite, un bureau d'étude a été désigné pour développer le projet en concertation avec les différents services concernés par la zone. Cette étape a porté sur le type et l'importance de la nouvelle plaine de jeux, sur l'intégration de l'élément eau dans le projet, sur le schéma des circulations piétons et cyclistes vu le passage de la promenade verte. Le développement du projet s'est étendu d'avril 2012 à octobre 2013.

Un marché public a abouti à la désignation d'un entrepreneur pour la réalisation des travaux. Ceux-ci ont débuté en septembre 2014, et devraient être terminés pour mai 2015. Pendant le chantier, le parc reste accessible aux promeneurs, ce qui implique la surveillance par les gardiens de parc chargés de l'information du public.

// RESSOURCES BUDGÉTAIRES ET HUMAINES

- Ressources budgétaires : 1.555.397€ TVAC pour le chantier
- Ressources humaines : 1 ETP pour le suivi et la coordination du chantier

// PARTENAIRES

- Commune de Jette
- STIB par rapport au passage d'une ligne de bus et la présence d'un arrêt
- BUUR : bureau d'étude
- Krinkels : entrepreneur

RÉSULTATS

Au niveau du paysage, la rivière a été remise à ciel ouvert, et la vallée est redevenue perceptible avec tous les effets de la présence de l'eau : du mouvement, des bruits d'eau qui coule, une faune aquatique, un microclimat local... la présence de cet « écotone » riche et recherché. Au niveau de la mobilité, les tracés des mobilités douces sont simplifiés et sécurisés. La promenade verte trouve une place qui ne perturbe pas les équipements fixes. Au niveau des équipements de jeux et de sport, l'offre a été fortement augmentée et sécurisée. Elle correspond aussi aux normes actuelles visées par le « Maillage Jeux régional ». L'offre s'inscrit aussi dans un parcours ludique diversifié tout au long du parc. Au niveau urbanistique, l'infrastructure verte et bleue prend le dessus sur le trafic automobile qui reste présent, mais perd de l'espace et doit s'adapter à la traversée d'un espace public. Au niveau de la biodiversité, les connexions faune et flore sont améliorées.

PERSPECTIVES

Cet aménagement préfigure les prochains chantiers des infrastructures vertes et bleues en RBC et en particulier en aval dans la vallée du Molenbeek jusqu'au canal.





PARC DE WOLUWE : LE DÉVELOPPEMENT D'UNE GESTION ÉCO-RESPONSABLE ET RESPECTUEUSE DE LA BIODIVERSITÉ

DESCRIPTION DE L'ENJEU ET FINALITÉS

Le parc de Woluwe est un parc classé, destiné au public et à la récréation mais qui renferme également des espèces et habitats naturels, d'intérêt régional et communautaire à préserver. Ainsi, la gestion de ce parc vise non seulement à se conformer aux différentes impositions mais surtout à concilier de manière plus efficiente à la fois le respect du patrimoine du parc (parc classé comme site, nécessitant le respect de son histoire et de son paysage), la préservation de ses qualités biologiques (parc inclus dans le réseau Natura 2000 et soumis à l'ordonnance Nature), l'accueil de tous les publics (parc public) via des aménagements adaptés et un gardiennage assurant la bonne cohabitation de tous. Le tout en limitant l'impact des activités de gestion sur l'environnement. Dans ce contexte, la gestion du parc nécessite le développement de mesures de gestion différenciée concertées et de nouveaux savoir-faire, et des outils adaptés, tout en respectant l'histoire du parc.



// OBJECTIF STRATÉGIQUE

- Gérer les espaces et la nature

// DONNÉES LÉGALES OU ASSIMILÉES

- Ordonnance relative à la conservation de la nature
- Ordonnance relative à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable en Région de Bruxelles-Capitale
- Arrêté de classement du parc de Woluwe
- Arrêté d'identification des sites Natura 2000

ETAT DES LIEUX AVANT 2014 ET MOYENS MIS EN ŒUVRE

Alors que le parc fut un des premiers à être géré de manière différenciée depuis 1995, la gestion quotidienne, sous-traitée à une entreprise privée via marché public, consistait à reproduire les entretiens réalisés depuis plusieurs années, sans forcément répondre au mieux aux enjeux historiques, biologiques et sociaux du lieu tels qu'identifiés par les nouvelles études. L'intégration du parc au réseau Natura 2000 ou encore les projets dans ou à proximité ont imposé la nécessité de développer de nouveaux modes de gestion et une vision globale de

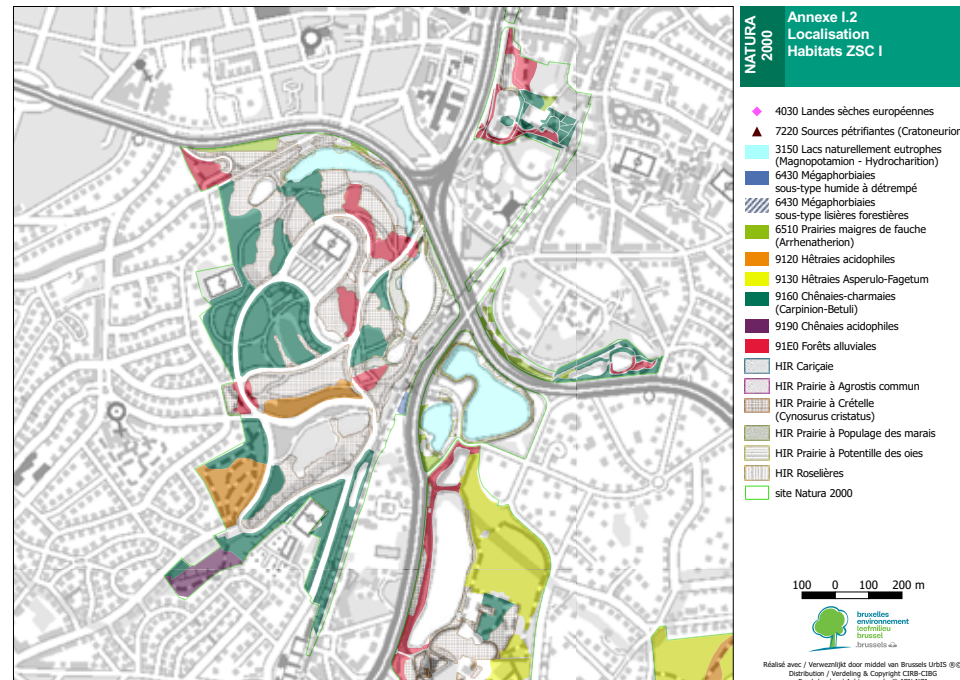
l'avenir souhaité du parc de Woluwe, intégrant les préceptes du développement durable et la préservation de la biodiversité. La première réalisation a consisté à réformer le cahier spécial des charges régissant le marché d'entretien du parc. Celui-ci comprend davantage de zones à mener en gestion différenciée et intègre la préservation des habitats d'intérêt. Un nouveau marché d'entretien a été passé, sur base de ce nouveau cahier spécial des charges. Par ailleurs, la vidange et le ramassage des poubelles du parc sont désormais réalisés grâce à une carriole à cheval via une entreprise de travail adapté, et non plus à l'aide de véhicules motorisés, permettant d'ores et déjà de limiter les nuisances environnementales liées à cette activité (émissions de CO₂, bruits, etc.). En plus de ces actions concrètes, plusieurs études ont été lancées afin de pouvoir dresser l'état des lieux du parc, base des futurs plan directeur et plan de gestion. Un relevé phytosanitaire de l'ensemble des arbres a été réalisé et une mission d'étude des massifs forestiers est en cours afin de garantir leur bonne gestion et leur préservation à long terme. Une importante étude historique et paysagère est également en cours et constituera la trame de base de la vision future, permettant d'accorder la préservation de l'environnement à l'histoire et à la valeur patrimoniale du lieu.

// RESSOURCES BUDGÉTAIRES ET HUMAINES

- Ressources budgétaires : 800.000 € marché d'entretien du parc
- Ressources humaines : 9 ETP gardiens et personnel du parc

// PARTENAIRES

- Commune de Woluwe et Régie foncière concernant le centre sportif situé au sein du parc



RÉSULTATS

Le parc compte déjà actuellement de nombreuses zones étendues en fauche, favorables à la préservation de la biodiversité. Le ramassage des poubelles à l'aide d'une carriole à cheval, en plus de limiter les impacts environnementaux, a un rôle pédagogique en sensibilisant les usagers du parc à des alternatives possibles vers des comportements plus écoresponsables.

Par ailleurs, même si les études lancées ne sont pas terminées, des premières réflexions sur les futurs plans directeur et de gestion du parc ont déjà émergé, qui serviront de guide pour la finalisation de ces documents. Ces études sont une étape indispensable au développement de la vision future du parc et constituent les bases des nouveaux modes de gestion recherchés. Le parc a aussi accueilli plusieurs activités et événements, dont une exposition d'œuvres d'art.

PERSPECTIVES

Le défi actuel consiste à suivre les nouvelles pratiques de gestion et le bon déroulement des études en vue de leur finalisation. Une fois les études finies, il s'agira de développer un plan directeur, fixant les grandes orientations souhaitées pour le futur du parc, dans tous les domaines concernant la gestion d'un parc public (entretien, usages, fonctions, biodiversité, environnement, gardiennage, aspect ludique...). Le plan de gestion découlera ensuite de ce plan directeur et permettra la concrétisation de la vision future du parc, ainsi qu'une évaluation des nouvelles mesures mises en œuvre.



■ Gestion de fauche
■ Gestion écologique des habitats forestiers
■ Gestion écologique des habitats prairiaux
■ Gestion écologique des étangs

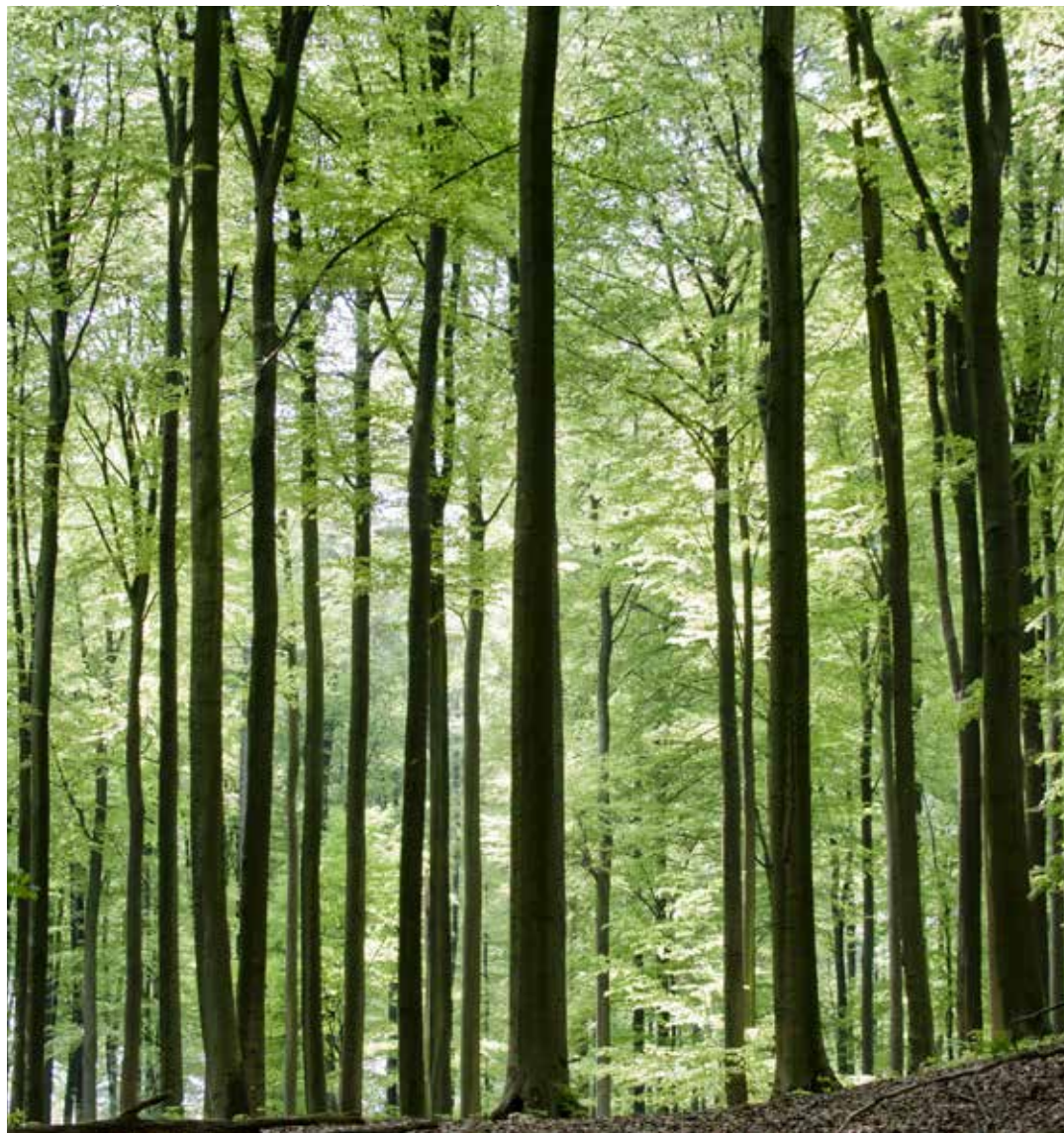




CANDIDATURE UNESCO : UNE ILLUSTRATION DE LA COLLABORATION INTERRÉGIONALE POUR LA FORÊT DE SOIGNES

DESCRIPTION DE L'ENJEU ET FINALITÉS

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Structure interrégional de la Forêt de Soignes, les trois Régions veulent faire reconnaître la Forêt de Soignes comme patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco. Pour ce faire, la première étape, réalisée en 2014, consistait en la préparation de la candidature des parties de la Forêt de Soignes pourvues d'un statut de protection (hêtraies en réserve forestière) au réseau « Beech Forests-Joint Natural Heritage of Europe », patrimoine UNESCO déjà reconnu. Cette candidature a été introduite début 2015 ; l'Unesco se prononcera début 2017. La deuxième étape sera, toujours en collaboration avec les deux autres Régions, de faire reconnaître l'ensemble de la Forêt de Soignes comme patrimoine mondial sur base de critères culturels et naturels. Pour ce faire, un inventaire des valeurs paysagères et archéologiques particulières, ainsi que des vestiges historico-culturels de l'ensemble de la Forêt doit être réalisé ; une étude de la « valeur universelle exceptionnelle » sur base d'un ou plu-



// OBJECTIF STRATÉGIQUE

- Garantir la gestion intégrée et durable du patrimoine forestier et naturel

// DONNÉES LÉGALES OU ASSIMILÉES

Accord des trois Ministres de l'Environnement sur le Schéma de Structure de la Forêt de Soignes :

- Déclaration d'intention relative à la collaboration interrégionale, 10/11/2008
- Modèle de concertation, 30/4/2012
- Motions des Parlements bruxellois (2/7/2010), flamand (22/6/2011), wallon (20/2/2013)
- Déclaration d'intention des trois Régions concernant l'intégration de la Forêt de Soignes dans le réseau « Beech Forests-Joint Natural Heritage of Europe », patrimoine naturel de l'Unesco (28/10/2014)

ETAT DES LIEUX AVANT 2014 ET MOYENS MIS EN ŒUVRE

En 2008, avec le Schéma de structure commun de la Forêt de Soignes, les Régions s'accordaient pour harmoniser au maximum la gestion de la Forêt de Soignes. En 2012, une structure de concertation a été mise sur pied, à laquelle participent tous les niveaux administratifs et la société civile. La signature de la déclaration d'intention par les trois Régions en 2014 est une nouvelle étape dans la collaboration interrégionale au sujet de la Forêt de Soignes. La collaboration autour du dossier de reconnaissance par l'Unesco ne peut que renforcer l'harmonisation de la gestion entre les trois Régions.

Au niveau de la candidature, elle a été réalisée en plusieurs phases. La première visait l'implication dans le comité scientifique du réseau «Hêtraies patrimoine naturel de l'Europe», qui, à la demande du Comité patrimoine mondial UNESCO, analyse les possibilités d'extension. La seconde visait la préparation d'une «Déclaration d'intention» (NL/FR) des trois Régions concernant l'intégration de la Forêt de Soignes dans ce réseau. La troisième phase visait le suivi des discussions interministérielles des Ministres de l'Environnement et du Patrimoine, la signature, qui a donné lieu à un communiqué de presse conjoint et a permis de réunir les conditions pour la préparation de la candidature officielle, et la présentation du dossier au Comité scientifique début 2015. Par ailleurs, Bruxelles Environnement est membre de la « Plateforme Forêt de Soignes », financée par les trois Régions (BE : 35%, 50.000 €) visant la mise en place du modèle de concertation interrégional.



// RESSOURCES BUDGÉTAIRES ET HUMAINES

- Ressources humaines : 0,1 ETP pour la coordination et la gestion du dossier
- Ressources budgétaires : 50.000 € dans le cadre de la « Plateforme Forêt de Soignes »

// PARTENAIRES

- Regio Groenendaal, Agentschap voor Natuur & Bos, Région flamande
- Cantonnement Nivelles, Département Nature & Forêts, Région wallonne

RÉSULTATS

La candidature a été officiellement remise. Il y a grande chance que la Forêt de Soignes soit retenue pour faire partie du réseau UNESCO « Beech Forests - Joint Natural Heritage of Europe ». Ce sera une reconnaissance internationale au niveau de la valeur exceptionnelle de la Forêt de Soignes pour la biodiversité et les efforts de la Région bruxelloise pour garantir la préservation d'une « hêtraie naturelle », biotope spécifique de l'Europe, au même niveau que les hêtraies naturelles des Carpates en Allemagne, déjà reconnues patrimoine mondial de l'UNESCO. L'octroi du label « patrimoine mondial » est un signal fort pour le public sur l'importance de la préservation de la biodiversité des milieux forestiers et un soutien pour les actes de gestion (mise en réserve intégrale forestière).

PERSPECTIVES

Cette démarche de reconnaissance au niveau « biologique » sera suivie de la préparation du dossier de candidature pour la reconnaissance de la Forêt de Soignes au patrimoine mondial dans son ensemble. Cette reconnaissance aura une portée beaucoup plus large au niveau mondial mais la constitution de ce dossier demande encore des études supplémentaires au niveau des valeurs paysagères, culturelles, archéologiques... Ces études seront à réaliser dans le cadre de la collaboration interrégionale du Schéma de Structure. La formalisation et la stabilisation de cette structure informelle via la création d'une « Fondation Forêt de Soignes », qui porterait ce dossier important pour Bruxelles et la Belgique, est donc un objectif crucial pour 2015.





PARCKDESIGN : UN ÉVÉNEMENT ASSOCIANT CULTURE ET NATURE AU BÉNÉFICE DE L'IMAGE DE BRUXELLES

DESCRIPTION DE L'ENJEU ET FINALITÉS

Parckdesign est un festival qui a lieu tous les 2 ans sur une thématique différente et dans un lieu différent. En 2014, Parckdesign s'est inscrit dans l'aménagement du nouveau parc de Tour & Taxis, à côté du nouveau siège de Bruxelles Environnement. L'ambition de Parckdesign est de mener une réflexion sur les manières d'inventer de nouveaux espaces publics en ville. Ce festival a été créé comme invitation à un très large public, à la fois aux habitants du quartier mais aussi aux habitants de la Région bruxelloise, afin de leur permettre de découvrir une nouvelle partie de leur ville et de profiter d'un nouveau type d'espace de récréation. Le festival vise à réfléchir au rôle des espaces publics et des nouveaux usages que nous pouvons leur attribuer grâce à l'expérimentation d'interventions imaginées par des équipes multidisciplinaires (paysagistes, architectes, designers, anthropologues...) et les habitants du quartier. C'est une sorte de laboratoire urbain qui teste pendant 5 mois de nouvelles pratiques et comportements au sein de l'espace public. Les installations qui fonctionnent bien sont maintenues si une bonne dynamique est présente.

// OBJECTIF STRATÉGIQUE

- Tester pour aménager des infrastructures vertes innovantes et amener plus de nature en ville

// DONNÉES LÉGALES OU ASSIMILÉES

- Aucune



ETAT DES LIEUX AVANT 2014 ET MOYENS MIS EN ŒUVRE

Le festival Parckdesign est biennal. La première édition a eu lieu en 2012 et interrogeait les espaces délaissés, interstitiels de la ville, dans une zone peu verdurisée, le long du canal d'Anderlecht.

La deuxième édition a eu lieu en 2014 dans le cadre du futur parc de Tour & Taxis, une ancienne friche ferroviaire remplie de débris. La thématique était celle de l'agriculture urbaine en utilisant le leitmotiv « du paysage à l'assiette ». Cette seconde édition du festival visait ainsi l'activation d'un nouveau parc urbain bruxellois, à vocation locale et régionale. Les installations ont permis d'imaginer et de mettre en place de nouveaux modes d'occupation, notamment par le biais des espaces de production liés à l'agriculture urbaine, et initiant de nombreux systèmes d'échange et de partage.

L'année 2013 a permis la rédaction du cahier spécial des charges qui définit les grandes lignes du projet afin de choisir un Commissariat qui répond à la philosophie attendue et qui a une réelle expertise pour la mise en œuvre d'un tel événement. Le projet est alors approfondi et précisé avec le Commissariat désigné. Un appel à projets est ensuite lancé pour le choix des auteurs des différentes installations (architectes, paysagistes, anthropologues,

designers et habitants) et un jury d'experts est organisé. Des workshops sont mis en place pour coordonner les équipes retenues et concrétiser les projets. La deuxième année consiste davantage à l'organisation pratique, et vise la construction des installations sur site et le lancement du festival à l'été. Celui-ci est animé durant cinq mois par des ateliers, des rencontres, des concerts, des événements liés à la thématique. Un lieu central rassemble les activités, concentre les informations et constitue le véritable lieu de rendez-vous entre les différents acteurs. Une communication importante est faite tout au long du processus et une publication est rédigée à la fin de celui-ci.



// RESSOURCES BUDGÉTAIRES ET HUMAINES

- Ressources budgétaires : 400.000 € sur deux ans pour l'organisation de l'événement
- Ressources humaines : 1 ETP pour la coordination générale

// PARTENAIRE

- Bouwmeester maître architecte (bMa) : relecture des CSC, avis et membre des différents jurys

RÉSULTATS

Le festival a permis de réaliser des synergies entre le projet d'aménagement du parc et le festival. Il a également permis de passer d'une friche non valorisée à une nouvelle typologie de parc : Parckfarm, qui combine les caractéristiques d'un parc et d'un espace de production agricole. Parckfarm définit ainsi ce que peut être une ferme urbaine par le biais d'installations artistiques et agricoles, de performances paysagères et urbaines. Le tout permettant de découvrir et partager des expériences sensorielles, gustatives et paysagères. La participation des habitants au projet a permis de susciter l'adhésion, et son inscription dans le quartier et dans la ville. L'absence de vandalisme témoigne d'ailleurs du respect du lieu. Une asbl a également été créée afin de coordonner l'ensemble des activités autour du lieu central. Le concept a aussi attiré de nombreux visiteurs de l'étranger. Enfin, cet aménagement permet de renforcer le maillage vert avec un nouveau maillon au sein des espaces verts bruxellois.

PERSPECTIVES

Une nouvelle thématique doit être définie pour l'édition de l'été 2016, visant un nouveau laboratoire d'expérimentations et permettant d'innover, d'imaginer, d'expérimenter pour une ville plus verte et plus durable. En effet, l'expérience Parckdesign préfigure les modes d'aménagement et de gestion plus innovants, plus créatifs et plus participatifs afin de se donner les moyens de développer les nombreuses infrastructures vertes indispensables pour la ville durable en construction. Une réflexion doit aussi être menée afin de répondre au mieux au plan nature et à la déclaration de politique régionale définissant notamment les espaces verts comme des lieux de culture. De tels événements peuvent être des « effets de levier » qui contribuent à un mieux-vivre ensemble en ville, à la réalisation d'aménagements plus adéquats, à la construction de la ville durable dans toutes ses dimensions.





APPELS À PROJETS : ÉMERGENCE DE MODÈLES PARTICIPATIFS ET COLLABORATIFS LOCAUX

DESCRIPTION DE L'ENJEU ET FINALITÉS

« Tout seul on va plus vite. A plusieurs on va plus loin » : système d'échanges locaux, magasins coopératifs, potagers et composts collectifs, groupements d'achats, quartiers durables, repair cafés, quartiers verts... de nombreux habitants se mobilisent pour transformer la ville et inventer les formes d'un vivre ensemble qui puissent prendre en considération les questions environnementales. Via ses appels à projets, Bruxelles Environnement valorise et accompagne les actions et expérimentations qui s'élaborent au niveau local. Ils renforcent les capacités d'agir des individus (par du coaching, de l'expertise, des moyens financiers) tout en offrant des opportunités de participation dans les prises de décision relatives à la ville (par exemple via le budget participatif). Ce « passage à l'action » est une étape essentielle pour des changements de comportements ancrés et pérennes. Les appels à projets stimulent également l'innovation technique et sociale, soutiennent la production de savoirs en la matière, autant de réponses efficaces et locales aux enjeux environnementaux.

// OBJECTIF STRATÉGIQUE

- Soutenir les dynamiques de DD locales et d'amélioration du cadre de vie

// DONNÉES LÉGALES OU ASSIMILÉES

- Aucune

ÉTAT DES LIEUX AVANT 2014 ET MOYENS MIS EN ŒUVRE

Les candidats aux appels à projets sont des citoyens de tous les milieux qui s'organisent pour reprendre en main leur alimentation, leur consommation, leur mobilité... Toutefois, ces porteurs de projets doivent régulièrement faire face à des problèmes d'ordre organisationnel (moyens techniques, moyens financiers, disponibilité en temps). Pour beaucoup, il s'agit également d'un réel (ré)-apprentissage de l'action collective, nécessitant un appui ponctuel par des professionnels et des outils adéquats par exemple : bien communiquer, élargir la mobilisation, gérer des réunions, développer des partenariats locaux, valoriser les ressources disponibles, accéder à l'espace public...

Le soutien de Bruxelles Environnement à ces dynamiques collectives est en constante augmentation ces dernières années. Ainsi, le nombre d'appels à projets s'est multiplié et les thématiques se diversifient. Le nombre de pro-

jets soutenus augmente également régulièrement. L'accompagnement fourni par Bruxelles Environnement à ces initiatives locales est multiple : coaching méthodologique, expertise technique, moyens financiers. L'Institut intervient selon les cas soit en phase de montage de projets, soit lors de leur réalisation. Le soutien se veut temporaire. Il renforce la motivation et les capacités à mettre en œuvre les projets mais dans un objectif d'autonomisation des dynamiques. Le soutien peut également prendre la forme d'une expertise thématique afin d'augmenter la qualité des projets : mobilité, biodiversité, eau, déchets... Enfin, lorsque c'est nécessaire, des moyens financiers sont attribués pour la concrétisation des projets. Les appels à projets complètent d'autres mécanismes de soutien : formations, helpdesks, subsides ponctuels...

// RESSOURCES BUDGÉTAIRES ET HUMAINES

- Ressources budgétaires : 704.589 € pour les appels à projets
- Ressources humaines : 1 ETP pour la coordination et le suivi des appels

// PARTENAIRE

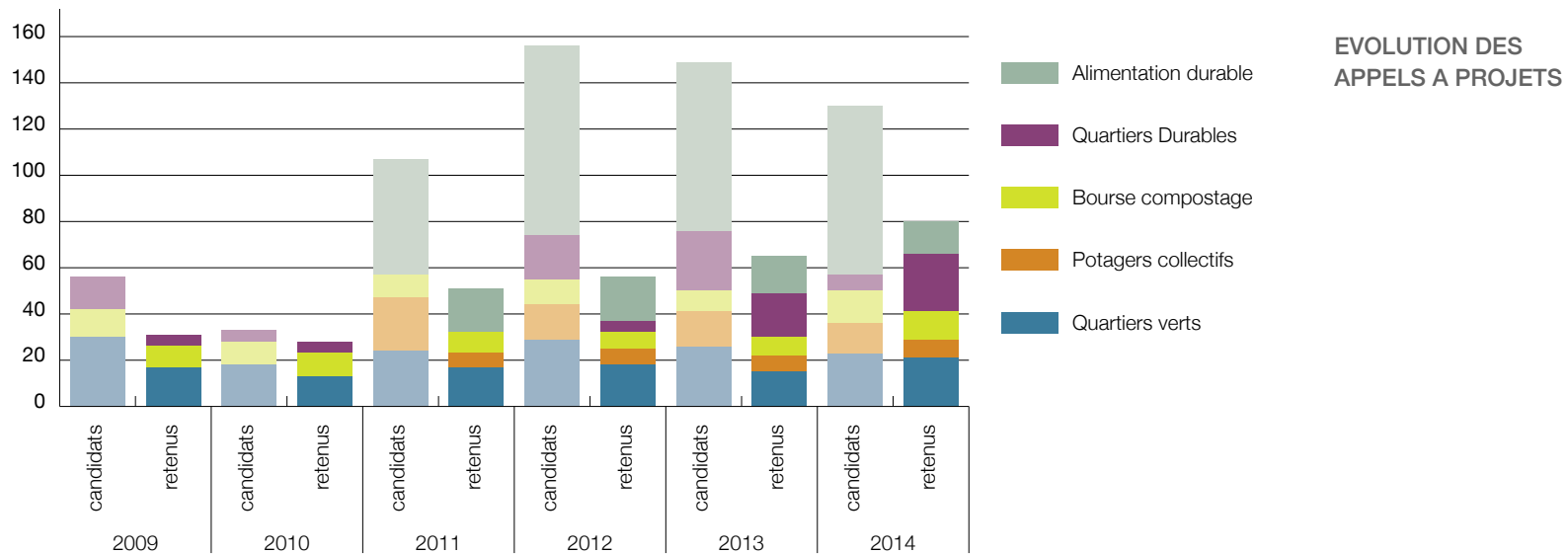
- Associations et comités de quartier bruxellois



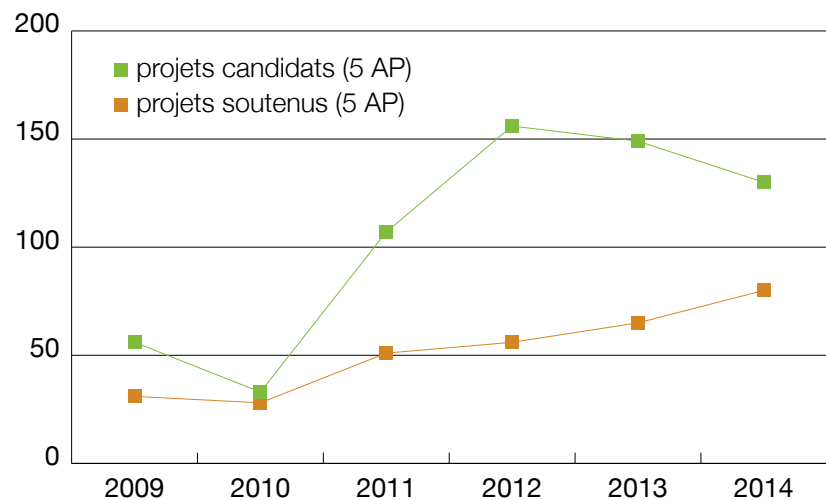
RÉSULTATS

Quartiers verts, Quartiers durables citoyens, Bourse compostage, potagers collectifs, Alimentation durable, autant d'appels à projets soutenus par Bruxelles Environnement qui ont permis la réalisation de nombreux projets locaux : cuisines partagées, donneries, ruchers, verdurisation, voitures partagées, composts et potagers collectifs, SEL, coopératives... Bruxelles Environnement apporte également son soutien à la mise en réseau de ces initiatives : les réseaux des GASAP, des potagers, des quartiers durables, des repair cafés, des écoles, etc. En effet, il est essentiel d'encourager ces acteurs locaux à coopérer

vers un horizon commun et mobilisateur à co-construire. Le budget participatif porté et développé par l'Institut est exemplaire à ce niveau. Ainsi, dans les quartiers durables citoyens, l'affectation des subsides est décidée collectivement, sur base de critères choisis ensemble (citoyens, administration, politique), en toute transparence. La gouvernance s'en trouve largement renforcée et est inspirante pour d'autres. Concrètement, en 2014, sur 130 projets soumis, 80 ont pu être soutenus. Il s'agit de 8 potagers collectifs, 12 composts collectifs, 25 quartiers durables, 21 quartiers verts et 14 projets d'alimentation durable.



5 AP : QV, QD, POTAGERS, COMPOSTS, ALIMENTATION DURABLE



PERSPECTIVES

Afin de soutenir au mieux l'innovation sociétale en matière d'environnement et de développement durable, Bruxelles Environnement évaluera le recours aux appels à projets, et autres mécanismes de soutien et d'accompagnement actif de dynamiques émergentes. Un focus sera envisagé sur les thématiques fortement sollicitées mais aussi sur de nouvelles thématiques prioritaires, en particulier celles faisant intervenir la dimension économique. Par ailleurs, la pérennisation du levier d'actions et de mises en action que représentent les appels à projets passe par un travail de synergies entre eux mais aussi de



développement de processus toujours plus souples, participatifs et évolutifs.

Afin d'intégrer les retours d'expériences des porteurs de projets pour que l'innovation initiale devienne la norme adoptée par le politique et l'administration, il convient également de travailler tout particulièrement à l'évaluation, au partage d'expérience, à la mise en réseau, aux partenariats, visant la capitalisation. Bruxelles Environnement poursuivra ces mesures de capitalisation pour développer et disséminer le know-how issu des appels à projets et de leurs success stories.



ANNÉE EUROPÉENNE DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE : AMPLIFICATION D'UN PROGRAMME D' ACTIONS

DESCRIPTION DE L'ENJEU ET FINALITÉS

Le gaspillage alimentaire se produit quand de la nourriture destinée à la consommation humaine n'est pas utilisée à cette fin. Cela concerne 1/3 de la nourriture produite dans le monde. Les impacts environnementaux, sociaux et économiques sont conséquents. La prévention à la source est dès lors une priorité. Vu l'ampleur du problème, le Parlement européen a voté en 2012 une résolution souhaitant que l'année 2014 soit « année européenne de lutte contre le gaspillage alimentaire ».

L'année européenne de prévention du gaspillage alimentaire n'est pas un projet en soi de Bruxelles Environnement, mais elle a servi, de par son émulation à tous les niveaux, de cadre pour la mise en avant d'une série d'initiatives anti-gaspillage. Le but était d'ancrer la prévention du gaspillage alimentaire dans les habitudes de prévention des déchets et de promotion de l'alimentation durable, tant au sein de Bruxelles Environnement que chez les partenaires de terrain.

Le résultat principal de cette année 2014 est la mise en œuvre de plusieurs initiatives anti-gaspi pour chaque public cible afin de poursuivre la démarche et de nourrir la réflexion future.

// OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- Stimuler les comportements et modes de consommation ayant un impact environnemental réduit
- Assurer la prévention et la bonne gestion des déchets

// DONNÉES LÉGALES OU ASSIMILÉES

- Le 4^{ème} « Plan de Prévention et de Gestion des Déchets » de la Région de Bruxelles-Capitale (2010). Il comprend des prescriptions et objectifs de prévention du gaspillage alimentaire pour les publics cibles suivants : ménages, bureaux, écoles, HoReCA
- Alliance Emploi-Environnement – Axe Alimentation durable : actions de lutte contre le gaspillage
- Déclaration gouvernementale de 2014 : thématique des invendus



ETAT DES LIEUX AVANT 2014 ET MOYENS MIS EN ŒUVRE

Chez tous les publics cibles, le gaspillage alimentaire est loin d'être négligeable :

- Ménages : 12% de la poubelle blanche (~15kg/personne/an)
- Ecoles : 6,5kg/élève/an avec de grandes variations allant de 1,3 à 22,7kg/élève/an en fonction du type de restauration et de gestion mise en place
- HoReCa: 130g/jour/personne dans les cantines et ~100g/personne dans les restaurants

Ces constats sont à la base des actions de prévention et de sensibilisation mises en place auprès des différents publics cibles. Ces actions sont de plusieurs ordres. Premièrement, Bruxelles Environnement est partenaire de 2 projets européens ayant des liens avec le gaspillage :

- le projet Interreg IVB « GreenCook » : le partenariat du projet, dont l'événement de clôture s'est déroulé à Bruxelles en février 2014, a élaboré et largement disséminé des recommandations pour lutter contre le gaspillage alimentaire. Le projet GreenCook a permis à Bruxelles Environnement d'approfondir le sujet du

gaspillage. 2014, clôture du projet, a été l'occasion d'intégrer des recommandations finales du projet dans les projets alimentaires en général.

- Le projet Life + Semaine Européenne de la réduction des déchets (SERD) : le thème de l'édition 2014 de la semaine était, au niveau européen, le gaspillage alimentaire. Il a été intégré comme priorité dans les appels à projets alimentation durable, Agenda 21 ou encore dans l'alliance emploi-environnement. De nombreux projets ont démarré, comme la formation du secteur du don alimentaire, le développement de bière à partir d'inendus, etc.

D'autres actions ont également eu lieu à l'attention de différents publics cibles. En automne 2014, une campagne de communication déclinée sous forme de clips vidéo et d'ateliers conserves à base d'inendus a permis de (ré)apprendre les techniques de conservation maison. En février 2014, les conseils anti-gaspi sont intégrés dans le guide pour la restauration collective, dans l'accompagnement cantine durable et dans le système de reconnaissance « cantine et horeca durables » en phase de test. De plus, un accompagnement de restaurants pilotes a fait émerger des ambassadeurs anti-gaspi, dont les témoignages sont repris dans des cap-

sules vidéo. Enfin, mi-2014, des communes ont lancé des initiatives pour encourager la récupération des invendus, ce qui a conduit aux adaptations de la législation relative aux permis d'environnement. Un workshop a été organisé pour présenter la nouvelle législation et les soutenir dans leurs initiatives.

// RESSOURCES BUDGÉTAIRES ET HUMAINES

- Ressources budgétaires : 50.000 € pour le financement des différents projets
- Ressources humaines : 0,8 ETP pour la coordination

// PARTENAIRES

- Union européenne
- Communes

RÉSULTATS

La prévention du gaspillage alimentaire était jusqu'il y a 5 ans une thématique largement ignorée, tant sur le terrain que dans les sphères politiques. La plupart des acteurs ont continué sur leur lancée de planification d'actions de lutte contre le gaspi pour 2014, partout en Europe et ce fut en particulier le cas à Bruxelles. De nombreuses actions et initiatives ont été lancées cette année-là pour marquer le coup et mobiliser l'ensemble des acteurs concernés. Les avancées concrètes

concernent surtout une prise de conscience de tous les acteurs de la chaîne, préalable indispensable à l'évolution des comportements. Au niveau quantitatif, l'évènement de clôture GreenCook a attiré 200 participants et le [livre-recettes transnational GreenCook](#) a été imprimé en 1.600 exemplaires dont 800 en français, 160 en néerlandais et, 640 en anglais. Les ateliers conserves ont mobilisé 300 participants et ont permis d'éviter 450 kg de gaspillage alimentaire. Enfin, la SERD 2014 a permis la diffusion d'une affiche, des fiches bonnes pratiques et de trois clips vidéo avec des conseils anti-gaspi. Pendant la semaine, 36 actions anti-gaspi ont également été menées sur le territoire bruxellois.



La lutte contre le gaspillage fera l'objet en 2015/2016 de prescriptions dans plusieurs plans et stratégies en développement : la stratégie « système alimentaire durable » et le « plan de prévention et de gestion des déchets », le tout dans une perspective d'économie circulaire. En particulier, soulignons 2 défis concrets à tenir à l'œil. Le premier concerne l'importance de la prévention à la source. A ce titre, il est indispensable de poursuivre les actions menant à des changements de comportements, en particulier auprès des ménages et des écoles où la collecte de nourriture ne sera jamais possible.

Le second concerne les effets rebonds. En effet, le gaspillage alimentaire est de plus en plus utilisé pour justifier entre autres le suremballage. Le défi sera de trouver le juste milieu entre gaspillage et suremballage.





GESTION DES RESSOURCES HUMAINES : RESTRUCTURATION SUR BASE D'UN MODÈLE DE BUSINESS PARTNERING

DESCRIPTION DE L'ENJEU ET FINALITÉS

Afin d'inscrire la gestion des ressources humaines dans l'évolution de BE, notamment vers une meilleure satisfaction du client et une intégration des nouveaux modes de travail, la structure et les modes de fonctionnement des services GRH et personnel de BE devaient être repensés selon un modèle plus moderne et plus efficace. Cela s'est traduit par une nouvelle organisation RH devant permettre de regrouper les services selon leurs activités en favorisant une politique RH intégrée, de créer les conditions favorables à une professionnalisation accrue des services mais aussi d'améliorer la qualité du service aux bénéficiaires internes, qu'il s'agisse des managers ou des membres du personnel.

// OBJECTIF STRATÉGIQUE

- Etre un employeur dynamique, attractif et innovant

// DONNÉES LÉGALES OU ASSIMILÉES

- Aucune





ETAT DES LIEUX AVANT 2014 ET MOYENS MIS EN ŒUVRE

Avant 2014, une première phase de rationalisation a permis de re-centraliser certaines unités RH, de regrouper la gestion des ressources humaines et financières au sein d'une division. En 2014, un nouveau modèle a été mis en place, dont les principaux axes sont :

- Un modèle basé sur celui du Business Partnering, qui se traduit par la création d'un département de partenariat RH, dont la principale mission est d'assurer l'interface entre les centres d'expertise de GRH et d'administration du personnel et les divisions thématiques, et notamment d'accroître ainsi la qualité d'écoute et la prise en compte des besoins des divisions et du personnel

- Une intégration des services de GRH au sein d'un département GRH avec une répartition plus rationnelle des activités
- Une intégration des services d'administration au sein d'un département d'administration du personnel, avec une répartition plus rationnelle des activités

// RESSOURCES BUDGÉTAIRES ET HUMAINES

- Ressources budgétaires : /
- Ressources humaines : 4 ETP pour la mise en place du département « Partenariat RH »

// PARTENAIRE

- /

RÉSULTATS

Le modèle en est à ses débuts et il va exiger des adaptations continues mais on peut déjà relever quelques évolutions positives telles qu'une plus grande disponibilité des RH pour assurer l'écoute du personnel et des managers, un renforcement de la qualité de l'accompagnement apporté aux managers mais aussi un renforcement dans la gestion des sélections, et un renforcement dans la communication et la formation accompagnant la mise en place de nouveaux projets RH tels que l'évaluation, le coaching...



PERSPECTIVES

Afin d'améliorer de manière continue la satisfaction de nos bénéficiaires et d'optimiser son fonctionnement, BE entend développer une stratégie de GRH et renforcer de manière innovante son dynamisme, son attractivité. Les principaux axes de cette stratégie seront de :

- Renforcer une politique RH basée sur les compétences, talents et valeurs
- Renforcer le middle management, en favorisant l'évolution vers un people management et un management par objectif
- Développer une politique de bien-être permettant d'améliorer l'attractivité de BE, et l'efficacité et la rétention du personnel
- Intégrer la responsabilité sociétale de BE
- Intégrer la politique de communication externe, une mise en avant de l'image de marque de BE en tant qu'employeur et acteur social à Bruxelles





IMPLÉMENTATION DU CONTRÔLE DE GESTION : MIEUX SUIVRE LES OBJECTIFS ET LES RÉALISATIONS

DESCRIPTION DE L'ENJEU ET FINALITÉS

Le contrôle de gestion s'inscrit dans la dynamique de modernisation et d'amélioration des modes de gestion à Bruxelles Environnement. Il vise à la fois la définition et la mise à jour des documents de planification programmatique ainsi que le développement d'un système de suivi des réalisations de BE en lien avec les objectifs et le programme de travail annuel. Ce suivi est réalisé au moyen d'indicateurs de performance, de tableaux de bord et de reportings périodiques.

Les finalités du contrôle de gestion s'articulent au travers de ses différentes composantes :

- Pour le volet programmatique : planifier les réalisations de Bruxelles Environnement et définir une vision pour l'avenir à l'aide d'objectifs détaillés.
- Pour le volet suivi : disposer d'informations en temps réel sur l'état de réalisation des objectifs préalablement fixés, identifier les écarts pour pouvoir prendre les mesures correctrices adéquates.

- Pour le volet reporting : au terme d'une période définie, rendre compte de l'atteinte des objectifs, évaluer les résultats et définir les perspectives pour la période suivante.

Ces différents volets participent, en fournissant l'information nécessaire, à une meilleure gestion de l'organisme et une meilleure allocation des ressources.

// OBJECTIF STRATÉGIQUE

- Contrôler la conformité et l'utilisation des ressources, et améliorer la gestion des risques

// DONNÉES LÉGALES OU ASSIMILÉES

- Ordonnance organique portant les dispositions applicables au budget, à la comptabilité et au contrôle (OOBCC), 23/03/06, art.78
- Arrêté du Gouvernement concernant les modalités du contrôle de gestion, 24/10/14
- Arrêté du Gouvernement portant sur le statut administratif et pécuniaire des agents des organismes d'intérêt public de la Région de Bruxelles-Capitale



ETAT DES LIEUX AVANT 2014 ET MOYENS MIS EN ŒUVRE

Avant 2014, le métier du contrôle de gestion et ses composantes en matière de programme, de suivi et de reporting étaient peu développés à Bruxelles Environnement. Au niveau programmatique, les documents existants étaient essentiellement liés au suivi budgétaire et leur lisibilité était relativement faible. De plus, leur structure programmatique n'était pas représentative de l'ensemble des activités effectivement réalisées à l'Institut. Au niveau du suivi, de nombreux indicateurs existent et renseignent les différentes réalisations mais peu permettent d'en évaluer la performance en termes d'efficacité et de bonne gestion. Enfin, au niveau reporting, le rapport annuel visait à décrire l'ensemble des activités sans mettre un accent particulier sur l'atteinte des objectifs au regard des ressources consommées.

Compte tenu de cette situation, plusieurs éléments ont été développés à partir du second semestre 2014. Un modèle de contrôle de gestion propre à Bruxelles Environnement a été défini, détaillant les volets programmatique, de suivi et de reporting du contrôle de gestion. Le programme de travail de Bruxelles Environnement a été mis à jour en collaboration avec l'ensemble des divisions. Cette mise à jour a mis l'accent sur l'amélioration de la structure programmatique grâce à la redéfinition de l'arborescence des objectifs, l'uniformisation des éléments de forme et la définition de propriétés (thématique, métier, etc.) permettant de mieux caractériser les réalisations de Bruxelles Environnement. Par ailleurs, une démarche d'identification d'indicateurs au sein des divisions a été initiée et devra permettre à terme d'analyser les réalisations de BE sur base trimestrielle. Enfin, une nouvelle structure du rapport d'activité a également été adoptée. Elle se base sur des fiches « enjeu », avec une attention particulière pour l'organisation de l'Institut, et l'allocation des ressources humaines et budgétaires. Ce nouveau format permettra à la fois d'assurer le respect des contraintes légales et de suivre le degré de réalisation de certains dossiers prioritaires.

// RESSOURCES BUDGÉTAIRES ET HUMAINES

- Ressources budgétaires : /
- Ressources humaines : 1 ETP pour les différents éléments mentionnés ci-dessus

// PARTENAIRE

- /



RÉSULTATS

Un contrôleur de gestion est entré en fonction le 1^{er} juillet 2014 au sein de la division Personnel RH & Finances. Il a notamment mis en place un groupe de coordination inter-divisions, permettant de discuter du modèle de contrôle de gestion et de son organisation pratique au sein de Bruxelles Environnement. Ce groupe doit également permettre de susciter la transversalité et l'adhésion des divisions à la dynamique. Par ailleurs, le programme de travail mis à jour a permis de faciliter la rédaction du contrat d'administration, des lettres d'orientation à l'attention du budget mais également la présentation des activités de l'Institut vers l'extérieur. La nouvelle arborescence des objectifs sert maintenant de base pour le suivi budgétaire au sein d'un nouvel outil de planification (SAP BPC). Enfin, la nouvelle structure du rapport d'activité est utilisée pour le présent rapport. Une attention particulière est portée aux éléments de gestion (ressources, organisation, dossiers prioritaires) et aux dossiers phares de l'année 2014 grâce aux fiches « enjeu ».

PERSPECTIVES

Le programme de travail sera complété progressivement par des objectifs SMART et des valeurs cibles à atteindre afin de pouvoir évaluer les réalisations au regard de ce qui avait été planifié et donc rendre compte de la performance de l'organisme. La définition des indicateurs va se poursuivre et se terminera en juillet 2015, et sera suivie d'une autre mission visant à mettre en place l'outil informatique permettant de renseigner les indicateurs et les cibles. Le système sera totalement opérationnel dès septembre 2016. Les contrôles de gestion trimestriels pourront donc commencer. Combinés avec le suivi et le contrôle budgétaire, ils permettront ainsi de mesurer les réalisations de Bruxelles Environnement et l'atteinte des objectifs au regard des ressources budgétaires mobilisées. Enfin, le rapport d'activité évoluera également dès 2015 grâce aux objectifs programmatiques qui auront été définis et aux indicateurs qui permettront d'en suivre les réalisations et d'évaluer l'atteinte en tenant compte de l'allocation des ressources budgétaires et humaines.





LOGICIEL SAP BPC : DÉVELOPPEMENT D'UN SYSTÈME INTÉGRÉ DE PLANIFICATION PROGRAMMATIQUE ET BUDGÉTAIRE

DESCRIPTION DE L'ENJEU ET FINALITÉS

Le développement de l'outil BPC (Business Planning & Consolidation), logiciel SAP de planification et de budgétisation, s'inscrit dans une dynamique d'optimisation des processus de planification des réalisations budgétaires et non budgétaires. Il vise notamment à rapprocher la gestion du budget avec la structure effective du programme de travail de l'Institut et, dès lors, à responsabiliser davantage les divisions dans la confection de leurs projets et le suivi de leur exécution. En lien avec le volet programmatique (voir 4.22), il vise à disposer de données relatives au planning et aux finances en temps réel à des fins d'analyse et de reporting. Ce logiciel, développé pour tout Bruxelles Environnement, doit ainsi permettre une meilleure exécution et un meilleur suivi du Programme de Travail à la fois budgétaire et non budgétaire.



// OBJECTIF STRATÉGIQUE

- Contrôler la conformité et l'utilisation des ressources et améliorer la gestion des risques - Assurer la transversalité de la politique de Bruxelles Environnement

// DONNÉES LÉGALES OU ASSIMILÉES

- Ordonnance organique portant les dispositions applicables au budget, à la comptabilité et au contrôle (OOBCC), 23/03/06

ETAT DES LIEUX AVANT 2014 ET MOYENS MIS EN ŒUVRE

Avant 2014, il n'existait pas de logiciel intégré permettant de coupler la planification (budgétaire et non budgétaire) aux informations comptables. Afin de remédier à cette situation, un nouvel outil BPC a été développé et mis en production, et une formation a été organisée auprès des correspondants budgétaires de chaque division pour l'utilisation de l'outil. Les tests de fonctionnalité durant

mai 2014 ont permis une première mise en main de l'outil, tout en prévoyant des adaptations pour garantir l'adéquation du module aux besoins de chacun. BPC a été utilisé pour la confection du programme de travail 2015 et de son budget. Des reportings budgétaires ont également été développés, permettant de connaître en temps réel le taux de consommation par rapport au budget pour chaque activité/projet.

// RESSOURCES BUDGÉTAIRES ET HUMAINES

- Ressources budgétaires : 102.245 € pour les frais de conception et de développement du logiciel
- Ressources humaines : 1 ETP pour la coordination et le suivi du projet

// PARTENAIRE

- FLEXSO SA : société de consultance externe pour le développement de l'outil



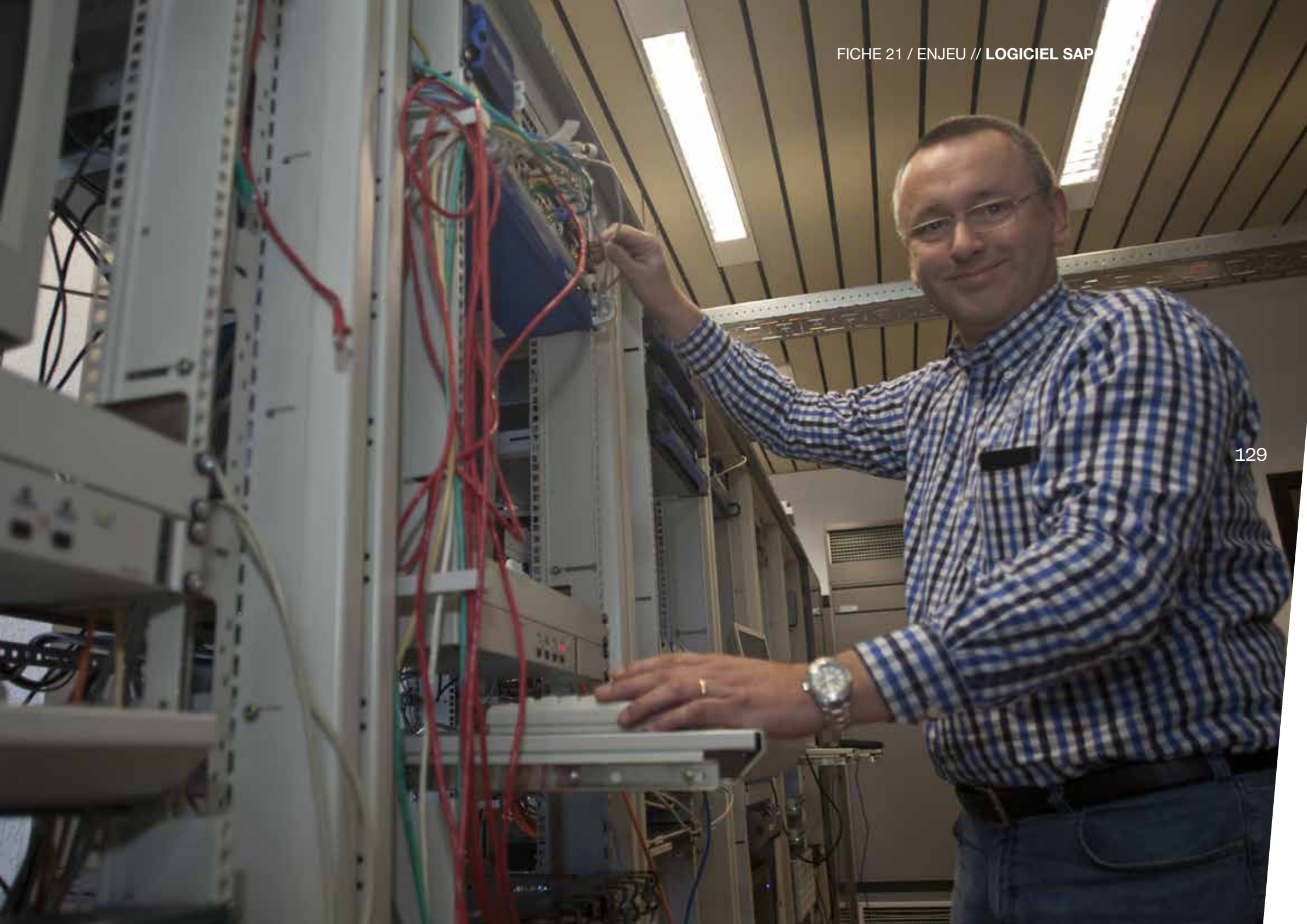
RÉSULTATS

L'ensemble des divisions utilisent désormais le même outil pour transmettre de manière informatisée leurs besoins en matière de planification de leurs activités et des budgets y associés. L'outil tel que développé amènera une plus grande formalisation de la planification des projets (budgétaires et non budgétaires) et permettra des reportings au jour le jour de l'exécution du budget. Le programme de travail sert désormais de base à la planification et au suivi du budget. Le développement de l'outil a également été l'occasion de revoir la structure du programme de travail de manière uniforme et l'exercice a permis de susciter la transversalité entre les divisions.

PERSPECTIVES

L'outil sera progressivement amélioré et complété, notamment dans son volet programmatique par l'introduction d'objectifs SMART et de valeurs cibles à atteindre afin de pouvoir évaluer les réalisations au regard de ce qui avait été planifié et donc rendre compte de la performance de l'organisme. Au niveau budgétaire, un important travail de reporting sera réalisé en 2015. Combiné avec le contrôle de gestion et les indicateurs, il permettra de mesurer les réalisations de l'Institut et l'atteinte des objectifs au regard des ressources budgétaires mobilisées.





FACILITY MANAGEMENT : MODERNISATION DES PROCESSUS DE LA GESTION DES SERVICES LOGISTIQUES

DESCRIPTION DE L'ENJEU ET FINALITÉS

Les services logistiques tels que la gestion des véhicules de service, du bâtiment-siège, du stock, de l'ensemble du patrimoine immobilier sont spécifiques mais de nombreux liens existent entre ces domaines d'activité (ex : suivi du stock et équipements suivant leur répartition dans les différents bâtiments, consommations par type d'équipements...). Il est ainsi nécessaire de pouvoir centraliser l'information les concernant autour d'une plateforme unique de données afin de permettre une gestion plus cohérente et efficace des ressources qui soit orientée client. Pour ce faire, une plateforme de facility management est en cours de développement. Cet outil informatique doit permettre aux départements d'améliorer la collecte, le suivi et l'analyse des données, et de croiser les différentes informations.

Cette plateforme permettra également de mettre facilement à disposition des interfaces d'utilisation pour les clients internes de ces services (location de véhicules, demande d'interventions et de réparations, commande de matériel...), intégrant les données des éléments disponibles et de l'utilisation/consommation sollicitée.

// OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- Assurer la disponibilité des ressources matérielles permettant la réalisation des missions de BE
- Assurer la gestion du patrimoine immobilier de BE

// DONNÉES LÉGALES OU ASSIMILÉES

- Aucune



ETAT DES LIEUX AVANT 2014 ET MOYENS MIS EN ŒUVRE

Jusque-là, les données étaient gérées via Excel ou, pour le Patrimoine immobilier, via Access qui reprenait les informations liées à chaque bâtiment dans une base de données assez limitée et sans suivi dynamique des données de consommation, d'entretien... Ce type de reporting ne permet pas les recoupements de données pour une analyse globale et une planification efficace. De plus, au-delà d'un reporting statique relatif à du matériel, des équipements, des installations, il faut pouvoir suivre l'utilisation/la consommation de ces éléments/services. Depuis 2014, le projet de facility management a démarré avec l'outil Ultimo, prévu spécifiquement pour la gestion de services logistiques.

Le développement du projet est passé par différentes phases. Dans un premier temps, un marché relatif au développement de l'outil a été réalisé. Le système Ultimo et ses différents modules potentiels ont été sélectionnés, et une stratégie de développement pour chaque service logistique a été mise en place, prenant en compte à la fois les caractéristiques du produit et les priorités fixées par les nécessités opérationnelles.

Ensuite, le module de gestion du parc des véhicules et des réservations a été développé et a permis, via l'encodage des données, la mise en place d'une gestion centralisée des réservations et une utilisation des véhicules entièrement prise en main via un workflow de validation des fonctions habilitées.

Le module relatif à la gestion du bâtiment central sur le site de Tour et Taxis a suivi et a permis la mise en place d'un système de ticketing afin de gérer les demandes d'interventions et d'en assurer le suivi.

// RESSOURCES BUDGÉTAIRES ET HUMAINES

- Ressources budgétaires : 97.815 € pour le développement du logiciel
- Ressources humaines : 1,5 ETP pour le suivi et la coordination du projet

// PARTENAIRE

- Ultimo Belgium



RÉSULTATS

Le service assurant la gestion du parc de véhicules utilise l'outil pour sa gestion propre et le suivi des réservations de véhicules. Tout le processus est assuré électroniquement de la demande jusqu'à la prise en main du véhicule, via un workflow de validation impliquant la hiérarchie de la demande et l'équipe de gestion.

Le service de gestion du bâtiment central est occupé à finaliser le développement de son module qui lui permettra à très court terme d'assurer une gestion systématique des demandes des utilisateurs (les occupants du bâtiment) et d'en assurer le suivi. Via le module mis en place, le suivi pourra être planifié par catégories de demandes, priorités et urgences, et dispatché aux membres de l'équipe.

PERSPECTIVES

En 2015, les modules de gestion des bâtiments externes et du stock seront développés. Par la suite, le volet relatif aux reportings sera mis en oeuvre (Crystal reports). Ces reportings permettront non seulement de renseigner une information spécifique pour chaque domaine d'activité mais également d'identifier et de développer les liens entre les différentes données (ex : consommations énergétiques ou entretiens des équipements en fonction de leur répartition au sein du patrimoine immobilier, du type d'utilisation ou des interventions enregistrées dans chaque bâtiment).

L'intégration de l'outil et des données développées devra être à la base d'un travail d'amélioration des procédures de gestion des services concernés, et pourra donner lieu à l'identification de nouvelles fonctionnalités et besoins opérationnels. Le déroulement et le phasage du projet dépendront néanmoins des arbitrages budgétaires.





TRAVAUX SUR LES SITES EXTERNES : UNE AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES AGENTS DE TERRAIN

DESCRIPTION DE L'ENJEU ET FINALITÉS

Bruxelles Environnement est responsable de la gestion et de l'entretien d'un important parc immobilier qui a un lien direct ou indirect avec l'exercice de ses compétences, principalement la gestion des espaces verts et des forêts. Ce sont plus de 150 maisons, kiosques, fermes et granges, serres et monuments, allant du pavillon de gardien au monument à la mémoire de la Reine Astrid au square du 21 Juillet à Laeken, en passant par les ponts et passerelles reliant la Promenade verte. Ces biens représentent une surface de plancher totale de 25.175 m² et sont le plus souvent des propriétés de la Région de Bruxelles-Capitale, dont la gestion a été confiée à Bruxelles Environnement par décision du Gouvernement du 19/02/1998. D'autres biens émanent de la Donation Royale, ou sont loués au privé ou à des partenaires publics. Un grand nombre de constructions est classé ou situé dans un site classé et/ou dans des zones Natura 2000, ce qui a des conséquences quant aux choix architecturaux.



L'objectif des gestionnaires du parc immobilier est double : il faut améliorer la qualité de l'environnement de travail des agents de Bruxelles Environnement sur le terrain (gardiens de parc, jardiniers, animateurs, gardes forestiers...), et contribuer à l'embellissement des parcs et jardins par la mise en valeur du patrimoine architectural. Les opérations revêtent un caractère très diversifié : des nouvelles constructions, rénovations, réparations et entretiens réguliers des installations techniques. Les projets de rénovation et de construction tendent également vers l'excellence au niveau du développement durable, tant en ce qui concerne le choix des matériaux et des techniques qu'au niveau de la performance énergétique.

// OBJECTIF STRATÉGIQUE

- Assurer la gestion du patrimoine immobilier de BE

// DONNÉES LÉGALES OU ASSIMILÉES

- Aucune

ETAT DES LIEUX AVANT 2014 ET MOYENS MIS EN ŒUVRE

Ce patrimoine est affecté à de nombreux publics. Ce sont des locaux pour jardiniers, gardiens de parc, animateurs et collaborateurs des brigades forestières (bureaux, vestiaires, douches, cuisines..., 4.248 m²), des lieux d'entreposage (2.673 m²), les habitations des concierges de parc (2.612 m²) et des fonctions administratives (1.480 m²). L'ensemble du parc fait l'objet d'un plan pluriannuel d'entretien qui s'articule autour de trois volets : les interventions ponctuelles suite à des demandes introduites par les utilisateurs au helpdesk, l'entretien courant des installations (peinture, électricité, nettoyage...) et enfin les travaux de construction et de rénovation structurels, qui requièrent généralement un permis d'urbanisme. Les demandes sont gérées via un helpdesk. Celui-ci a reçu, en 2014, 1.071 demandes pour des interventions ponctuelles sur les sites extérieurs. 691 problèmes ont pu être résolus immédiatement, le plus souvent grâce à l'intervention de nos propres équipes techniques. Les autres demandes soit requièrent l'intervention d'un architecte ou d'un sous-traitant, soit nécessitent un permis d'urbanisme, ce qui implique un délai d'intervention plus long.

// RESSOURCES BUDGÉTAIRES ET HUMAINES

- Ressources budgétaires : 900.303 € pour les travaux sur les sites extérieurs en 2014
- Ressources humaines : 21 ETP pour la gestion des travaux sur les sites, dont les équipes techniques et les agents administratifs en charge de la gestion des marchés

// PARTENAIRE

- /



RÉSULTATS

Le helpdesk des sites extérieurs a traité 1.071 dossiers en 2014, dont 691 ont pu être résolus immédiatement. 43 dossiers pour des nouvelles constructions ou des rénovations en profondeur sont en cours de traitement. Au niveau des travaux structurels, plusieurs projets importants ont connu des avancées importantes en 2014, tels la construction d'un tout nouveau bâtiment pour la Brigade forestière n° 2 et la rénovation en profondeur d'un immeuble dans le Jardin Massart pour y héberger le laboratoire Air de Bruxelles Environnement. Ces deux vastes chantiers s'achèveront d'ici 2018.

PERSPECTIVES

Dès l'année prochaine, un nouveau plan pluriannuel de gestion du patrimoine sera mis en place. Des nouveaux moyens budgétaires ont été dégagés et monteront en puissance dans les années à venir.





NOTRE DÉMÉNAGEMENT : UNE OPPORTUNITÉ POUR ENCLANCHER UN PROCESSUS DE MODERNISATION GLOBAL

DESCRIPTION DE L'ENJEU ET FINALITÉS

Le 12 novembre 2014, Bruxelles Environnement a déménagé vers son nouveau siège, situé à Tour et Taxis. Plus qu'un simple déménagement, ce projet était une opportunité pour optimiser son empreinte écologique grâce à un bâtiment éco-construit et très performant d'un point de vue énergétique, pour réviser son fonctionnement et son organisation du travail, pour renforcer ses relations avec le monde extérieur et pour s'intégrer dans un quartier en plein développement.

Les finalités du projet de déménagement sont reflétées par ses 4 axes :

- offrir un environnement de travail aux agents permettant d'apporter confort, flexibilité et qualité de vie au travail ;
- améliorer notre ouverture et notre visibilité vers le public et profiter du momentum du déménagement pour faire connaître Bruxelles Environnement comme une administration dynamique, ouverte, humaine et au service de la qualité de vie des Bruxellois et de leurs projets ;

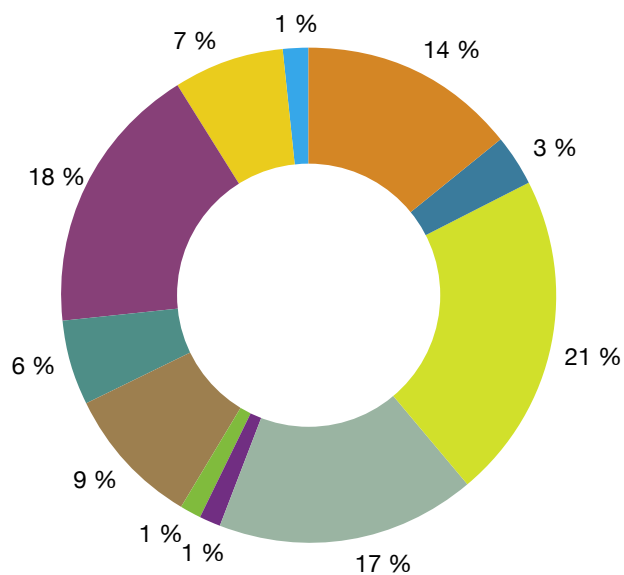
- accentuer notre démarche d'exemplarité en management environnemental ;
- marquer notre rôle comme partenaire dans le développement d'un quartier représentant un enjeu majeur pour le développement de la Région.

// OBJECTIF STRATÉGIQUE

- Réaliser la modernisation et l'exemplarité de BE

// DONNÉES LÉGALES OU ASSIMILÉES

- Aucune



DETAIL ET REPARTITION ELECTRICITE : T&T



ETAT DES LIEUX AVANT 2014 ET MOYENS MIS EN ŒUVRE

Le siège de Bruxelles Environnement était précédemment localisé à Woluwe-Saint-Lambert, dans 3 immeubles situés Gulledele 100 (appartenant aux Régions et à l'Etat Fédéral) et Gulledele 96/98 et 92 (appartenant à une société privée). Cette situation était problématique à plusieurs égards. Premièrement, au niveau des problèmes d'accessibilité pour les usagers et le personnel à cause de sa localisation loin du centre. Deuxièmement, l'éparpillement des services administratifs de Bruxelles Environnement dans 3 immeubles occasionnait des pertes d'efficacité. Troisièmement, l'image et la localisation de l'immeuble étaient peu en accord avec l'image d'une administration de l'environnement. Quatrièmement, la suroccupation des immeubles générant des situations d'inconfort pour les travailleurs. Enfin, l'immeuble était vétuste et nécessitait une rénovation lourde et coûteuse.

2014 était l'année effective du déménagement et a nécessité des moyens particuliers sur 4 axes de réalisations.

Pour l'axe « bâtiment », le gros œuvre a dû être agréé, et l'organisation et le suivi des travaux d'aménagement ont pu être effectués. Enfin, l'organisation matérielle du déménagement des 636 travailleurs occupant

le bâtiment. Dans l'axe « accompagnement au changement », les plans d'aménagement détaillés par étage ont pu être élaborés en respectant les besoins spécifiques liés aux métiers. La communication interne sur le sujet a été renforcée à travers différents outils (site Intranet, brochures thématiques, séances d'information, visites,...) et des groupes de travail internes ont été organisés pour créer l'adhésion au projet (équipe projet, relais par division,...). Enfin, une enquête auprès des membres du personnel au sujet de la satisfaction par rapport à leur environnement de travail a été réalisée.

Pour l'axe « ouverture vers le monde extérieur », les modalités de gestion de l'espace d'information et de congrès ont été établies et un dossier FEDER a été remis pour le financement de l'exposition permanente. Une étude muséographie pour le développement de l'exposition permanente a également été lancée, ainsi qu'une étude marketing et commerciale pour le centre de congrès. Enfin, la concession pour le restaurant et le catering des événements a également été conclue suite à une consultation du marché. Un axe d'intégration dans le quartier a également été développé par l'intermédiaire notamment de l'événement Parckdesign, détaillé dans la fiche enjeu 16.

// RESSOURCES BUDGÉTAIRES ET HUMAINES

- Ressources budgétaires : 259.923€ dont 144.018€ pour le déménagement « classique » et 115.905 € pour l'IT
- Ressources humaines : 6,4 ETP pour la coordination de l'ensemble du dossier en 2014

// PARTENAIRES

- Tous les agents de Bruxelles Environnement !



RÉSULTATS

Grâce à sa conception, sa ventilation de l'air et son apport en lumière naturelle, le bâtiment est amené à améliorer le confort et le bien-être de ses occupants. L'environnement de travail favorise les interactions et les pratiques d'éco-management, mais aussi une nouvelle culture managériale. L'intégration, au sein du siège de Bruxelles Environnement, d'un centre d'information, d'exposition et de débat permettra de renforcer son rôle de sensibilisation, d'information et d'éducation à l'environnement. Par son implantation dans un quartier dense et diversifié, en pleine reconversion, au centre de la ville, l'administration participe activement au déploiement de la zone stratégique du canal. Enfin, un plan de mobilité interne orienté vers les transports en commun et les modes actifs a été mis en place avec pour résultat que pour 636 collaborateurs, il y a 33 places de parking autos et 210 places de parking vélos.

PERSPECTIVES

Le nouvel environnement de travail devra permettre de renforcer d'une part les pratiques d'éco-management, et d'autre part une nouvelle culture managériale. Le caractère exemplaire du nouveau bâtiment en termes de performances énergétiques et environnementales sera complété par une démarche de labellisation des pratiques de management environnemental à travers un renouvellement de la procédure de label Entreprise écodynamique pour le site de Tour et Taxis. La nouvelle culture managériale, à travers un management orienté objectifs, sera soutenue. De plus, Bruxelles Environnement développera dans son nouveau siège un véritable centre d'exposition, de sensibilisation, d'éducation et de démonstration sur le thème de la ville durable. Cet espace fera partie intégrante du BEL. Une demande de financement FEDER a été introduite par Bruxelles Environnement pour ce projet. Le centre d'exposition sera conçu pour différents types de publics mais principalement pour un public scolaire.







Rédaction et coordination : Guillaume Le Mayeur, Isabelle Degraeve, Vera Mombek
Relecture : Frédéric Fontaine, Sylvie Clara, Isabelle Degraeve

Crédits photographiques : Bruxelles Environnement p. 21, 24, 25, 26, 27, 29, 30, 31, 34, 53, 55, 74, 97, 98, 100, 103, 106, 108, 113, 114, 133 · Ceraa p. 33 · Claes Xavier p. 1, 23, 28, 38, 39, 43, 54, 57, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 75, 90, 91, 92, 93, 111, 112, 128, 140, 142 · Demeuse Frédéric p. 35, 104 · Didion Florence p. 22, 41 · Didelez Wim p. 61
Fonck Yves p. 95, 102, 105, 134, 136, 137 · Ghys Arnaud p. 1, 8, 10, 14, 16, 17, 20, 22, 31, 32, 43, 111, 119, 121, 122, 124, 128, 129 · Glavie Yvan p. 1, 4, 21, 33, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 51, 52, 89, 118, 128, 139, 140, 141, 142 · iStockphoto p. 58 · Maindiaux Bénédicte p. 39 · Nizette Nathalie p. 22, 60, 135 · Parckdesign-Parckfarm p. 107, 109 · Ricour Herman p. 13, 19, 38, 43, 60, 80, 119, 120, 125, 130, 131 · Schmitt Simon p. 6, 56, 76, 101, 132 · STIB p. 85 · Telemans Dieter p. 53, 116, 117, 122, 142 · Thinkstock p. 79, 81, 84, 123, 126, 127 · Vanlathem Aude p. 57 · Veldeman Photo p. 42, 116
Vidaphoto p. 37 · Ville de Bruxelles p. 59

Editeurs responsables : F. Fontaine & R. Peeters · Avenue du Port 86C / 3000 · 1000 Bruxelles

02 775 75 75
WWW.ENVIRONNEMENT.BRUSSELS



**bruxelles
environnement**
.brussels